



COMMUNE DE  
**COLLONGE-BELLERIVE**



# **RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER**

EXERCICE 2022

## Introduction

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2022 de la commune de Collonge-Bellerive, du groupement intercommunal de la petite enfance de Coheran & Co (GIPEC), du groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR), du groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac), de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) ainsi que ceux de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie (FITIAP).

Comme le veut la tradition, ce dernier, au travers des nombreux thèmes abordés, vous montrera les valeurs auxquelles nous tenons, le cheminement que nous avons parcouru durant cette année et la destination vers laquelle nous tendons. Car c'est vers l'avenir que nos regards sont tournés.

### **UN AVENIR VIVANT, RESILIENT ET RESOLUMENT DURABLE**

Pour nous accompagner sur ce vaste et complexe chemin, nous avons créé un service dédié au développement durable et engagé une déléguée qui nous soutient dans la poursuite des actions déjà initiées et dans le renforcement d'actions futures.

Être visionnaire, ce mot peut paraître bien prétentieux. Pourtant, regarder devant soi, c'est avoir une vision de l'avenir et savoir anticiper de futurs besoins. Acquérir des parcelles, entretenir notre patrimoine, lancer des études de faisabilité pour des projets d'envergure face à l'accroissement de la population, autant d'actions ô combien importantes mais pas forcément visibles.



Mais parler d'avenir, c'est aussi et surtout vivre le moment présent, savoir arrêter notre regard sur celles et ceux qui sont isolés ou fragilisés et leur apporter une aide concrète grâce au développement de notre Service social et à l'ouverture du Service social littoral en collaboration avec les communes voisines. C'est aussi accompagner des projets culturels et sportifs et rendre plus agréable encore notre commune.

Comme vous l'imaginez, notre politique et nos actions quotidiennes ne seraient pas les mêmes sans une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, qui contribuent à rendre notre cadre de vie toujours aussi plaisant.

Alors que cette première année en tant que Maire s'achève pour moi, je souhaite remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour notre commune et qui nous permettent de bénéficier d'une richesse inestimable, leur magnifique énergie humaine. Qu'elles en soient ici sincèrement remerciées.


Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture et une belle découverte de notre année 2022.

Carole Lapaire  
**Maire**

**Couverture :** En 2022, Collonge-Bellerive a reçu le 1<sup>er</sup> prix du concours floral intercommunal pour la commune la plus fleurie de 5001 à 10'000 habitants. Plus de détails à la page 27 du rapport.

**Crédits photographiques :** Antoine Tardy, Flavio Lucchesi (épicentre), Agathe Myard (Festival L'ÀC), Greg Clement (Piano égaré).

**Imprimé à 500 exemplaires en juillet 2023**

**Conception graphique :** Anagramme - [www.anagramme.ch](http://www.anagramme.ch) 

**Impression :** Atar Roto Presse SA - Genève

# Contenu

## Rapport administratif

Introduction	1
Contenu	3
<b>Le Conseil administratif</b>	<b>4</b>
<b>Le Conseil municipal</b>	<b>5</b>
Commissions du Conseil municipal	6
<b>Activités du Conseil municipal</b>	<b>7</b>
<b>Activités du Conseil administratif</b>	<b>11</b>
Aménagement	11
Bâtiments	17
Routes et canalisations	20
Gestion des déchets	23
Environnement et développement durable	25
<b>Sécurité</b>	<b>30</b>
Police municipale	30
Poste de police de La Pallanterie	32
Compagnie des sapeurs-pompiers	33
Protection civile – ORPC Lac	35
<b>Sports, culture et loisirs</b>	<b>37</b>
Sports, aménagements sportifs	37
Sociétés sportives	38
Culture et loisirs	39
L'épicentre	43
Sociétés culturelles et de loisirs	44
<b>Présentation de deux sociétés communales</b>	<b>45</b>
Collonge Basket club	45
Tennis-club de Collonge Bellerive	46
<b>Social</b>	<b>47</b>
Service des affaires sociales – action communautaire	47
Petite enfance	49
Enfance - Jeunesse	52
Encouragement aux activités pour la jeunesse	56
Adultes	57
Aînés	59
Aide sociale en Suisse, aide humanitaire d'urgence	62
Aide humanitaire pour les pays en voie de développement	62
<b>Instruction publique</b>	<b>64</b>
<b>Personnel des services communaux</b>	<b>68</b>
<b>Etat civil</b>	<b>69</b>
Autres manifestations	71
Mérites collongeois	74
Population – Vie active	78

## Compte rendu financier 2022

Introduction au compte rendu financier	80
Revenus	84
Charges	86
Dépenses de fonctionnement	86
Compte de fonctionnement	87
Crédits d'engagement	92
Tableau de la dette communale	97
Bilans comparés	98
Rapport de l'organe de révision	101

## GIPEC - Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co - Comptes 2022

Bilan au 31 décembre	103
Compte de résultats	104
Rapport de l'organe de révision	105

## Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau - Comptes 2022

Bilan au 31 décembre	107
Compte de résultats	108
Rapport de l'organe de révision	109

## ORPC LAC - Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile LAC - Comptes 2022

Bilan au 31 décembre	112
Compte de fonctionnement	113
Rapport de l'organe de révision	114

## Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - Comptes 2022

Organisation	116
Bilan au 31 décembre	117
Compte de résultats	118
Rapport de l'organe de révision	119

## Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie - Comptes 2022

Organisation	123
Bilan au 31 décembre	124
Compte de résultats	125
Investissements du patrimoine administratif	126
Rapport de l'organe de révision	127

## Le Conseil administratif

Au 31 décembre 2022, le Conseil administratif est composé de :



### **Madame Carole Lapaire, Maire**

2005 : entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale  
2020 : entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative  
[Parti libéral radical \(PLR\)](#)



### **Monsieur Philippe Thorens, Conseiller administratif**

2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal  
2013 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif  
[Parti démocrate-chrétien \(PDC\)](#)



### **Monsieur Marcel Goehring, Conseiller administratif**

2007 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal  
2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif  
[Parti libéral radical \(PLR\)](#)

### Répartition des charges administratives

#### **Madame Carole Lapaire** *suppléant: M. Marcel Goehring*

Aménagement du territoire : Grand Genève - agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles, plan directeur communal ; Environnement et développement durable : parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité ; Juridique et naturalisations ; Etat civil; Scolaire : relations avec les écoles.

Représente le Conseil administratif auprès de la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive (FICB).

#### **Monsieur Philippe Thorens** *suppléante: Mme Carole Lapaire*

Bâtiments et logement; Culture; Informatique; Ressources humaines et information; Social : aide sociale, petite enfance (crèches, jardins d'enfants, accueillantes familiales de jour), le Point d'Interrogation (centre de loisirs), travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), restaurants scolaires, parascolaire, aînés.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co (GIPEC) et de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP)

#### **Monsieur Marcel Goehring** *suppléant: M. Philippe Thorens*

Finances ; Routes et infrastructures : routes communales, voirie, canalisations ; Sécurité : police municipale, service du feu, protection civile, sauvetage, affaires militaires ; Sports : sociétés communales.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR) et du Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC LAC).

# Le Conseil municipal

Au 31 décembre 2022, le Conseil municipal est composé de :

## Bureau du Conseil municipal



Sutter Roland  
**Président**  
(PLR)  
élu depuis 2015



Giannasi Anthony  
**Vice-président**  
(PDC)  
élu depuis 2015



Levy Julien  
**1<sup>er</sup> Secrétaire**  
(Vert'Libéraux)  
élu depuis 2020



Wisler Laurent  
**2<sup>ème</sup> Secrétaire**  
(Alternative communale)  
élu depuis 2020

## Conseillères et Conseillers municipaux



Ambrosetti Pierre  
(PLR)  
élu depuis 2015



Azarm Azarpey Ladan  
(PLR)  
élu depuis 2020



Azarpey Darius  
(PLR)  
élu depuis 2015



Birchler Norberto  
(PLR)  
élu depuis 2012



Bouvier Christine  
(PLR)  
élu depuis 2020



Corbat Philippe  
(PLR)  
élu depuis 2022



Curtet Emmanuel  
(PDC)  
élu depuis 2007



di Romano Torres Leon Paola  
(Alternative communale)  
élu depuis 2020



Frey François  
(PLR)  
élu depuis 2015



Gautier Fabienne  
(PLR)  
élu depuis 2012



Gindraux Sébastien  
(Vert'Libéraux)  
élu depuis 2021



Hainaut Jean-Marie\*  
(PLR)  
élu depuis 2014



Kaelin André  
(PDC)  
élu depuis 2011



Leitner-Riat Béatrice  
(PDC)  
élu depuis 2015



Oberson Marc  
(PDC)  
élu depuis 2020



Reymond Patricia  
(PLR)  
élu depuis 2010



Vesti Ruth  
(PDC)  
élu depuis 2013



Zwahlen Guy  
(PLR)  
élu depuis 2016



Zwettler Stephan  
(PLR)  
élu depuis 2020

### Composition politique du Conseil municipal (23 sièges)

Parti Libéral-Radical (PLR) : 13  
Parti Démocrate-chrétien (PDC) : 6  
Alternative communale : 2  
Vert'Libéraux : 2

### Représentativité :

7 femmes (soit 30.4 %)  
16 hommes (soit 69.6 %)

**Changement au cours de la 2<sup>ème</sup> année de législature 2020-2025 :** M. Philippe Corbat (PLR) a prêté serment le 8 février 2022 en remplacement de Mme Chantal de Senger (PLR) qui avait démissionné au 31 décembre 2021. Nous la remercions pour son engagement au service de la collectivité et saluons l'arrivée de son remplaçant.

\* M. Jean-Marie Hainaut (PLR), entré en fonction en 2014, a démissionné au 31 décembre 2022. Nous le remercions pour son engagement au service de la collectivité.

## Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2022, la composition des commissions est la suivante :

### Aménagement

**Présidente**

Mme R. Vesti

**Membres**

Mme P. di Romano  
MM. P. Ambrosetti, A. Giannasi,  
S. Gindraux, J.-M. Hainaut,  
M. Oberson, R. Sutter, S. Zwettler

*Conseillère administrative déléguée :*  
Mme C. Lapaire

### Bâtiments et logement

**Président**

M. P. Ambrosetti

**Membres**

Mmes P. di Romano, F. Gautier  
MM. E. Curtet, F. Frey, S. Gindraux,  
M. Oberson, G. Zwahlen, S. Zwettler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. P. Thorens

### Culture et loisirs

**Présidente**

Mme P. Reymond

**Membres**

Mmes L. Azarm Azarpey, F. Gautier,  
B. Leitner-Riat, R. Vesti  
MM. P. Corbat, F. Frey, S. Gindraux,  
J. Levy

*Conseiller administratif délégué :*  
M. P. Thorens

### Environnement et développement durable

**Présidente**

Mme. B. Leitner-Riat

**Membres**

Mmes C. Bouvier, P. di Romano,  
P. Reymond  
MM. D. Azarpey, E. Curtet,  
S. Gindraux, A. Kaelin, G. Zwahlen

*Conseillère administrative déléguée :*  
Mme C. Lapaire

### Finances

**Président**

M. D. Azarpey

**Membres**

Mmes C. Bouvier, F. Gautier, R. Vesti  
MM. N. Birchler, J.-M. Hainaut,  
A. Kaelin, J. Levy, L. Wisler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. M. Goehring

### Juridique et naturalisations

**Président**

M. L. Wisler

**Membres**

Mmes L. Azarm Azarpey,  
P. di Romano, R. Vesti  
MM. N. Birchler, J. Levy, S. Zwettler

*Conseillère administrative déléguée :*  
Mme C. Lapaire

### Routes et infrastructures

**Président**

M. A. Giannasi

**Membres**

Mmes P. di Romano, B. Leitner-Riat  
MM. N. Birchler, E. Curtet,  
S. Gindraux, R. Sutter, G. Zwahlen,  
S. Zwettler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. M. Goehring

### Scolaire

**Président**

M. R. Sutter

**Membres**

Mmes L. Azarm Azarpey, C. Bouvier,  
P. di Romano  
MM. N. Birchler, E. Curtet,  
S. Gindraux

*Conseillère administrative déléguée :*  
Mme C. Lapaire

### Sécurité

**Président**

M. E. Curtet

**Membres**

MM. P. Corbat, A. Giannasi, J. Levy,  
R. Sutter, L. Wisler, S. Zwettler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. M. Goehring

### Sociale

**Président**

M. J.-M. Hainaut

**Membres**

Mmes L. Azarm Azarpey, C. Bouvier,  
P. di Romano, F. Gautier  
MM. P. Corbat, A. Giannasi,  
S. Gindraux, A. Kaelin

*Conseiller administratif délégué :*  
M. P. Thorens

### Sports

**Président**

M. F. Frey

**Membres**

Mmes B. Leitner-Riat, P. Reymond  
MM. P. Ambrosetti, D. Azarpey,  
J. Levy, M. Oberson, R. Sutter,  
L. Wisler

*Conseiller administratif délégué :*  
M. M. Goehring

### Commission Ad hoc « Stade de la Californie »

Cette commission, constituée lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017, suite à la motion (M17-05) déposée par le groupe PLR en juin 2017 et acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, a pour but de discuter de l'utilisation du site et des projets y relatifs.

#### Président

M. F. Frey

#### Membres

Mme P. Reymond, R. Vesti

MM. D. Azarpey, A. Giannasi, J.-M. Hainaut, J. Levy, R. Sutter, L. Wisler

*Conseiller administratif délégué : M. M. Goehring*

### Commission Ad hoc « COVID-19 Economie et associations »

Cette commission, constituée lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020, avait pour but de soutenir les activités économiques et associatives sur la commune, durant la crise sanitaire Covid-19.

Les différentes restrictions liées à la crise sanitaire s'étant assouplies, le Conseil municipal a accepté de dissoudre cette commission ad hoc lors de sa séance du 22 mars 2022, en considérant que les éventuels points en lien avec la thématique « crise sanitaire » seraient traités directement par les commissions régulières et plus particulièrement par la commission sociale et par la commission des finances.

## Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 9 séances ordinaires et 51 séances de commissions en 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Séances de commissions	39	57	66	61	43	55	51
Séances du Conseil municipal	9	9	9	11	9	9	9
Délibérations	37	31	34	42	28	25	31
Résolutions	0	6	2	4	4	6	4
Motions	4	9	0	2	4	7	4

## Délibérations, résolutions et motions prises par le Conseil municipal en 2022

### 8 février 2022

Prestation de serment de Monsieur Philippe Corbat (PLR) en remplacement de Madame Chantal de Senger

**D22-01** Par 17 oui et 1 abstention (la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 22-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'835'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N<sup>os</sup> 8216 et 6563 de la commune de Collonge-Bellerive, sises à la route d'Hermance, propriétés de l'État de Genève ;

**D22-02** Par 15 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 22-02 relative à la modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive ;

**D22-03** Par 16 oui et 2 abstentions (la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 22-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de 22'340'000 F et relative au cautionnement solidaire des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

### 22 mars 2022

**D22-04** A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 22-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N<sup>o</sup> DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriétés du Canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et Cologny.

**R22-01** Par 18 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte la résolution 22-01 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2022, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud.

### 26 avril 2022

**D22-05** Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 22-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 1'300'000 F,



destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique, des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N°8117, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

## 17 mai 2022

**D22-06** Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-06 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie ;

**D22-07** Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-07 relative à l'approbation du rapport d'activité, des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive ;

**D22-08** Par 15 oui et 5 abstentions, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-08 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 60 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à l'acquisition d'un camion type MEILL, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie ;

**D22-09** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-09 relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité.

**R22-02** Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé la résolution 22-02 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2021 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau ;

**R22-03** Par 13 oui et 7 non, le Conseil municipal a accepté d'exercer son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 F au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

### Election du bureau du Conseil municipal

- M. Roland Sutter (PLR), Président
- M. Anthony Giannasi (PDC), vice-Président
- M. Julien Levy (Vert'libéral), 1<sup>er</sup> secrétaire
- M. Laurent Wisler (Alternative communale), 2<sup>ème</sup> secrétaire.

## 21 juin 2022

**D22-10** A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-10 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2022 d'un montant total de 186'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, charges d'énergies et subventions ;

**D22-11** Par 19 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'700'000 F, destiné à la réalisation d'un espace multisports public, sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie, sis chemin de la Californie 34, sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

**D22-12** Par 19 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'000'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme, au stade de la Californie, sis chemin de la Californie 34, sur la parcelle N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

**D22-13** A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 160'000 F, destiné au réaménagement du centre du village, au niveau de la route d'Hermance 110, sur la parcelle N° 8122 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

**D22-14** A l'unanimité (22 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-14 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, sur les parcelles Nos 9989 et 10063 de la commune de Collonge-Bellerive, sises chemins de Charvel 9 et de la Californie 29, propriété de propriétaires privés, ainsi qu'à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F destiné à la construction d'un cheminement sur la parcelle N°10063 ;

**D22-15** Par 21 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-15 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, sur la parcelle N° 7857 de la commune de Collonge-Bellerive, sise chemin de la Carcellière, propriété en dépendance de plusieurs parcelles privées, ainsi qu'à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant global de 110'000 F, destiné à la construction d'un éclairage public ;

**D22-16** A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné à l'attribution de subventions dans le cadre d'un programme visant la réduction d'émissions de CO2 par l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur dans les villas et copropriétés des particuliers de la commune de Collonge-Bellerive ;

**D22-17** A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'250'000 F, destiné au réaménagement de la plage de la Nymphé, sise au chemin du Milieu, sur la parcelle N° 7160 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

**D22-18** A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a préavisé favorablement la délibération 22-18 relative à la modification des limites de zones, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive, création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone de bois et forêts, secteur « la Combe », plan N° 30207-515, sur les parcelles N° 6165, 9634 et 9636, propriété de l'Etat de Genève.

**R22-04** A l'unanimité (21 oui) le Conseil municipal a approuvé la résolution 22-04 relative à la nomination de M. Mathieu Jacquérior au grade de lieutenant au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

## 27 septembre 2022

**D22-19** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2022 d'un montant total de 581'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, charges d'énergies, dédommagements, honoraires et subventions ;

**D22-20** A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit d'étude de 140'000 F, destiné aux études de faisabilité du projet de rénovation et transformation du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune Collonge-Bellerive ;

**D22-21** Par 17 non et 1 abstention, le Conseil municipal a refusé la demande de dérogation au rapport des surfaces, pour le projet de construction de quatre habitats groupés THPE aux chemins des Tattes 26, 28, des Bêlosses 9 et de La-Petite-Californie 11, sur les parcelles N°s 7018, 7019, 7205, 7360, 7846 et 7847 de la commune de Collonge-Bellerive, sises en 5° zone, avec un indice d'utilisation du sol de 55 %.

## 1<sup>er</sup> novembre 2022

**D22-22** A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'engagement de 60'000 F maximum en vue de participer à une vente aux enchères publiques pour acquérir la parcelle N° 7192, de 1996 m<sup>2</sup>, de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de La-Capite ;

Et :

A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté de munir la présente délibération de la clause d'urgence, dès lors qu'en raison du délai fixé, la mise en vigueur de la décision de participer à la vente aux enchères du 24 novembre 2022 ne peut souffrir aucun retard dû à un référendum.

**M22-01** Par 12 oui et 8 non, le Conseil municipal a accepté la motion « Pour une baisse du taux des centimes additionnels communaux » ;

**M22-02** Par 16 oui, 2 non et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion « Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des communiens » ;

**M22-03** Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la motion « Mamans de jour ».

## 22 novembre 2022

**D22-23** Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération au chemin du Grand-Clos, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune et sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune ;

**D22-24** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5'940'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier ;

**D22-25** A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a approuvé la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 100 % ;

**D22-26** A l'unanimité (22 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement de 767'600 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises ;

**D22-27** A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé les indemnités allouées en 2023 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux ;

**D22-28** A l'unanimité (22 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a approuvé le budget de fonctionnement annuel 2023, le taux des centimes additionnels, ainsi que l'autorisation d'emprunter ;

**D22-29** Par 21 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal a approuvé l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2023, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

## 20 décembre 2022

**D22-30** A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés aux chemins de Sous-Caran, dp8401 et parcelle N° 5801, des Halbrans, dp8391 et de Bois-Caran, dp8399 et dp8390, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, à l'exception de la parcelle privée N° 5801 ;

**D22-31** A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 9'661'569 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

**M22-04** A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a approuvé la motion 22-04 « Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur ! ».

**M. Norberto BIRCHLER a été élu Président de la commission Sociale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en remplacement de M. Jean-Marie HAINAUT, démissionnaire au 31 décembre 2022.**

**M. Stephan ZWETTLER a été désigné représentant du Conseil municipal au Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.**

## Pétitions reçues par les autorités communales en 2022

### Conseil municipal du 27 septembre 2022

**Pétition « Pour un chemin de la Savonnière sécurisé et apaisé »** du 29 juin 2022, munie de 28 signatures

Par cette pétition, les signataires ont pour objectif de mettre fin au stationnement abusif et souvent dangereux sur le chemin de la Savonnière, ainsi que de faire réduire la vitesse de circulation sur ce chemin.

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil municipal a pris connaissance de cette pétition, ainsi que de la réponse apportée par le Conseil administratif. Il a estimé que ce dernier avait répondu de manière complète à cette pétition et que le projet de la zone 30 Lac donnera une réponse à ces problématiques.

Par conséquent, le Conseil municipal a décidé de classer cette pétition.

**Pétition « Projet M/320393/1 et DD/320394/1 »** (liée au projet de construction de quatre habitats groupés THPE aux chemins des Tattes 26, 28, des Bélosses 9 et de La-Petite-Californie 11), du 13 septembre 2022, munie de 379 signatures.

Pétition remise en main propre lors de la commission Aménagement du 13.09.2023

Par cette pétition, les signataires estiment que ce projet (M/320393/1 et DD320394/1) ne s'inscrit pas dans l'harmonie architecturale du quartier. De plus, les infrastructures du lieu-dit La Californie ne sont pas adaptées à accueillir un tel projet, de même que les structures socio-culturelles environnantes.

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil municipal a refusé la délibération 22-21, soit de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces, pour le projet de construction de quatre habitats groupés THPE aux chemins des Tattes 26, 28, des Bélosses 9 et de La-Petite-Californie 11, sur les parcelles N° 7018, 7019, 7360, 7846 et 7847 de la commune de Collonge-Bellerive, sises en 5<sup>ème</sup> zone, avec un indice d'utilisation du sol de 55 %.

Ce vote a eu pour conséquence la clôture du traitement de cette pétition par le Conseil municipal.

### Conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2022

**Pétition « Non au déplacement de l'arrêt de bus Capite »** du 3 octobre 2022, munie de 8 signatures.

Par cette pétition, adressée également au Grand Conseil et à la commune de Choulex, les signataires demandent au département des infrastructures de l'Etat de Genève de renoncer à la relocalisation de l'arrêt de bus « Capite » et donc à l'exécution des travaux prévus.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2022, le Conseil municipal a au préalable constaté que s'agissant de travaux sur une route cantonale, la commune n'était pas directement compétente pour traiter cette pétition. Toutefois, au vu des arguments et des explications apportés par le Conseil administratif, le Conseil municipal a accepté de soutenir les signataires et a chargé de transmettre sa position au canton. Suite à cette décision, le Conseil administratif s'est entretenu avec l'ingénieur cantonal. Après discussion, il a été constaté que ce projet était déjà en force, que les travaux qui avaient été commandés avaient déjà débutés et que la commune n'avait pas de légitimité pour intervenir au-delà des démarches et des négociations déjà entreprises. Par conséquent, au vu des éléments qui précèdent, le traitement de cette pétition par la commune de Collonge-Bellerive a été considéré comme terminé.

**Pétition « Pour la défense du commerce de proximité »** du 15 décembre 2022. Cette pétition sera traitée en 2023, en principe lors de la séance du Conseil municipal du 9 mai 2023, munie de 193 signatures.

Cette pétition concerne les travaux de rénovation des immeubles 95, 97, 99, 105 route d'Hermance et 3 chemin du Grand-Clos. Les signataires demandent que soient appliquées, à titre de dédommagement, au vu des nuisances créées par les travaux de rénovation, les mêmes conditions en faveur de la Boucherie de Bellerive que celles dont bénéficient les autres commerces concernés, notamment La Récré. Ils souhaitent par tous les moyens non seulement éviter la cessation d'activité d'un commerce de proximité essentiel à la vie de village qu'ils veulent voir perdurer, mais également une égalité de traitement.

## Activités de la commission Juridique et naturalisations

Les membres de la commission Juridique et naturalisations traitent les dossiers de demandes de naturalisation pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation. Pour information, les préavis des dossiers de naturalisation sont des délibérations non soumises au droit de

référéndum (article 30, alinéa 1, lettre x de la LAC) présent à huis-clos. En 2022, ce sont 33 demandes qui ont ainsi été traitées.

Les demandes de naturalisation pour les personnes âgées de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. En 2022, il a examiné 14 demandes.

**Nombre de dossiers de demande de naturalisation préavisés, par année civile, par les autorités :**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Conseil municipal	55	20	25	34	25	13	21	33
Conseil administratif	29	25	16	15	28	7	20	14
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>47</b>

Lors de la séance plénière du 17 mai 2022, conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, Monsieur Laurent Wisler, Président de la commission Juridique et naturalisations, a présenté un rapport sur l'objet des travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation. Voici l'extrait :

« M. WISLER informe du nombre de dossiers traités durant l'année de législature 2021-2022 (du 1er juin 2021 au 31 mai 2022). 18 dossiers ont été traités, ce qui représente 24 personnes majeures. Cela représente deux dossiers de plus que durant l'année précédente, soit du 1er juin 2020 au 31 mai 2021. Il précise que la majorité des demandeurs de naturalisation sont d'origine française et du Royaume-Uni. Il remercie les membres du Conseil municipal qui ont effectué ces visites, ainsi que le secrétariat du Conseil municipal. »

Ce rapport figure dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2022 à disposition sur le site internet de la commune. En outre la commission juridique et naturalisations a traité du dossier suivant :

La modification de la loi sur l'administration des communes (LAC ; B 6 05) du 3 septembre 2021 est entrée en vigueur le 6 novembre 2021. Cette modification offre la possibilité aux Conseils municipaux d'admettre des conseillers municipaux suppléants. Le 17 mai 2022, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'admission de conseillers municipaux suppléants et a mandaté la commission juridique et naturalisations afin de réviser le règlement du Conseil municipal dans ce sens. Cette commission commencera ses travaux au début de l'année 2023.

## Activités du Conseil administratif

Les numéros figurant en regard de certains points se réfèrent au plan de la commune figurant en page 13 et permettent de localiser les différents aménagements évoqués dans ce rapport.

**En 2022, le Conseil administratif s'est réuni à 43 reprises en séances ordinaires. Son activité s'est portée sur les domaines suivants :**

### Aménagement

#### Projet d'agglomération - Grand Genève

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations suisses ou transfrontalières à pouvoir candidater tous les 4 ans aux appels à projet de la Confédération suisse.

Les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont signé le 3 juin 2021 la 4<sup>ème</sup> génération du Projet d'agglomération pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confé-

dération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de F pour la période 2024-2027. Le Projet d'agglomération 4 ne propose que des mesures dont le degré de maturité a été jugé suffisant. Celui-ci comprend 23 projets d'infrastructures, ainsi que des mesures en faveur de la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier ainsi que la gestion du trafic. Le détail du projet peut être consulté :

<https://www.grand-geneve.org/projets-dagglomeration/>

## Plan directeur cantonal 2050 (PDCn)

Le plan directeur est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. Il a pour but de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Il constitue la référence de base qui fixe les objectifs d'aménagement du territoire cantonal, la coordination des politiques sectorielles et les actions à mener en vue de leur mise en œuvre.

Il définit de manière spatialisée le développement territorial souhaité et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources. Le PDCn engage les autorités et règle la coordination des politiques d'aménagement de la Confédération, des cantons voisins et des régions limitrophes. Il fournit enfin le cadre à l'aménagement local et aux activités qui sont de la compétence des communes. Cet instrument est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), dont la loi cantonale d'application de la loi fédérale (LaLAT) définit les modalités d'élaboration, de consultation et d'adoption du document.

Le PDCn est composé de 2 parties :

- le concept d'aménagement cantonal (volet stratégique) : il énonce les principes de l'organisation future du territoire. Il est composé d'orientations stratégiques (texte) et d'une carte de synthèse.
- le schéma directeur cantonal (volet opérationnel) : il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures.

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) est le document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Il a fait l'objet d'une première mise à jour adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 qui a été approuvée en janvier 2021 par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Le 8 décembre 2021, la feuille de route pour le nouveau plan directeur cantonal, à l'horizon 2050, a été validée par le Conseil d'Etat.

Cinq orientations vont guider l'élaboration de ce document :

- préserver les ressources - La primauté des ressources et du vivant
- bien vivre ensemble - Un territoire inclusif et solidaire
- raccourcir les distances - Une ville multipolaire à la densité bâtie vertueuse
- protéger la nature, aussi en ville - Un projet paysager, environnemental et agricole structurant
- expérimenter et réorienter - Un cadrage laissant place à l'expérimentation et à la flexibilité.

Bien que doté de qualités et d'atouts remarquables, le territoire genevois est soumis à d'importantes transformations : changement climatique, effondrement de la biodiversité, défis sociaux et nécessaire transition écologique. Cette dernière découle notamment de la mise en œuvre

des accords de Paris et de l'urgence climatique, déclarée par le Conseil d'Etat genevois en décembre 2019. Le canton de Genève s'est ainsi fixé comme objectif une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

La « vision territoriale transfrontalière » sera l'aboutissement de tout ce processus, mais aussi le point de départ d'un véritable pacte territorial qui devra se décliner dans les documents de planification de toutes les entités qui composent le Grand Genève. Elle reflètera le projet du territoire que nous voulons pour 2050 : un projet le plus partagé possible, le plus désirable possible, le plus inclusif possible et qui respecte notre système planétaire.

Les travaux communs ont démarré le 13 septembre 2022 à Genève avec le lancement officiel de la vision territoriale transfrontalière en présence des autorités, ainsi que de l'ensemble des actrices et acteurs concernés.

## Plan directeur communal (PDCom)

Le document aborde les différents aspects de l'aménagement du territoire que sont notamment l'habitat, les espaces publics, les différents modes de circulation et les chemins piétonniers. Les thématiques en lien avec la réduction des gaz à effet de serre sont également abordés dans le plan directeur des énergies, la politique de l'environnement et celle des milieux naturels. Il constitue un instrument de référence pour les années à venir.

Le PDCom 2014 a été validé par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2014. Quelques mois après, le canton annonçait que la révision du plan directeur cantonal ainsi que la loi sur l'aménagement du territoire (LALAT) exigeaient de la part des communes un réexamen de leur PDCom. A cet effet, de nouvelles directives ont été édictées en mars 2016.

Par conséquent, lors de sa séance du 20 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé la délibération D17-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du PDCom 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

La commission Aménagement s'est attelée au remaniement de ce document pour y intégrer de nouveaux éléments et notamment une contre-proposition à la demande de densification de la zone villa par modification de zone, inscrite par le canton dans son plan directeur (couronne de Vésenaz). Ce travail a également pris en compte les attentes d'équipements et d'infrastructures dans des domaines aussi variés que la mobilité, les sports, les besoins scolaires, parascolaires, etc.

La zone à bâtir recouvre la moitié du territoire communal, dont 85.5% correspondent à de la zone 5 (villa). La deuxième moitié du territoire communal est composée de parcelles en zone agricole, dont environ 62% sont recensés à l'inventaire des surfaces d'assolement.

Les requêtes en autorisation de construire d'habitats



COMMUNE DE COGNÉY

COMMUNE DE CHOULEX

COMMUNE DE MEINIER

COMMUNE DE CORSIER

groupés nécessitant l'octroi d'une dérogation de densité, selon l'article 59 al. 4 LCI (Loi sur les constructions et installations diverses), dans la zone villas, n'ont été préavisées positivement qu'avec parcimonie par la commune contrairement à la pratique quasi systématique d'octroi de dérogation par le canton. Après plusieurs années de discussions et négociations entre les communes et le canton, le département du territoire (DT) a déclaré un moratoire le 28 novembre 2019 concernant l'octroi de ces dérogations.

Avec l'adoption de la modification de la LCI (L 5 05) votée par le Grand Conseil, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, il a été demandé aux communes d'identifier, dans leur stratégie d'évolution de la zone 5, des périmètres de densification accrue. Il est précisé que, dans le cas où les communes n'auraient pas déterminé ces périmètres de densification accrue d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le canton reprendra le pouvoir de décision concernant les dérogations (la date a été reportée par M. Hodgers au 30 juin 2023).

Dès lors, au cours des années 2021 et 2022, les travaux des membres de la commission Aménagement ont été principalement consacrés à la définition du périmètre de densification accrue de la zone villa. Le travail réalisé par les commissaires et les mandataires depuis 2017 s'est révélé dépasser très largement le cadre d'une simple mise à jour du plan directeur 2014 comme imaginé lors de la

demande du crédit initial. Afin d'assurer la finalisation de ces travaux, le 28 septembre 2021 le Conseil municipal accepte la délibération D21-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 150'000 F qui s'ajoute au premier complément de 100'000 F voté en février 2020 (D20-02).

Au terme de ces travaux, une enquête publique a été ouverte à la suite de la présentation publique du PDcom aux habitants qui a eu lieu le 15 novembre 2021. L'enquête publique s'est terminée le 15 décembre 2021. Le 24 octobre 2022 le document a été envoyé aux services de l'Etat pour un dernier contrôle de conformité. Avant l'obtention du feu vert pour l'approbation par le Conseil municipal puis le Conseil d'Etat en 2023.

Cependant, parallèlement à l'avancement de cette procédure, une initiative communale « Pour une densification plus rationnelle de la zone de villa de Collonge-Bellerive » a été publiée dans la Feuille d'avis officielle le 26 septembre 2022. Le délai pour le recueil des signatures est fixé au 26 janvier 2023.

A noter que le 29 mars 2023, le Conseil d'Etat a formellement constaté l'aboutissement de cette initiative (vérification du nombre de signatures et leur validité). Cette décision précède l'étape d'examen, par le canton, de la validité de l'initiative avant l'éventuelle poursuite du traitement de l'initiative.

## Acquisitions parcellaires

Il est toujours intéressant pour une collectivité publique et plus particulièrement pour une commune d'accroître son patrimoine foncier pour répondre aux besoins actuels et futurs.

En 2022 trois acquisitions ont été finalisées.

### Pointe-à-la-Bise

*Modification du plan de site N° 28679B.515 (n°4)*

Lors de sa séance du 25 juin 2019, le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de 2'490'000 F destiné à l'acquisition des parcelles N° 5676, 6052, 6053 en votant la délibération D19-17. La promesse de vente a été signée par le Conseil administratif les 2 et 18 décembre 2019.

L'enquête publique concernant la modification du plan de site a été publiée en fin d'année 2020 et le 23 mars 2021, le Conseil municipal acceptait la délibération D21-05, modifiant pour partie, le plan de site N° 28679B.515.

Le Conseil d'Etat a adopté le 20 octobre 2021, le plan de site de la Pointe-à-la-Bise, abrogeant pour partie le plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs) du 26 juillet 1995. Le principal objectif de ce projet est de retirer de l'ancien périmètre plusieurs parcelles (N°s 6499, 6504, 5975 et 7642 pour partie), propriétés du Touring Club Suisse.

Après l'adoption du plan de site par le canton, la commune a pu effectuer, en 2022 les démarches pour l'acquisition des parcelles concernées.

L'acte d'achat des parcelles du TCS, à la Pointe à la Bise a finalement été signé le 6 avril 2022.

Cette modification répond à la volonté du TCS et de la commune de Collonge-Bellerive de pérenniser l'activité du camping à cet endroit.

La commune a accompagné la procédure de modification de plan de site. En effet, celle-ci était une condition préalable à l'acquisition, par la commune de trois autres parcelles, N°s 5676, 6052 et 6053, propriété de TCS Training & Loisirs SA. Elle est particulièrement intéressée à accroître son patrimoine foncier dans un secteur clé, proche du lac et voisin d'autres parcelles communales, telles que celles du camping, du parking et des infrastructures du club d'aviron, de la réserve de la Pointe-à-la-Bise et du bâtiment mis à la disposition de l'association Pro Natura. Les parcelles N°s 5676, 6052 et 6053 resteraient affectées au « secteur loisirs » au sein du plan de site.

### Parcelles Nos 8216 et 6563

*Route d'Hermance 54 (n° 5)*

Dès le 28 août 2017, la parcelle N° 8216, propriété de l'Etat, située route d'Hermance 54, accueille un nouveau point de collecte de déchets, celui situé au chemin du Pré-d'Orsat ayant dû être déplacé dans le cadre du projet



de construction de logements « Le Quadrilatère », chemin du Pré-d'Orsat 8, 10, 14, 16). Pour cette occupation, la commune louait la parcelle à hauteur de 18'000 F/an. Afin de pérenniser ce point de récupération, la commune a envisagé d'acquérir cette parcelle située en zone villa. Après négociations, l'État a accepté la cession de cette parcelle ainsi que de la parcelle adjacente N° 6563, laquelle abrite pour le moment un jardin potager. La surface totale est de 2515 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 8 février 2022, a accepté la délibération D22-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'835'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N°s 8216 et 6563 de la commune de Collonge-Bellerive, sises à la route d'Hermance, propriété de l'Etat de Genève. L'acte d'achat de ces parcelles a été signé le 6 avril 2022.

#### Parcelle No 7192

*Route de la Capite (n°3)*

Cette parcelle de 1996 m<sup>2</sup>, en zone agricole, faisait l'objet d'une vente aux enchères par l'office cantonal des faillites, le 24 novembre 2022.

Lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2022, celui-ci a voté la délibération D22-22 acceptant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 60'000 F maximum en vue de participer à la vente aux enchères publiques. Cette acquisition n'a pas pu être concrétisée, le prix final de vente étant largement supérieur à la proposition communale.

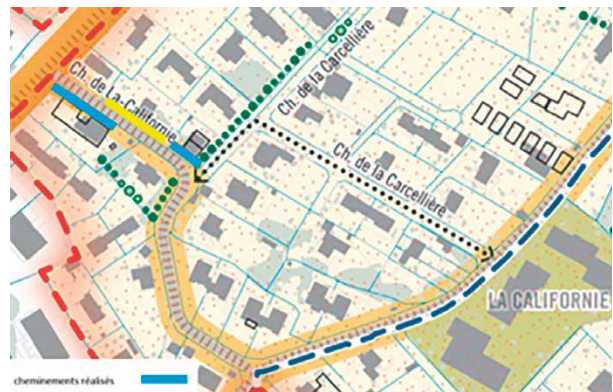
### Cheminements piétonniers

#### Chemin de la Carcellière (n°1)

Le Plan directeur des chemins piétons exprime la volonté communale de pérenniser le cheminement piétonnier menant à l'école de la Californie et empruntant le chemin privé de la Carcellière (voir pointillé noir sur le plan ci-dessous). Après de nombreuses années de discussions, les copropriétaires de la parcelle N° 7857 semblaient prêts à signer cette servitude de passage public à pied moyennant l'installation d'un éclairage public sur le tronçon de la servitude. Cet éclairage aurait aussi été bénéfique pour les nombreux piétons et en particulier les enfants scolarisés à l'école de la Californie.

Le Conseil municipal a accepté, le 21 juin 2022, la délibération D22-15 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, sur la parcelle N° 7857 de la commune de Collonge-Bellerive, sise chemin de la Carcellière, propriété en dépendance de plusieurs parcelles privées, ainsi qu'à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant global de 110'000 F, destiné à la construction d'un éclairage public.

Cependant, peu après, la commune a été avisée que la copropriété avait finalement refusé de signer cette servitude de passage à pied alors même que les piétons utilisent ce cheminement depuis plus d'une soixantaine d'année. Le projet est donc pour le moment à l'arrêt.



#### Chemin de Charvel et chemin de La-Californie (n°s 2 et 3)

Le Plan directeur des chemins piétons indique la volonté communale de relier la route de Thonon au chemin de la Californie via le chemin de Charvel existant.

Le plan directeur communal précise qu'en cas de densification d'une parcelle, la commune se réserve la possibilité de demander une compensation qui peut prendre la forme d'une cession de terrain ou d'une servitude d'utilisation publique.

C'est dans ce contexte que la commune a profité d'une demande en autorisation de construire se rapportant à la construction d'un habitat groupé au chemin de La-Californie 29, pour négocier une servitude de passage public à pied.

En 2020, le promoteur du projet susmentionné, en sa qualité de bénéficiaire d'un droit d'emption sur la parcelle N° 9035 (subdivisée en N° 10063 et N° 10064), s'engageait par sa signature à constituer une servitude de passage au profit de la commune, le jour où il en deviendrait le propriétaire. Le chantier de la promotion ayant débuté, il s'est agi de formaliser cette servitude ainsi que de prévoir le crédit pour la réalisation du cheminement.

Le Conseil municipal a accepté, le 21 juin 2022, la délibération D22-14 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, sur les parcelles N°s 9989 et 10063 de la commune de Collonge-Bellerive, sises chemins de Charvel 9 et de la Californie 29, propriété de propriétaires privés, ainsi qu'à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F destiné à la construction d'un cheminement sur la parcelle N°10063.

Il est prévu de réaliser ces travaux au printemps 2023.



## Modification des limites de zones

### N° 30207-515 « La Combe »

Route d'Hermance 63 (n°6)

Ce projet de modification des limites de zones a pour objectif la mise en conformité des équipements publics situés en zone agricole : l'établissement public pour l'intégration (EPI) la Combe et le cycle d'orientation de Bois-Caran. Ce projet doit permettre le toilettage de la zone des bois et forêts existante ainsi que la création d'une zone affectée à de l'équipement public. Il a fait l'objet d'une enquête publique du 3 mai au 3 juin 2022.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2022, le Conseil municipal a préavisé favorablement la délibération D22-18 relative à la modification des limites de zones, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive, création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone de bois et forêts, secteur « la Combe », plan N° 30207-515, sur les parcelles N°s 6165, 9634 et 9636, propriétés de l'Etat de Genève.

## Réaménagement du centre du village de Collonge

Le long de la route d'Hermance (n° 7)

Pour donner suite à la motion M14-02 adoptée le 28 avril 2014 par le Conseil municipal, une réflexion générale sur l'aménagement du centre du village de Collonge a été initiée et le projet découpé en trois secteurs dont l'aménagement est décalé dans le temps.

Les aménagements du **secteur 1**, soit à l'entrée sud de Collonge, vers la fontaine du 700<sup>ème</sup>, ont été décidés et effectués en 2016.

Le **secteur 2** (compris entre les deux écoles de Collonge, route d'Hermance 101 et 110) a fait l'objet d'études présentées en 2018 à la commission d'Aménagement. Plusieurs scénarii ont été étudiés dans le cadre des travaux d'un atelier collaboratif pluridisciplinaire regroupant urbanistes, paysagistes et spécialistes de la mobilité. Toutefois, il a été décidé de développer en priorité les aménagements des espaces extérieurs des immeubles situés sur la parcelle des immeubles locatifs en cours de rénovation le long de la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3.

Les réflexions se rapportant à l'actuel parking situé devant l'école élémentaire de Collonge (parcelle N° 8122 de la commune de Collonge-Bellerive, route d'Hermance n° 110) reprendront en 2023. Les études suspendues devront proposer une réalisation, côté Voirons, qui soit cohérente avec les aménagements effectués côté Lac. La question des stationnements dans le village fait l'objet d'une étude particulière.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2022, celui-ci a approuvé la délibération D22-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 160'000 F, destiné au réaménagement du centre du village, secteur 2, au niveau de la route d'Hermance 110, sur la propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Des aménagements du **secteur 3** ont été réalisés en 2018 dans le secteur situé entre la Mai-

rie et le lieu du projet de construction d'immeubles communaux (dit du « Quadrilatère »), au centre du village de Collonge (chemin du Pré d'Orsat 8,10, 14,16), notamment une place publique.

## FITIAP-Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (n°8)

La FITIAP est une institution de droit public, dotée de la personnalité morale. Elle est placée sous la surveillance des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier. Elle existe depuis le 25 avril 1997, date à laquelle le Grand Conseil de la République et Canton de Genève en a approuvé les statuts. Ceux-ci ont été révisés en 2017 par les deux communes. La nouvelle version est en vigueur depuis le 8 décembre 2018.

Pour mémoire, le 7 avril 2017, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, en vue de la création de la zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ». Ce sont près de 2000 nouveaux emplois et une dizaine de bâtiments supplémentaires qui seront ainsi créés dans les prochaines années.

Une nouvelle modification des statuts est en cours de traitement et a été validée par délibération des communes de Collonge-Bellerive et Meinier en 2021 (délibération D21-06 du 4 mai 2021). Toutefois, après discussions avec le département de la cohésion sociale, la version validée par les communes a été suspendue et le texte doit être retravaillé, en particulier le point relatif à une rétribution des communes sur les bénéficiaires de la Fondation. Cet aspect a fait l'objet de séances à la Fondation, ainsi que d'un préavis de la commission juridique de la commune de Collonge-Bellerive, le 31 janvier 2022.

La Fondation travaille toutefois toujours sur le texte des statuts qui devra faire l'objet d'une nouvelle validation par toutes les instances.

## Port de Corsier-Port (n°9)

Le 25 juin 2015, la commune de Corsier a déposé une requête en autorisation de construire (DD 108046) relative à une infrastructure de mise à l'eau des bateaux, ainsi qu'à l'aménagement des quais de Corsier. La commune de Collonge-Bellerive, consciente de son caractère d'utilité publique, a soutenu ce projet intercommunal développé en coordination avec les travaux effectués par le chantier naval de Corsier-Port (projet privé) pour la rénovation du site. Elle également a contribué au financement de la construction de la rampe de mise à l'eau. Ces travaux se sont déroulés entre l'été 2020 et l'été 2021.

La commune de Collonge-Bellerive étudie actuellement, d'entente avec la capitainerie cantonale, le réaménagement de son parking, situé sur son territoire. La volonté de continuer à l'affecter à des activités en lien avec la pratique de la navigation (voile/moteur) est confirmée. La gestion et la règlementation de cette esplanade seront améliorées.

# Bâtiments

## Projet de rénovation et transformation du site de « l'épicentre »

Chemin de Mancy 61 (n°10)

L'épicentre est le pôle culturel de la commune : des spectacles sont organisés par le service culturel communal dans l'ancienne Ferme Margand transformée, il y a plus de 20 ans, en salle de spectacle. Le service culturel communal partage les locaux du bâtiment des associations avec le « Centre artistique du lac » (CAL), ainsi que « le point d'interro », le centre de loisirs pour les jeunes de la commune. Un skatepark et un parking public complètent le site.

Une réflexion globale sur le site a été demandée par le Conseil administratif afin de définir au mieux les besoins et interventions nécessaires sur l'ensemble du site.

En effet, ces bâtiments, construits en 2000, nécessitent des interventions récurrentes. Certaines installations techniques sont en fin de vie après 20 ans de fonctionnement et des soucis d'infiltration d'eau sont constatés occasionnellement sur plusieurs éléments du bâtiment. De plus, la récente modification de la loi sur l'énergie rend des améliorations énergétiques inévitables afin d'atteindre les valeurs cibles requises (IDC).

Le bâtiment des associations nécessite des travaux plus urgents que la salle de spectacle, laquelle fonctionne bien dans l'état car elle a bénéficié de plusieurs interventions de rénovation dans le passé.

L'analyse systémique envisagée doit également prendre en compte certaines autres requêtes telle que la demande d'une couverture souhaitée entre les deux bâtiments pour protéger les spectateurs ou celle, plus générale, exprimée par le service communal et les associations sur place qui

sont à l'étroit et demandent des locaux supplémentaires. Lors de sa séance du 27 septembre 2022, à l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé la délibération D22-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 140'000 F, destiné aux études de faisabilité du projet de rénovation et transformation du site de « l'épicentre », parcelle N° 4489.

L'étude de faisabilité portera donc sur l'ensemble de la parcelle afin d'identifier, en priorité, les interventions indispensables et les classer selon leur urgence. Elle devra aussi quantifier le potentiel d'amélioration du site dans une vision globale de développement durable.

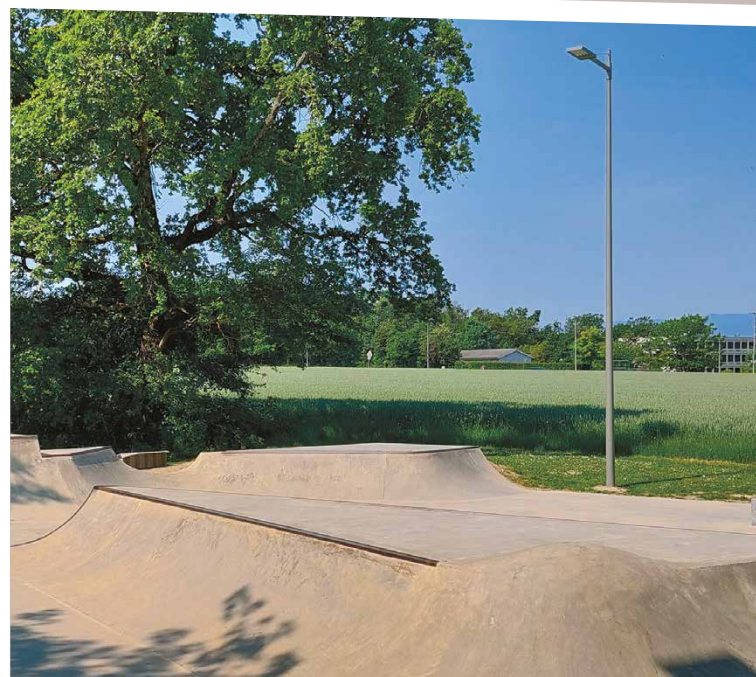
Parallèlement, s'agissant de bâtiments utilisés tout au long de l'année, une réflexion minutieuse devra être intégrée, dès le début, concernant l'organisation des travaux en site occupé. Lors de ce processus, la communication avec les utilisateurs sera primordiale afin d'assurer le bon déroulement de l'exécution.

## Installation d'un système d'éclairage au skatepark de Collonge

Chemin de Mancy 61 (n° 11)

Suite à la sollicitation de plusieurs usagers du skatepark de Collonge, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire (dépassement) de 50'000 F sur le budget de fonctionnement 2022 pour l'installation d'un système d'éclairage au skatepark de Collonge.

Le projet prévoit quatre lampadaires à LED d'environ 8 mètres de haut. Il comprendra un système d'extinction automatique, activable au besoin par interrupteur, à l'heure de fermeture du skatepark. Ces installations seront mises en service au début 2023.



## Installations de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle du tennis club de Collonge-Bellerive (TCCB)

*Chemin de Relion 22 (n° 12)*

A la suite de l'étude sur le potentiel solaire des bâtiments communaux, lancée avec l'aide du programme SIG-Eco21, le site du Tennis Club de Collonge-Bellerive a été retenu afin d'y réaliser la première centrale de panneaux photovoltaïques communale.

La toiture de la halle de tennis, construite en 2005, se prête particulièrement bien de par sa forme simple (deux pans de toiture avec une faible pente), sa surface (env. 1200 m<sup>2</sup>) et surtout sa très bonne orientation (sud-ouest). Le programme SIG-Eco21 propose différentes solutions de réalisations, en fonction desquelles le propriétaire du bâtiment est plus ou moins impliqué au niveau financier. L'étude préliminaire a permis à la commune de décider d'investir directement dans cette installation et maximiser la productivité sur place en recouvrant les deux pans de la toiture. La production en surplus sera réinjectée dans le réseau SIG afin de profiter à tous les utilisateurs de la région de cette électricité solaire produite sur la commune de Collonge-Bellerive. La concrétisation du projet est prévue en 2023 pour une mise en service des installations vers la fin de l'année.



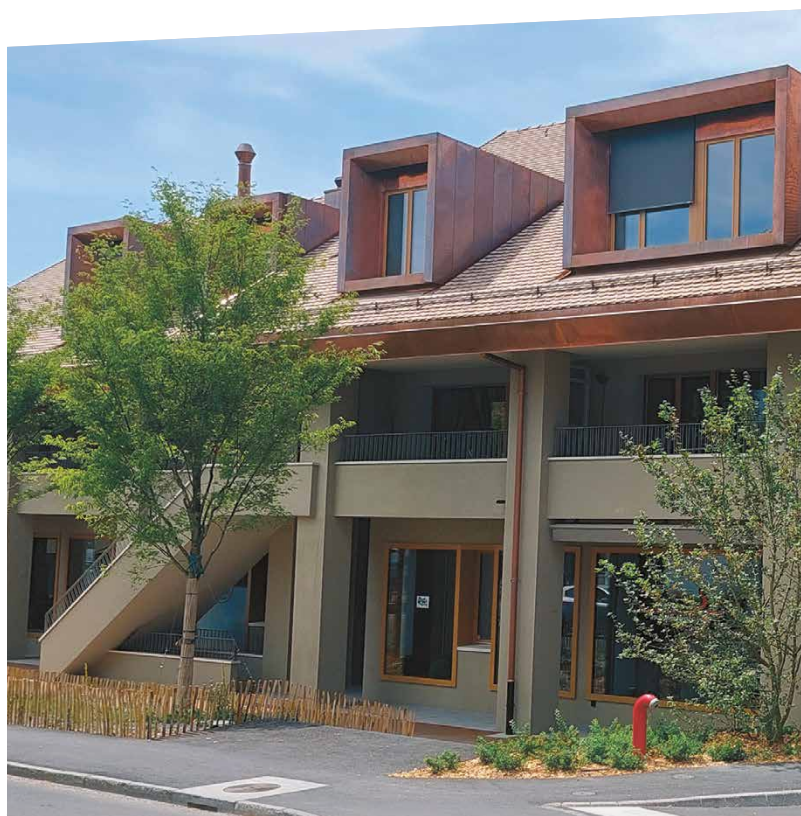
*Route d'Hermance 105 avant la rénovation*

## Rénovation des immeubles locatifs

*Route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3 (n°13)*

Le Conseil municipal a voté, en décembre 2016, un crédit d'étude de 1'280'000 F (délibération D16-35), le 8 mai 2019 (délibération D19-11) un crédit d'engagement pour les travaux d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles pour un montant de 10'504'000 F et le 26 mai 2020 (délibération D20-07) un crédit d'engagement complémentaire de 2'100'000 F destiné à étendre les travaux à la rénovation des appartements, propriétés de la commune, situés à la route d'Hermance 95 à 105 et au chemin du Grand-Clos 3.

Le 26 avril 2022, le Conseil municipal accepte la délibération D22-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 1'300'000 F.



Les travaux de rénovation des immeubles ont débuté au début de l'année 2020 et se sont poursuivis durant trois ans, pendant lesquels les cinq immeubles et trente-sept appartements ont été rénovés entièrement. La durée du chantier a pu être optimisée grâce au nombre d'appartements libérés par la commune pour reloger les locataires pendant les travaux. Ils ont retrouvés leurs appartements refaits à neuf. Cette réalisation ne s'est toutefois pas déroulée sans encombre. Plusieurs contretemps et impondérables (dont le COVID, les problèmes d'approvisionnement et le renchérissement sur les matériaux de construction) ont nécessité diverses adaptations ainsi qu'un réajustement financier du projet.

Aux coûts supplémentaires, déjà évoqués ci-dessus, se sont ajoutés des frais liés aux introductions des réseaux sur le site. Il a fallu remplacer le réseau des canalisations alimentant les bâtiments et étanchéfier la dalle sur le parking souterrain, dalle qui accueille une place publique.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les habitants et commerçants ont pu découvrir et apprécier les nouvelles façades et toitures, des aménagements extérieurs remodelés et une plantation d'arbres et arbustes intensifiée autour des immeubles.

C'est en décembre 2022, que les habitants ont eu le plaisir de découvrir les cinq bâtiments libérés de leurs échafaudages, découvrant alors le nouvel aspect de ces immeubles communaux remis au goût du jour en un peu plus de trois ans : une vraie performance si l'on tient compte du fait que ce site est resté habité et partiellement en activité tout le long du chantier. Les aménagements extérieurs seront finalisés en 2023.



### Entretien du parc immobilier communal

Le parc immobilier communal, tant financier qu'administratif, nécessite un suivi et un entretien régulier de la part des services communaux.

Le budget d'entretien annuel a permis l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux, tels que :

- mise en sécurité des toitures de l'école de Vézenaz
- amélioration de l'acoustique de la salle des sociétés et de la salle de réunion « Jura » situées dans les locaux de la mairie
- création d'un meuble pour stocker les chaises de la salle Willy-Buard située dans les combles du bâtiment de la mairie
- remplacement des luminaires par des ampoules LED :
  - des zones communes de la mairie,
  - des éclairages sur poutres à la salle de spectacle de l'épicentre
  - des spots halogènes situés sous le couvert de la ferme de Saint-Maurice
- remplacement des bâches à la Ferme de Saint-Maurice
- Mise en passe des bâtiments de l'état-civil et de la caserne des pompiers
- aménagement d'un bureau dans le bâtiment de l'école de Collonge, cycle élémentaire destiné au responsable de secteur du parascolaire (GIAP)
- réfection de la crypte à Vézenaz

### Statistiques sur les procédures en matière de construction

Déposées au département du territoire (DT) pour la commune de Collonge-Bellerive en 2022

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales, à l'exception des APAT :

APA	Autorisation en procédure accélérée	165
DD	Demande définitive en autorisation de construire	48
DP	Demande préalable en autorisation de construire	0
DR	Demande de renseignements	0
M	Demande d'autorisation de démolir	11
MPA	Demande d'autorisation de démolir accélérée	9
<b>Total</b>		<b>233</b>

Pour mémoire, nombre de dossiers durant les années précédentes :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
135	111	106	127	129	190	128	142

### Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive – FICB

Pour mémoire, le Conseil municipal a approuvé la création de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive lors de sa séance du 28 septembre 2015 (D15-19). La Fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre - respectivement d'aider à mettre - à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice des législations cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Afin de permettre à la Fondation d'être autonome et de bénéficier d'une bonne assise financière et d'une capacité d'investissement, la commune a notamment doté la Fondation avec deux immeubles et leurs parcelles : en janvier 2020, l'immeuble du chemin du Pré-d'Orsat 8,10 (Quadrilatère I) et, en janvier 2021, l'immeuble du chemin du Pré-d'Orsat 14,16 (Quadrilatère II). Elle a aussi soutenu la Fondation, lors de l'acquisition, en 2020, des parcelles N<sup>os</sup> 7466 et 8740, soit l'établissement « Les Crêts de Vézenaz ».

Le travail de la Fondation s'est poursuivi en 2022 et ses comptes sont présentés en fin de ce rapport. Par ailleurs, la Fondation a travaillé, en 2021, sur une adaptation de ses statuts et, le 8 février 2022, le Conseil municipal a accepté la délibération D22-02, relative à cette modification.

Les principales modifications des statuts concernent certaines attributions du Conseil de Fondation et du bureau ainsi que le rôle de la direction de la Fondation.

## Routes et canalisations

### Optimisation du réseau d'assainissement secondaire

Le Conseil municipal a accepté, le 30 octobre 2018, la délibération (D18-26) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive. Les études préalables ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'office cantonal de l'eau (OCEau) ; c'est pourquoi les travaux n'ont été réalisés qu'au printemps 2022.

Le projet d'assainissement des chambres doubles se poursuit. Il s'agit d'étancher, au niveau des regards de visite, les réseaux des eaux usées et des eaux claires afin que ceux-ci ne puissent pas se mélanger. Une nouvelle phase est planifiée en 2023.

D'autres études ont également été initiées en 2022, notamment au chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte et dans le secteur de Sous-Caran/Bois-Caran/Halbrans dans le cadre des travaux préparatoires de la mise en place de la zone 30. Des travaux de réhabilitation et/ou de reconstruction du réseau d'assainissement des eaux claires et d'eaux usées devront être entrepris en parallèle des travaux de la zone 30 km/h.

### Route d'Hermance

Le 21 décembre 2021, le Conseil municipal avait approuvé la délibération D21-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 155'000 F, destiné à la modification des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées de la commune de Collonge-Bellerive, à la hauteur du 40-46 route d'Hermance. Les travaux d'optimisation du réseau secondaire sur ce tronçon ont été effectués durant l'été 2022. Une liaison a été créée entre les réseaux provenant du carrefour Route d'Hermance/ route de Thonon et le réseau se jetant en direction du lac.

### Chemin des Echillons

Des interventions ponctuelles sur le réseau d'assainissement secondaire ont également été réalisées dans le courant de l'année 2022 tels que le remplacement de 160 mètres de collecteur d'eaux claires au chemin des Echillons.

### Chemin du Milieu

150 mètres de collecteur d'eaux pluviales ont été chemisés au chemin du Milieu. Cette technique consiste à poser une membrane à l'intérieur du collecteur afin de garantir son étanchéité et supprimer certains défauts.

### Enfouissement des lignes aériennes

Dans la continuité de la motion (M17-04) relative à l'enfouissement des lignes aériennes (téléphone, électricité et éclairage), la commune étudie, en fonction des opportunités, le ratio pertinence/coût de l'enfouissement des lignes.

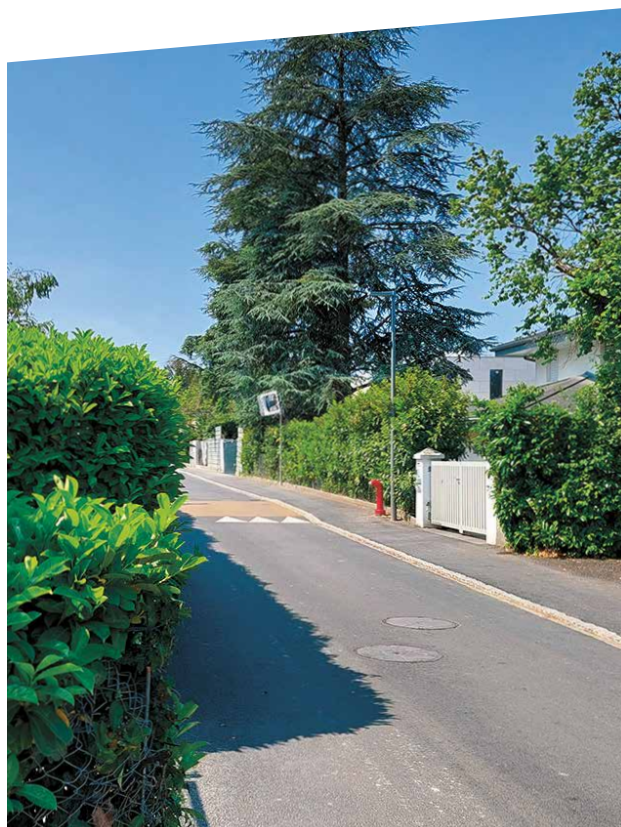
En 2022, ce fut le cas dans le secteur de Bois-Caran /Sous-Caran (en lien avec un projet privé).

### Chemin des Champs-de-Chaux

Le réaménagement de ce chemin s'est avéré nécessaire à la suite des nombreuses constructions dans le secteur et aux problèmes de stationnement. Les riverains ont participé aux discussions, depuis 2019, date du vote du premier crédit d'étude (D19-01).

Le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'220'000 F, destiné aux travaux de réaménagement de ce chemin ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes.

Ces travaux ont été effectués entre mars et octobre 2022. Aux travaux prévus initialement, se sont ajoutés la réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'eaux pluviales et des réparations ponctuelles de collecteurs d'eaux usées.



### Réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon

Le réaménagement du cœur de Vésenaz se poursuit dans l'esprit du plan directeur communal 2014. Un crédit d'étude d'un montant de 70'000 F (D16-14) a été voté par le Conseil municipal le 9 mai 2016. Après l'étude de plusieurs variantes d'aménagement du chemin ainsi que du carrefour situé au bas du chemin des Rayes, une requête en autorisation de construire (DD 111201) a été déposée à l'Office des autorisations de construire le 12 janvier 2018. Un essai de fermeture complète à la circulation, a permis de mener une étude de circulation du quartier et de bruit, exécutée par des bureaux d'ingénieurs spécialisés a été réalisée entre juillet 2018 et août 2019.

Le 18 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 60'000 F pour la poursuite des études. Le projet a été reconsidéré en début d'année 2019. Une nouvelle demande a été adressée à l'OCT pour la mise en sens unique du chemin dans le sens de circulation allant du chemin des Rayes vers la route de Thonon. Marquant sa volonté de poursuivre le projet, le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné au réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon.

Toutefois, à la suite d'un recours déposé en 2020, l'autorisation de construire, délivrée en août 2020, a été annulée par le Tribunal administratif de 1<sup>ère</sup> instance (TAPI), en septembre 2021. Le statu quo est critique pour la sécurité des piétons, le projet doit être adapté afin de répondre aux remarques du TAPI.

Dans un premier temps, des travaux d'adaptation du carrefour au bas du chemin des Rayes seront effectués afin de faciliter la circulation des véhicules des TPG. Enfin, ce projet devra être intégré dans la future zone 30 km/h de Vésenaz (chemins des Rayes, Neuf-de-Vésenaz – chemin des Princes / route de la Capite).



### Zones 30 km/h de Vésenaz et Collonge

Suite aux travaux menés dans le cadre de la commission Routes et infrastructures et à l'élaboration d'un catalogue de mesures à mettre en œuvre datant de 2018 ainsi qu'aux nombreuses demandes d'habitants, le Conseil municipal a voté deux délibérations en 2019, D19-03 et D19-40, afin de développer les zones 30 km/h à Vésenaz ainsi qu'à Collonge, entre la route d'Hermance et le lac, depuis le chemin de sous-Caran/Bois-Caran jusqu'à la limite de la commune de Corsier ainsi qu'à St Maurice.

Le 22 novembre 2022, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement de 5'940'000 F pour la réalisation de la zone 30 km/h de Collonge (D22-24) dont le périmètre d'intervention s'étend sur 213 hectares, soit 1/3 du territoire communal.

#### Les aménagements prévus sont les suivants :

- matérialisation des « portes d'entrées » sur chaque accès à la zone 30 km/h
- instauration de la priorité de droite sur tout la zone à l'exception des débouchés où la sécurité du débouché nécessite une perte de priorité
- création de seuils, carrefours surélevés, aux intersections et sur les zones où les ralentissements sont nécessaires
- création ou prolongement de trottoirs
- modification du schéma de circulation avec l'instauration d'un sens unique
- création de stationnements alternés avec réglementation adaptée
- selon les opportunités, enfouissement de lignes aériennes d'électricité, d'éclairage public et de téléphone
- optimisation du réseau d'éclairage public avec régulation possible de l'intensité lumineuse

En plus d'une contribution à la modération de la vitesse, la zone 30 km/h constitue une plus-value pour la mobilité douce car les cheminements piétons sont également développés.

Les deux demandes d'autorisation de construire sont en force respectivement depuis les mois d'août et novembre 2022. Le démarrage des travaux est prévu en été 2023 et devraient durer près de 20 mois.

Dans le secteur de Vésenaz, les études se poursuivront dans le courant de l'année 2023.

### Réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat

Des études ont été menées en 2022, suite au crédit d'étude voté en décembre 2021 (délibération D21-44) destiné au réaménagement de ce chemin.

Les principaux objectifs visés par le futur projet sont les suivants :

- sécurisation des chemins piétonniers
- récupération des eaux qui ruissellent le long des champs et réfection du collecteur des eaux de chaussée existant
- modération du trafic
- régulation et optimisation de l'éclairage public
- reprise des encaissements de la chaussée et des enrobés bitumineux

L'option du trottoir franchissable a été choisie afin de garantir la circulation en double-sens.

Les autorisations de construire seront déposées au début de l'année 2023 afin de pouvoir débiter les travaux à l'automne 2023.

### Interventions de resurfaçage partiel

Environ trente kilomètres de routes et vingt-cinq kilomètres de trottoirs desservent notre territoire communal. Le revêtement en enrobés bitumineux de ces routes et trottoirs nécessite un entretien régulier de leur surface de roulement pour garder une surface plane afin de sécuriser le passage des usagers.

En 2018, un diagnostic de l'ensemble des routes et trot-

### Abribus

Dans le cadre des travaux de rehaussement des quais de bus aux arrêts TPG, la commune a profité de remplacer les abris situés le long de la route d'Hermance aux arrêts de « la Bise » et de « Collonge ».



toirs de notre commune a été réalisé par une entreprise spécialisée, avec pour but de définir les travaux à entreprendre et leurs priorités. En parallèle, le service des routes et de l'entretien des sites procède à des contrôles réguliers in-situ en fonction de l'urgence de la situation.

En 2022 les chemins suivants ont été traités (resurfaçage partiel) :

#### Chemin de Trémessaz

Les enrobés bitumineux sont fissurés et faïencés sur toute la surface. Ce chemin a fait l'objet d'une réfection provisoire en août 2019. Il a été nécessaire de reprendre complètement la couche de roulement en la remplaçant sur une épaisseur de 4 cm au printemps 2022.

#### Chemins des Echillions, de la Carna et du Bouchat

Des travaux de resurfaçage partiel de ces chemins ont été effectués au cours de l'année 2022.

### Parking public des Rayes

*Chemin des Rayes 8*

#### Statistiques 2022

Le parking des Rayes, d'une capacité de 201 places, a été mis en exploitation à la fin de l'année 2004. Depuis lors la commune a entrepris d'importants travaux d'entretien et de rénovation des installations existantes afin de répondre à la demande croissante des utilisateurs. Les données suivantes ont été enregistrées en 2022 :

- 101'414 entrées de véhicules (soit près de 14% de plus qu'en 2021)
- En moyenne, 35% des véhicules stationnent moins d'une heure
- 180 abonnés à la fin de l'année (hors administration communale)
- 63% d'occupation du parking, soit un important taux d'occupation.

### Parking public du Pré-d'Orsat

*Chemin du Pré-d'Orsat 12*

#### Statistiques 2022

Ce parking a une capacité de 209 places, dont 57 sont réservées aux locataires des immeubles situés au chemin du Pré-d'Orsat 8, 10, 14, 16. Il dispose également de 13 places pour véhicules deux-roues motorisés. Les données suivantes ont été enregistrées en 2022 :

- 38'898 entrées de véhicules (soit 8.7 % de plus qu'en 2021) – 60 % sont des entrées d'abonnés, 40 % des tickets horaires
- En moyenne, 21 % des véhicules stationnent moins d'une heure
- 116 abonnés
- 63.6 % d'occupation du parking.

Malgré un taux d'occupation quasiment équivalent à celui du parking des Rayes, ce chiffre ne permet pas d'identifier clairement le taux d'utilisation de la partie publique du parking. En effet les baux souscrits pour les places avec les appartements améliorent le résultat.

## Gestion des déchets

### Points de récupération communaux

La commune dispose de quatre grands points de récupération (chemin des Rayes, parking de l'école de Vézenaz, route d'Hermance 56-58, plage de la Savonnière) et d'un plus restreint (route d'Hermance 150).

Afin d'améliorer l'offre liée à la collecte et la valorisation des déchets, des études ont été menées en 2022 avec pour objectif d'aménager un nouveau point de récupération au chemin du Grand-Clos, à Collonge ainsi qu'un autre sur la place du village de Saint-Maurice. Il sera alors possible de déposer dans ces sites appropriés : PET, verre, cartons et papiers, piles, déchets de cuisine, alu et fer blanc et ordures ménagères. Dans ce but, le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre 2022, a voté la délibération D22-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F, destiné à l'aménagement de ces deux points de récupération. Les travaux du point de récupération du chemin du Grand-Clos débiteront mi-avril 2023. Quant au point de récupération de Saint-Maurice, plusieurs variantes ont été présentées aux services de l'Etat dans le cadre de la demande d'autorisation de construire. Elles sont encore à l'étude.

### Points de récupération pour habitats groupés

La commune incite les nouveaux propriétaires de logements situés dans des habitats groupés à réaliser des investissements en vue de la mise en place de containers enterrés pour les ordures ménagères et éventuellement pour le papier/carton.



### Mobilitri



L'ESREC (espace de récupération) mobile privé Mobilitri, organisé en collaboration avec les douze communes d'Arve & Lac et mis en service depuis le mois de novembre 2020, donne entière satisfaction. Au 31 décembre 2022, ce sont 58% des ménages collongeais qui sont inscrits auprès de ce service.

Ce système innovant représente un avancement certain dans l'engagement pour le développement durable. Les nuisances qui en découlent, ont bien moins d'incidences environnementales et sécuritaires pour notre collectivité, notamment la dépose sauvage de déchets en bord de route, parmi lesquels se trouvaient régulièrement des déchets spéciaux dangereux, comme des bouteilles de gaz, des produits toxiques. De plus, cet ESREC mobile optimise la proximité et la flexibilité de la dépose des déchets encombrants.

Un calendrier en ligne indique les emplacements MOBILITRI pour le mois à venir. Le service est assuré 6 jours sur 7. L'emplacement réservé à cet effet à Collonge-Bellerive, 2 jours, 2 fois/mois, se trouve au bas du chemin





de Blemant. Les autres jours, les habitants de la commune peuvent se rendre sur n'importe quel site où il est installé dans les communes partenaires d'Arve & Lac.

Les habitants peuvent y décharger gratuitement tous leurs déchets de catégorie « encombrants », ainsi que les déchets spéciaux (produits à risque) sans frais. Les déchets sont triés et pris en charge directement dès leur dépôt par du personnel sur place pour assister les usagers. La récupération de meubles ou objets réutilisables est effectuée. Toutefois la demande de levée des déchets sur appel est toujours assurée lorsque le transport s'avère difficile pour les habitants.

Il est également rappelé que les entreprises peuvent y décharger les déchets apportés au moyen de leurs véhicules, à proximité de leurs lieux de travail. Ce service est payant pour les entreprises.

En 2022 : 3'743 visites d'habitants de la commune (soit 30% de toutes les visites) sur un total de 12'436 visites, ont été enregistrées sur l'ensemble des six sites Mobilitri. Ce sont ainsi près de 300 tonnes de déchets encombrants qui ont été collectées.

Pour plus d'informations : [www.mobilitri.ch](http://www.mobilitri.ch)

### P'tite poubelle verte, recyclage des déchets de cuisine

Depuis le 16 avril 2018, la commune a introduit la collecte des déchets de cuisine grâce aux «p'tites poubelles vertes».

Ainsi les déchets regroupant tous les restes de repas et de leur préparation sont acheminés au Nant de Chatillon à Bernex où ils sont recyclés pour produire du biogaz et du compost.

Des kits «p'tites poubelles vertes» - la poubelle et un rouleau de 25 sacs sont mis à disposition gratuitement des ménages résidant sur la commune. Les rouleaux de sacs compostables sont également offerts à la mairie et disponibles dans la plupart des magasins. Les p'tites poubelles vertes doivent être déversées dans les containers bruns disposés sur 20 sites répartis sur le territoire communal, notamment les points de récupération communaux.

D'autres points de collecte peuvent être envisagés en fonction des demandes, par exemple des installations mutualisées pour des lotissements. Après analyse, des containers peuvent être mis à disposition gratuitement en cas de demandes groupées (lotissement ou chemin).

### Action de sensibilisation au tri des déchets

En 2022, en collaboration avec SIG Eco-21, la commune a organisé les 3 septembre, à Vézenaz, et 10 septembre, à Collonge, des animations aux points de récupération à l'attention des habitants et des entreprises. Quelques 96 personnes ont eu un contact direct avec les animateurs mandatés par Zerowaste Switzerland. Elles ont ainsi pu bénéficier de conseils en lien avec le recyclage. Il est prévu de reconduire cette action en juin 2023 sur le site de la

plage de la Savonnière et en septembre, à nouveau, à Collonge et Vézenaz.

L'association Zero Waste est présente dans tous les pays européens et largement représentée dans le monde. La section genevoise développe des projets avec le public, des entreprises et des entités publiques. Plusieurs actions en lien avec cette association sont envisagées d'ici la fin de la législature 2020-2025.

<https://zerowasteswitzerland.ch/fr/>

### Récupération des déchets : constats, développements

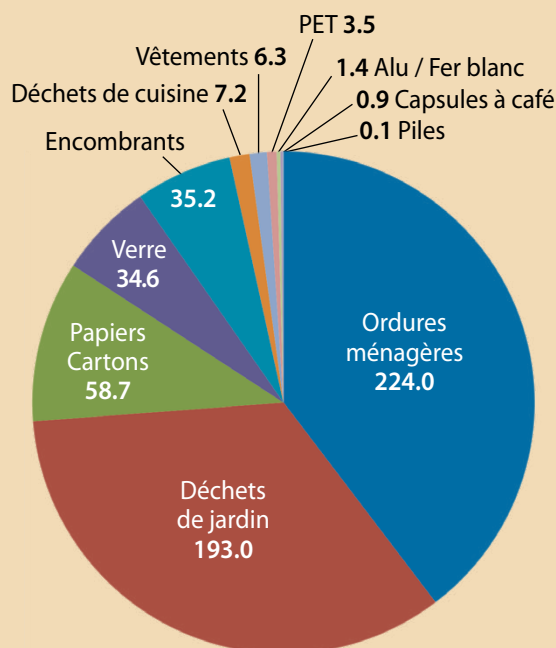
La facilité d'accès (proximité) aux points de collecte permet d'améliorer les taux de recyclage.

Entre 2021 et 2022, le principal indice qui est le nombre de kg/habitant/an de déchets incinérés a baissé de 13kg/habitant mais avec 224 kg/habitant/an, cette quantité incinérée est encore trop élevée. Des efforts doivent encore être faits et plus spécifiquement sur les déchets de cuisine qui représentent encore 1/3 du contenu d'une poubelle. La facturation des ordures ménagères aux entreprises, prévue en 2023, permettra certainement d'améliorer cet indice. Pour rappel, l'usine d'incinération Cheneviers IV qui devrait en principe entrer en fonction à l'horizon 2026 est dimensionnée pour incinérer 175kg/habitant/an.

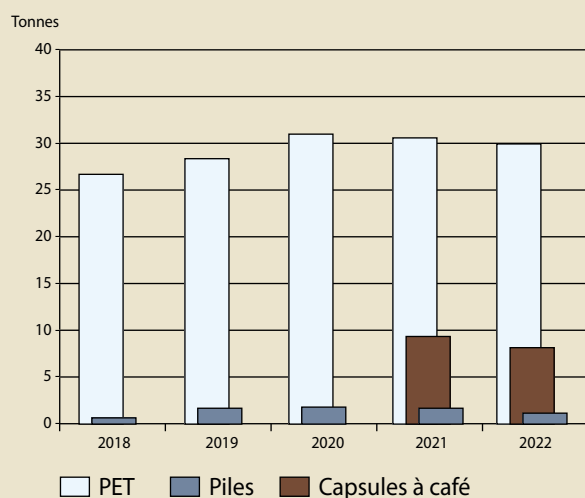
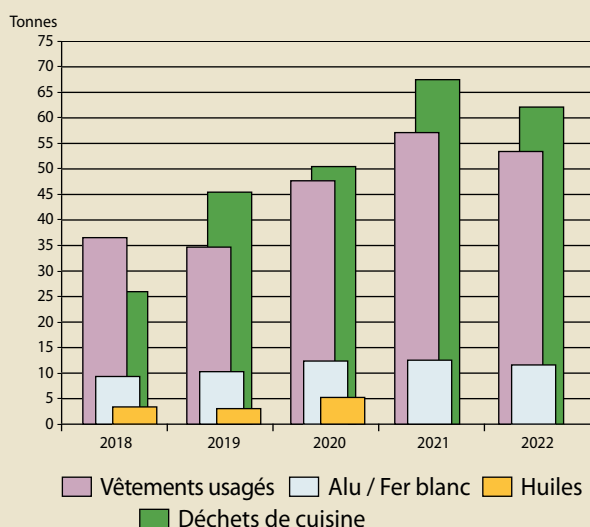
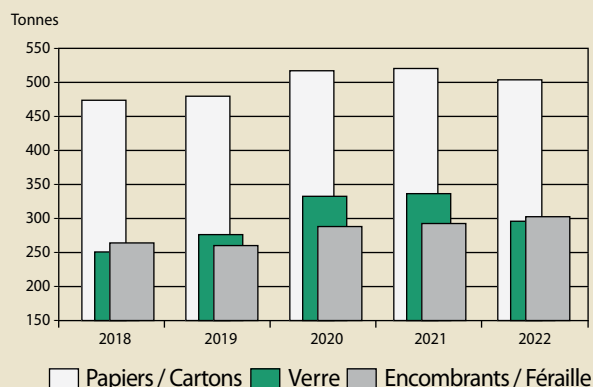
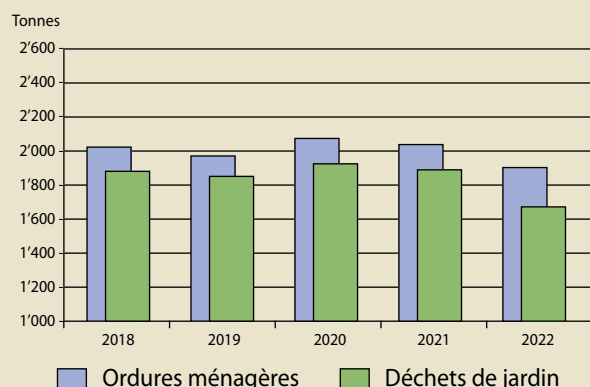
Il est intéressant de relever une légère diminution du tonnage des papiers/cartons mais pas spécifiquement des transports y relatifs. Cela s'explique par la présence de plus de cartons d'emballage, plus volumineux mais plus léger que le papier.

Le taux de recyclage total pour 2022 est de 60.3%.

### Répartition par type de déchets en kilo/habitant



### Gestion des déchets Statistiques 2018 - 2022



## Environnement et Développement durable

### Transition énergétique

#### Encourager & stimuler l'engagement citoyen

En 2022, plusieurs initiatives ont été entreprises afin de mobiliser et sensibiliser les citoyens sur la thématique de la production d'énergies renouvelables.

Fort de son succès depuis 2020, le financement de l'opération « Visites villas » a été reconduit. Ce projet aura permis de sensibiliser près de 350 propriétaires à l'efficacité énergétique. Les actions d'optimisation énergétique accomplies lors de ces visites ont par ailleurs permis de générer près de 32'550 kWh/an d'économie d'énergie électrique et 170 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Dans la foulée, un projet innovant a été initié en partenariat avec les SIG afin de soutenir la mobilisation des capacités locales de production d'énergie renouvelable auprès des propriétaires : l'appel d'offres groupé. Il s'agit d'un dis-

positif d'accompagnement à la conception et réalisation de projets d'énergies renouvelables encadré par des mandataires experts subventionnés par la commune. L'électricité et la chaleur renouvelable ont ainsi été mis à l'honneur grâce la réalisation de ces deux projets : le premier dédié à l'installation de centrales solaires photovoltaïques et le second, au remplacement des chaudières à combustibles fossiles par l'installation de pompes à chaleur.

Près de 200 propriétaires ont participé à ces accompagnements « énergies vertes » et se sont ainsi engagés dans des projets de production d'énergies renouvelables qui verront le jour dès 2023. Ces dispositifs vont fortement contribuer à renforcer l'autonomie énergétique des propriétaires et leur permettront de participer pleinement à la transition énergétique du territoire dans le cadre d'une gouvernance locale maîtrisée.

### Créer un cadre favorable à l'émergence de projets

Allouer des moyens humains et techniques pour encourager la transition énergétique sur le territoire paraît évident. La mise à disposition d'incitations financières représente également un levier d'action pertinent pour activer les projets citoyens. Dans ce sens, le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 juin 2022, a voté, par délibération D22-16, un crédit d'investissement de 1'200'000 F dédié au financement de projets de production d'énergie renouvelable (voir ci-dessus). Ce dernier est par ailleurs administré par un règlement communal (LC 16 961) « Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions énergies renouvelables » entré en vigueur le 12 septembre 2022. Ce crédit sera utilisé notamment pour subventionner les particuliers dans leurs projets d'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur.

Enfin, le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le Conseil municipal a accepté la motion M22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des communiens » exprimant ainsi son souhait d'élargir le champ des incitations et subventions communales pour les questions environnementales. Le cahier des charges relatif à cette motion sera élaboré dans le courant de l'année 2023.

### Fréquentation des transports en commun

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation totale des transports en commun sur le territoire de la commune, ainsi que l'évolution du nombre de passagers aux arrêts principaux de Vézenaz-Village et Collonge. En 2020, la fréquentation était inférieure en raison du confinement de mars à mai, ainsi qu'à la mise en place du télétravail.

Nombre de montées	2020	2021	2022
Commune	958'364	1'083'361	1'213'419
Vézenaz-Village	375'834	417'783	487'862
Collonge	70'002	83'099	96'152
Nombre de descentes			
Commune	997'084	1'139'275	1'274'185
Vézenaz-Village	376'206	425'495	489'562
Collonge	72'003	84'459	96'133

## Mesures en faveur de la mobilité douce

### Détails de l'attribution des subventions communale en 2022

#### Abonnement annuel Unireso TPG

Cette action a été initiée en 2010. Elle n'a jamais été interrompue depuis. Pour mémoire : jusqu'au 31 décembre 2020 cette subvention s'élevait à 150 F pour l'achat d'un abonnement jeune, 100 F pour les seniors et 50 F pour les adultes depuis le vote du budget en 2015. **A partir de 2021, elle a été uniformisée à 150 F pour tous.**

### Nombre d'abonnements TPG, par année :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1026	963	985	955	807	1122	1300

### Cartes journalières CFF - abonnement général CFF et abonnement ½ tarif CFF

Les autorités communales ont poursuivi la vente aux habitants, au prix de 40 F/unité, de cinq cartes journalières CFF (365j/an).

Cette action sera poursuivie jusqu'à la suppression de cette offre par les CFF annoncée pour le 30 janvier 2024.

Initié en 2010, la subvention communale pour l'abonnement général CFF s'élève à 150.-/an.

Initiée en 2021, la subvention pour le ½ tarif CFF est de 40 % du prix d'achat (qui est variable).

Année	2018	2019	2020	2021	2022
% cartes vendues	95%	94.6%	69%	85%	92%
Nbe abonnement général CFF	20	15	37	21	19
½ tarif CFF	-	-	-	225	230

### Subvention vélos électriques et vélos ordinaires

Les autorités communales ont décidé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'augmenter leur soutien à ce mode de transport par le biais d'une subvention de 500 F pour l'achat d'un vélo électrique et de 250 F (ou au maximum le prix du vélo) pour l'achat d'un vélo ordinaire.

### Demandes de subvention

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vélos électriques	114	220	130	173	237	162
Vélos ordinaires	-	-	-	-	66	45
Vélos cargos	-	-	1	8	6	9

### Subventions cantonales

Année	2019	2020	2021	2022
*Visite villa (avec SIG et la commune)	15	1	132	163
Installation d'une borne électrique privée	5	8	15	15

Le coût du diagnostic des « visites Villa » s'élève à 770 F. Depuis 2021 le canton et les SIG offrent une subvention de 670 F et la commune, le solde de 100 F. Cette opération n'a pas été reconduite en 2023.

Néanmoins, la commune poursuit ses efforts en tant qu'acteur relais de la transition énergétique de son territoire et a décidé de subventionner à concurrence d'1/3 le coût du certificat CECB+. Ce dernier correspond à un

diagnostic recommandé et reconnu par la Confédération et le canton afin que tout particulier puisse obtenir une analyse détaillée et un bilan énergétique global de son bâtiment. Le coût de l'analyse CECB+ s'élève à un montant entre 750 F et 1'500 F suivant la dimension du bâtiment. Il est également subventionné partiellement par le canton.

Pour le détail des conditions d'octroi, il faut se référer aux informations disponibles sur le site de la commune : [www.collonge-bellerive.ch](http://www.collonge-bellerive.ch)

### Concours des communes fleuries

A Carouge, en octobre 2022, lors de la cérémonie officielle du concours floral intercommunal, les collaborateurs de la voirie de Collonge-Bellerive ont été, une fois encore, plusieurs fois récompensés pour le soin et le professionnalisme avec lesquels ils fleurissent notre commune : Ils ont reçu le 1<sup>er</sup> prix de la commune la plus fleurie, toute catégories confondues ainsi que le 1<sup>er</sup> prix des communes de 5001 à 10'000 habitants.

Par ailleurs, ils ont été nommés pour le 2<sup>ème</sup> prix catégorie Fontaine la plus fleurie et pour le 3<sup>ème</sup> prix catégorie « aménagements éphémères ». De belles reconnaissances pour le soin donné par ces professionnels chargés de l'embellissement de nos espaces publics. La prochaine cérémonie aura lieu à Collonge-Bellerive, lauréate de l'année 2022, comme le veut la tradition.



### Véhicule Mobility

**mobility**

Depuis octobre 2021, une 2<sup>ème</sup> place de parking a été mise à disposition de l'entreprise Mobility pour proposer un véhicule Mobility à la population. Ces places sont situées au P1 du parking des Rayes (chemin des Rayes 8).

Pour plus d'informations : [www.mobility.ch/fr/clients-privés](http://www.mobility.ch/fr/clients-privés)



### Charte des Jardins

La promotion de la «Charte des jardins», initiée par la commune en 2010, se poursuit. Les habitants inscrits s'engagent à respecter des zones sans traitement chimique et à valoriser la biodiversité dans leur jardin. Chaque volontaire peut remplir le formulaire disponible sur le site de la commune et retirer à la mairie, le petit panneau en bois ou des plaques en métal à apposer dans son jardin. [www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins](http://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins)

### Plage de la Nymphé (n°14)

Pour mémoire, en 1971 la commune de Collonge-Bellerive a effectué un échange de terrain avec le voisin de la parcelle N° 7160 qui a pris le nom de « plage de la Nymphé » deux ans plus tard, à la suite d'aménagements permettant l'accès au lac.

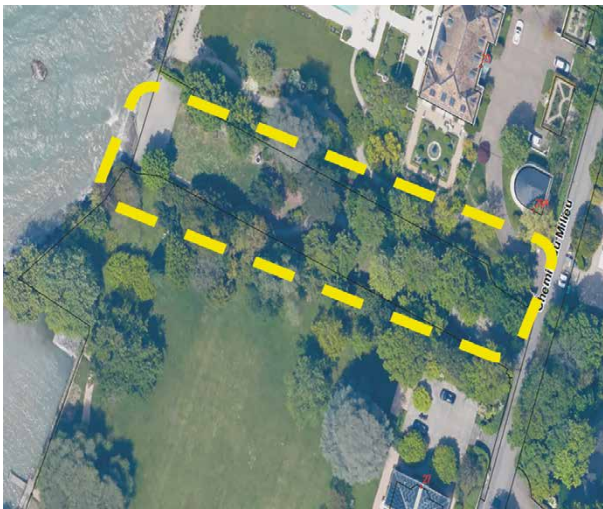
Depuis lors, peu d'interventions ont été effectuées sur cette parcelle exceptionnelle fréquentée régulièrement par de nombreux amoureux de cet espace, ravis par l'aspect intimiste de ce lieu. Les autorités communales ont décidé que ce site méritait d'être réaménagé afin de le valoriser.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2022, la délibération D22-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'250'000 F, destiné au réaménagement de la plage a été votée.

La demande d'autorisation de construire sera déposée en 2023 et les travaux devraient avoir lieu avant l'été 2024.

#### Les lignes directrices du projet sont les suivantes :

- éclaircissement et embellissement du site tout en conservant au maximum son authenticité et son ambiance de sous-bois (renouvellement des plantations basses par des essences plus adaptées)
- amélioration de l'accès au lac en modifiant les marches et la main courante et en aménageant le fond du lac (enrochements plats)
- amélioration de l'accès au site en créant des paliers intermédiaires le long du cheminement, en modifiant son revêtement ainsi qu'en installant un balisage (éclairage) du cheminement
- augmentation des zones de détente en créant 200m<sup>2</sup> de surfaces de gazon supplémentaires grâce au remplacement des pavés
- mise en situation de la statue « Dieu Pan » (nouvelle donation) face à la « Petite Sirène » en respect de l'œuvre originale de Mme Natascha de Senger, sculptrice



- installation de nouveaux jeux pour enfants et pose de bancs supplémentaires en remplacement de ceux enlevés en 2021
- remplacement du bâtiment (local technique, WC et douches)
- réaménagement de l'entrée du parc (stationnement des deux roues et aménagement d'une zone de tri pour les déchets).

### Plage de la Savonnière - Renouveau d'arbres

Pour donner suite aux importants travaux d'entretien du parc arboré entrepris entre 2019 et 2021 (délibération D21-01), la plantation de 20 arbres a été effectuée en février 2022 afin d'assurer le renouvellement du parc. Parmi les essences retenues, ont été choisies des ormes, des platanes, des pins, des saules, des tilleuls et des érables. La plage de la Savonnière restera un lieu d'agrément pour les prochaines générations qui pourront profiter de la beauté d'une frondaison saine et touffue et de zones ombragées étendues.



### Entretien des alignements de chênes

Dans le cadre de l'entretien et de la conservation du patrimoine vivant communal, des tailles ont été effectuées sur les chênes communaux au parc du Pré-de-la-Croix et le long du chemin de Blemant.

Les tailles d'entretien consistent à améliorer la santé, l'esthétique et la sûreté de l'arbre afin d'éviter les chutes de bois mort et les trop grosses prises au vent pour les spécimens les plus fragiles.

Avant l'intervention des arboristes, chaque arbre est analysé individuellement afin de définir les travaux nécessaires pour assurer, autant que possible, sa longévité. Toutefois quand l'arbre arrive en fin de vie et représente un danger, son abattage est requis. Dans ce cas, un nouveau spécimen est planté en compensation. Ainsi, dès l'automne 2022, plusieurs jeunes chênes ont été plantés dans le parc situé au chemin du Pré-de-la-Croix.



### Sécurité des zones forêt en bordure de routes communales

La commune de Collonge-Bellerive est responsable de la sécurisation des routes communales sur l'ensemble de son territoire y compris en bordure de zones forestières. L'objectif de la sécurisation en bordure de zones forêt est de limiter au mieux les risques liés à la chute d'un arbre ou d'une branche.

La commune a mandaté des spécialistes pour réaliser des évaluations du risque dans les différentes zones forestières ainsi que pour prévoir les travaux de sécurisation nécessaires. Les secteurs analysés sont des zones forestières situées tant sur des biens-fonds communaux que sur des biens-fonds privés.

Plusieurs arbres ont été estimés dangereux et évalués comme étant à abattre ou à élaguer pour diminuer le risque d'accident sur le réseau routier communal.

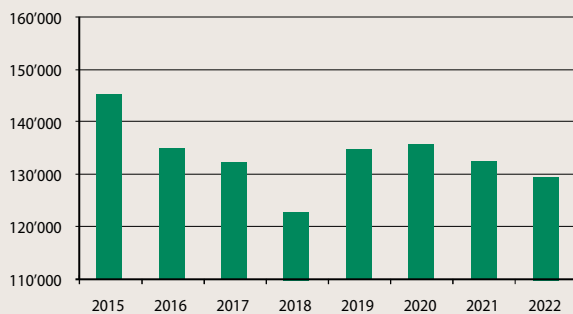
Les travaux se sont déroulés dans le courant de l'automne 2022. La majorité des branchages et troncs abattus ont été intentionnellement laissés sur place en petits tas afin de favoriser la biodiversité.

## Eclairage public

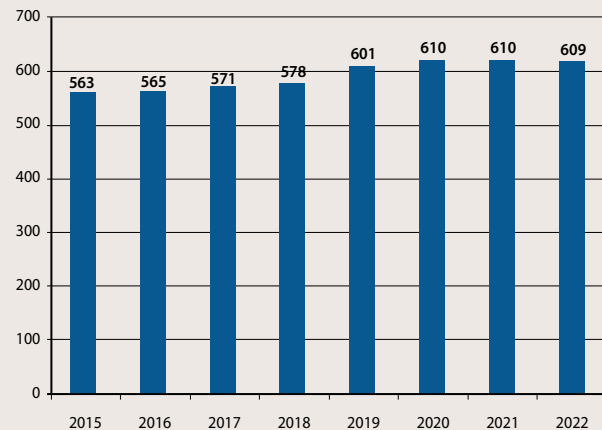
En 2022, la commune a profité de l'enfouissement d'un tronçon de ligne aérienne pour renouveler et optimiser l'éclairage public aux chemins de Bois-Caran et chemin de Sous-Caran. C'est sur ce même modèle que sera traité l'ensemble de la zone 30 km/h côté Lac où plus de 200 luminaires seront remplacés par des éclairages de dernière génération (LED). C'est le cas depuis 2020, ces installations disposant, lorsque la situation le justifie, de l'option de régulation de l'intensité lumineuse en fonction d'horaires définis ou de détecteurs de mouvement

En parallèle, une étude est menée dans le but d'adapter l'éclairage des voies de communication selon la hiérarchie du réseau routier. A partir de fin novembre 2022, des mesures d'économie d'énergies ont été mises en œuvre ; soit l'extinction de la plupart des éclairages des routes communales entre 01h00 et 05h00.

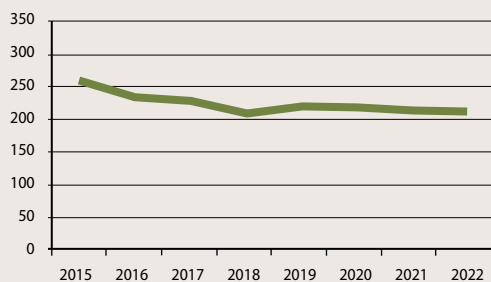
Evolution de la consommation d'énergie (kWh)



Evolution du nombre de luminaires



Evolution de la consommation par luminaire [kWh]



## Crise énergétique hiver 2022-23 - mesures d'économie d'énergie

Le Conseil fédéral a demandé aux entités publiques de mettre en place des mesures d'économies d'énergie dans leurs bâtiments et, pour les communes, sur leur territoire.

Dans ce cadre, les autorités ont décidé de réduire la durée d'exploitation de la patinoire saisonnière de 11 à 6 semaines. Elles n'ont toutefois pas souhaité supprimer totalement la patinoire afin de ne pas pénaliser les enfants qui sortaient déjà d'une période de limitation des activités après la crise sanitaire en 2020-2021.

Dans les bâtiments communaux, la température des bureaux a été limitée à 20 degrés, depuis le 15 octobre 2022 et l'eau chaude coupée à l'exception de cuisines des restaurants scolaires et dans les vestiaires des salles de sport.

Dans les immeubles locatifs, propriétés de la commune, les mesures suivantes ont été prises : report du démarrage de la saison de chauffe au plus tôt le 15 octobre 2022, sauf conditions météorologiques exceptionnelles, optimiser les chaufferies, chauffage à 20° maximum dans les logements (20° dans les pièces de vie et 18° dans les chambres). Enfin sur les routes communales, en collaboration avec SIG, l'éclairage public est désormais éteint entre 01h00 et 05h00 du matin.




## Sécurité

### Projet « Save a life » – six défibrillateurs mis à disposition du public



L'installation de cinq défibrillateurs a été réalisée en 2019, à la suite de la décision de la commission Sécurité, d'entrer en matière pour mettre en place ce projet sur la commune. Il comprend la location, l'installation et l'entretien de cinq défibrillateurs en accès public dans le cadre du projet mené par l'association Swiss Emergency Responders.

Pour mémoire, celle-ci a pour objectif d'augmenter la survie post-arrêt cardiorespiratoire (ACR) en milieu extra-hospitalier par la mise en place d'un réseau de premiers répondants à même d'utiliser lesdits défibrillateurs. Cette association, en collaboration avec l'administration communale, a été chargée de piloter la gestion de ce projet.

Depuis 2021, ce sont désormais six défibrillateurs, signalés par le pictogramme  qui sont installés à des endroits de passage importants sur le territoire communal, soit :

#### à Vézenaz :

- chemin des Rayes 8, à côté des caisses du parking
- à la Pallanterie : route de Compois 6

#### à Collonge :

- à l'épicentre, sur le bâtiment du Centre de Loisirs le point d'interrogation, à côté de l'entrée, chemin de Mancy 61,
- à l'école élémentaire, près du local de vote, fixé sur le mur du préau couvert, route d'Hermance 110,
- sur le bâtiment de logements du Pré-d'Orsat, à côté de l'entrée de la pharmacie
- à la plage de la Savonnière, sur le bâtiment des douches.

Ils sont accessibles au public en tout temps et directement relié au numéro d'urgence 144. Enfin, deux appareils se trouvent en permanence dans les véhicules de la police municipale.

## Police municipale



Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2022, (identique à 2021) :

- |                        |      |
|------------------------|------|
| • Anières :            | 70%  |
| • Choulex :            | 30%  |
| • Collonge-Bellerive : | 490% |
| • Corsier :            | 50%  |
| • Gy :                 | 10%  |
| • Hermance :           | 30%  |
| • Jussy :              | 40%  |
| • Meinier :            | 30%  |

L'équipe est composée de :

6 agents, 2 contrôleurs du stationnement (100% et 50%), 1 adjointe administrative ; 2 patrouilleuses scolaires, 2 contrôleurs du stationnement saisonniers (CDD) pour les communes riveraines du lac (mai à septembre, du vendredi au dimanche).

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la deuxième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux

agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance). Ils sont engagés avec un taux d'activité de 50% pour une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

L'année 2022 fut marquée par un retour à la « normale » avec l'abandon progressif des différentes mesures et contraintes liées à la pandémie du COVID-19. La présence de la police municipale lors de manifestations communales ainsi qu'à de nombreuses séances en présentiel ont repris un rythme régulier. Les séances auxquelles la police municipale participe contribuent au maintien des relations, des échanges d'information et de coordination avec les différents services communaux, cantonaux et autres.

Ci-dessous une liste non exhaustive de ces dernières :

- séance trimestrielle de coordination avec la police cantonale (POLCANT), les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et le service des affaires sociales ;
- séances hebdomadaires de coordination avec le poste de la Pallanterie (POLCANT) ;
- séances mensuelles avec les responsables des polices municipales du canton (17 communes) ;

- séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX) et responsables des polices municipales ;
- séances avec les différents services des communes partenaires ;
- séances de préparation pour l'encadrement de manifestations (communales et cantonales (marathon, triathlon, etc).

A ce sujet, a eu lieu sur le territoire du canton de Genève la 12<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce du 12 au 15 juin 2022. Cette conférence a nécessité un dispositif de sécurité de grande ampleur impliquant un grand nombre de partenaires (police, protection civile, logistique, TPG, Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU et armée).

Les polices municipales ont pleinement participé à ce dispositif par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat qui passe ainsi les polices municipales sous commandement cantonal. Pendant la durée de la conférence, un effectif minimum de la police municipale de Collonge-Bellerive a été maintenu afin d'assurer les réquisitions.

Au mois de septembre les autorités communales de Gy et Jussy ont organisé un « café-police » à l'attention de leurs habitants afin de répondre et échanger sur leurs diverses préoccupations en matière de sécurité, d'incivilités et autres sujets pouvant les interpeller.

Les agents de la police municipale en collaboration avec la police cantonale de la Pallanterie ainsi que les gardes-ruraux des 7 communes de Seymaz région ont participé activement à cet événement. Ce concept vient d'Amérique du Nord. Il existe aujourd'hui à la Ville de Genève et à Crans-Montana en Valais, depuis plus de 5 ans. Il permet à chacun d'évoquer certains problèmes du quotidien sans le caractère formel d'un poste de police.

Il faut souligner que la collaboration avec le poste de la Pallanterie est toujours excellente. Elle permet des synergies telles que l'organisation de contrôles sur les différents chemins et routes interdits à la circulation, l'encadrement lors de manifestations communales, etc.

Hormis les tâches spécifiées dans la loi sur la police municipale et de son règlement d'application, les agents en effectuent d'autres, probablement peu connues de la population. En voici certaines :

- transport de chiens (propriétaire introuvable ou injoignable) à la fourrière cantonale à Collex ;
- mise en place et suivi administratif d'un radar pédagogique (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- contrôle et suivi de la taille des haies ;
- transport des objets trouvés au Service cantonal des objets trouvés à Rive ;
- acheminement d'animaux morts (chats, fouines, etc) au Centre intercommunal des déchets carnés à Carouge ;
- enlèvement d'épaves de vélos sur la voie publique ;
- mise en place de l'affichage officiel sur les différents emplacements (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- gestion, dans la mesure du possible, des conflits de voisinage ;

- transfert des plaques d'immatriculation perdues à l'Office cantonal des véhicules ;
- contrôle de vie pour valider un certificat de vie ;
- mise en place d'un dispositif de signalisation routière dans le cadre de manifestations communales (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- aide à la remise en place du bétail dans l'enclos lors de fuite.

**Quelques chiffres**

- 9'749 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 5'336 sur Collonge-Bellerive, 658 sur Anières, 446 sur Choulex, 582 sur Corsier, 151 sur Gy, 2'013 sur Hermance, 149 sur Jussy et 414 sur Meinier.\* A relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 2'871 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance.
- 69 patrouilles nocturnes ;
- 24 patrouilles le samedi ;
- 49 séances de coordination avec le poste de la Pallanterie (police cantonale) ;
- 29 contrôles de circulation (police municipale seule ou en collaboration avec la police cantonale) ;
- 175 heures de remplacements de patrouilleuses scolaires.

**Ci-dessous, le récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
31	15	17	23	10	21	32

\*En début d'année, l'intégralité du produit des amendes d'ordre est versée aux communes partenaires en fonction du lieu de l'infraction. A noter que l'encaissement du produit de ces dernières peut s'étendre sur plusieurs années à l'instar des impôts cantonaux et communaux.

**Denis Mégevand**, Sergent-major, Chef de poste

**Police municipale**

Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz  
 ☎ 022 752 52 52 24h/24 apm@collonge-bellerive.ch  
 La réception est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.





## Poste de police de la Pallanterie



Le poste de police, situé route de La-Capite 249 – 1222 Vézenaz, est aujourd'hui composé de 11 policiers. L'effectif de ce poste est égal à l'année précédente. En collaboration étroite avec les collègues dévoués à «Police secours», il assure la sécurité des communes qui composent la région «Lac-Arve».

Principalement dédié à la police de proximité, son champ d'action est large. Précisons également qu'une partie de l'effectif, soit 7 policiers, s'occupe des réquisitions urgentes, du lundi au vendredi.

Pour autant, les communes ne sont pas laissées à l'abandon durant les plages horaires qui ne sont pas couvertes par ce poste du secteur. En effet, ce sont les agents de Police secours qui prennent le relais.

Concernant le soussigné, soit l'îlotier du poste, il maintient des contacts privilégiés avec les Autorités de la commune de Collonge-Bellerive, la police municipale et les écoles, tant primaires que secondaires. Ce lien de confiance est essentiel pour poursuivre les missions de la Police, notam-

ment celles qui sont en lien avec la résolution de problèmes aussi divers que variés. Des séances de préventions, auprès des écoles ou des aînés par exemple sont organisées régulièrement.

L'îlotier n'est évidemment pas seul dans cette tâche, il collabore étroitement avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, lequel s'investit particulièrement dans des missions de police judiciaire de proximité (enquêtes nécessitant des investigations particulières pouvant, parfois, s'inscrire dans le temps).

Au sujet de l'activité statistique du poste de police de la Pallanterie pour l'année 2022, elle se résume de la manière suivante.

Les interventions (réquisitions urgentes, appels divers, accidents, contrôles de personnes etc.) sont très légèrement à la hausse (+1%). En effet, 771 interventions ont eu lieu sur la commune de Collonge-Bellerive en 2022 (763 en 2021). Bon nombre de ces interventions sont étroitement liées aux différents contrôles de personnes et/ou

Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille en résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, voici quelques règles simples afin de se prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus :

- **A domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres**, y compris si on est dans la maison, sur la terrasse, à l'étage ou au sous-sol. Il est important de vider régulièrement sa boîte aux lettres. Mettre ses valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. Ne pas laisser entrer d'inconnu dans son logement. Même pour une demande d'assistance, il faut laisser le requérant devant la porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance à l'intérieur du domicile. **EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117.**
- **Escroquerie dites «du faux neveu».** Les auteurs de ces délits s'adressent principalement aux aînés. Il a pour objectif de se faire remettre des sommes d'argent qui sont souvent conséquentes. Ils agissent par téléphone (appel téléphonique fréquemment émis en langue allemande ou italienne). L'appelant se fait passer pour un familier (neveu, nièce, etc.). Il insiste sur le fait qu'il finalise une transaction financière (maison, appartement, voiture, ...) et qu'il manque la somme de CHF... Il dit ne pas pouvoir se déplacer personnellement, envoie une personne de confiance (faux notaire, secrétaire de notaire). Il demande finalement à sa victime de remettre l'argent à la personne de confiance au pied de l'immeuble. **La victime fait toujours l'objet d'un harcèlement télépho-**

**nique tout au long du processus!** Il est indispensable de mettre immédiatement un terme, poliment et fermement, à tout appel téléphonique douteux.

- **Vols à l'astuce dits « à la fausse qualité» :** ces vols sont commis par des délinquants se présentant au domicile de leurs futures victimes en se faisant passer pour: des policiers (toujours en tenue civile), plombiers-storistes, assistantes sociales, pharmaciennes, employés de régie, de mairie, personnes faisant signer une pétition, personnes désirant un verre d'eau, personnes désirant aller aux toilettes.

On relève également une recrudescence de cas liés à des individus peu scrupuleux qui tenteront, par tous les moyens, de vendre des services (nettoyages de toiture, de cour intérieure, réfection de volets, travaux d'entretien divers). Ils se présenteront à votre domicile avec des véhicules souvent immatriculés en Suisse et vous proposeront des tarifs très/trop avantageux. L'évolution des travaux entrainera inmanquablement une hausse exponentielle du montant final de la facture. Les travaux sont de très mauvaise facture et des dégâts sont souvent commis. Il est donc évident qu'il s'agit d'une escroquerie. En principe, aucune société sérieuse ne fait du démarchage à domicile. Par conséquent :

**N'ouvrez pas la porte à un ou des inconnus. Composez le 117 (urgences police), afin que nous puissions procéder aux levées de doute.**

**Quel que soit le délit dont vous avez été victime, n'hésitez pas à contacter la Police pour déposer plainte. La police sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens.**

véhicules effectués durant l'année (travail d'initiative des policiers et collaboration avec la police municipale au travers d'actions communes). Après une baisse significative en 2017, les vols et les dommages à la propriété sont, à nouveau, légèrement à la hausse. Ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de rencontre pour les jeunes, ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente collaboration entre les services de police et les agents de police municipale, échappent à la surveillance directe. Malgré tout, un grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de police.

En ce qui concerne les cambriolages, il sied de préciser les points suivants : les efforts consentis en matière de prévention et l'arrestation d'auteurs, ont sans doute permis d'éviter l'explosion de ce genre de délit (malgré la reprise, consécutive à la pandémie). En terme de chiffres, une légère augmentation des cas survenus sur la commune est relevée : 40 cas ont été enregistrés en 2021 contre 46 en 2022. Ce point est réellement au centre des préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire reculer ce genre de délit.

**La prévention et l'attention de chacun sont aussi les meilleurs moyens pour lutter contre ce phénomène.**

**N'hésitez pas à composer le 117 en cas de doute, vous ne dérangez jamais.**

Dans le domaine de la circulation, il sied de préciser que le nombre des accidents est stable (- 1,5%), malgré une densification constante du trafic automobile. Des campagnes PréDiRe (prévention - dissuasion - répression) continueront à être organisées lors de chaque rentrée des classes. Conjuguées aux patrouilles quotidiennes et aux actions communes organisées régulièrement, elles contribueront au fait de maintenir au mieux cette tendance.

**Alexandre VAUTHEY**, Sergent-chef, îlotier,  
Police de la Pallanterie

### Gendarmerie de la Pallanterie

Route de La-Capite 249

1222 Vézenaz.

☎ 022 427 63 30

**En cas d'urgence composez le 117 (laissez sonner, ne raccrochez pas).**

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30.

L'accueil téléphonique du public est assuré du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

En dehors de ces heures, les unités de POLICE SECOURS patrouillent et interviennent sur le secteur de la Pallanterie.

## Compagnie des sapeurs-pompiers

Service du Feu de Collonge-Bellerive



Des discussions sont en cours au sein du groupement intercommunal Service d'incendie et de secours (SIS) concernant la mise en place d'un nouveau concept d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les tâches d'engagement et de formation seront dispensées par le SIS, que ce soit la formation de base ou les spécialisations.

L'adhésion des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) des communes au groupement des SIS est en discussion. Cette nouvelle organisation impliquerait plusieurs changements organisationnels pour les compagnies de sapeurs des communes. La participation des compagnies communales à ce groupement se fera sur une base volontaire.

### Rapport d'activités 2022

La compagnie de Collonge-Bellerive fait partie du groupement intercommunal « SP XXI » CoHerAn & Co. Ce groupement est constitué des compagnies de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive. En 2022, les chefs d'interventions ont géré un total de 33 interventions sur les communes de Corsier, HERmance, ANières & Collonge-Bellerive.

Cette année 2022 a été également une année relativement compliquée au niveau de l'effectif. Il a fallu veiller

à ce que la compagnie reste en bonne santé afin qu'elle puisse intervenir en tout temps, dans le respect de la réglementation et des restrictions sanitaires. Le commandant est particulièrement satisfait de l'engagement de sa troupe et la remercie chaleureusement.

Le 21 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la résolution R22-04 relative à la nomination de M. Mathieu Jacquérioz au grade de lieutenant au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

Monsieur Mathieu Jacquérioz a été incorporé le 31 août 2010. Après une formation pour porteurs d'appareils respiratoire et un cours de conducteur du service du feu, il a suivi, en 2015, l'école pour sous-officier et fût nommé au grade de caporal. En 2017, il a suivi le module d'officiers et est devenu chef d'intervention.

En 2019, il a accepté la fonction de Sergent-Major en remplacement du Sgmt Chiappinelli. En 2022, après la formation requise, il a été nommé lieutenant.

**Au 31 décembre 2022, l'effectif de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive est de 40 sapeurs :**

1 commandant, 1 premier-lieutenant, 1 sous-officier supérieur, 7 sous-officiers, 2 appointés, 24 sapeurs, 3 aspirants.

La compagnie est intervenue sur 33 interventions. 21 fois la compagnie était seule et 12 fois en mixte avec le SIS. Nous comptabilisons 390.5 heures pour les interventions.

#### Interventions 2022

• Incendies	10
• Inondations	7
• Animaux	6
• Arbres	5
• Insectes	2
• Prévention voie publique	3

#### Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S. 2022(sans les ambulances)

Alarmes automatiques	35
Animaux	9
Déblaiements	4
Divers	2
Fumée	2
Incendie	9
Inondation	3
Matières dangereuses	6
Odeurs	4
Prévention	3
Sauvetages	24
Technique	4
<b>Total</b>	<b>105</b>
<b>Interventions S.I.S. 2022 ambulances</b>	
Ambulances	13
<b>Total des interventions S.I.S 2022</b>	<b>118</b>

#### Jeunes sapeurs de Collonge-Bellerive

En 2022, l'effectif des jeunes sapeurs (JSP) de notre compagnie était fort de 27 jeunes, encadrés par le Capitaine Denis Wyss, soutenu activement par 5 moniteurs.

16 cours ont été dispensés en parfaite sécurité pour l'ensemble des jeunes sapeurs. Ainsi que 2 cours avec les Compagnies de Corsier et de Collonge-Bellerive. En fin d'année, 3 jeunes ont intégré notre Compagnie.

Les jeunes ont aidé la Compagnie lors de la Fête nationale ce qui est toujours un moment privilégié au cours duquel toutes les générations se retrouvent.

Le capitaine Denis Wyss qui a fondé, en 2013, et encadré les jeunes sapeurs durant 9 ans quittera cette fonction au 31 décembre 2022. Ce sont le sergent Sloan Stutz et le caporal Vincent Pécaut qui reprendront la mission d'encadrement des JSP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le capitaine Denis Wyss est chaleureusement remercié pour son investissement sans faille auprès du corps des sapeurs-pompiers.**

#### Recrutement

La compagnie est toujours à la recherche de personnes, entre 18 et 35 ans, souhaitant devenir sapeur-pompier.

Pour les plus jeunes, entre 11 et 17 ans, il y a la possibilité d'incorporer la section des jeunes sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive. Des formations théoriques et des engagements pratique sont dispensées par des moniteurs passionnés et très compétents.

Une formation de qualité est dispensée et permet de participer activement aux activités au service de la population. Pour de plus amples informations, les sites internet sont à disposition : <http://www.pompiers-collonge.ch> et <http://www.jspcb.ch>

**La compagnie tient à remercier tous les sapeurs pour leur dévouement et le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Ce sont beaucoup d'heures de formations et d'interventions qu'ils ne passent pas au côté de leurs proches.**

**Luis Souto, Capitaine**

Compagnie des Sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive



## ORPC Lac Organisation régionale de Protection Civile Lac

Anières – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Hermance



### Engagement de la Protection Civile (PCi)

La protection civile peut être convoquée pour divers types d'interventions, et en particulier, en cas d'événement majeur, de catastrophe ou de situation d'urgence, comme nous l'avons vécu ces dernières années. Elle peut être engagée aussi, dans le cadre des cours de répétition, pour :

- prévenir, par des mesures visant à empêcher ou réduire des dommages
- effectuer des travaux de remise en état après des événements dommageables
- renforcer les interventions en faveur de la collectivité.

### Bases légales

- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1).
- Ordonnance sur la protection civile (OPCi; RS 520.11).
- Les statuts approuvés par les autorités communales.

### Notre organisation

La PCi reflète le fédéralisme et la réglementation au niveau de la Confédération, du canton et des communes. La Confédération émet des prescriptions légales, soutient les cantons et assume certaines tâches, notamment dans les domaines de la coordination et de la formation ou des systèmes d'alarme et de communication.

Le Canton de Genève, via l'Office cantonal de la protection civile et des affaires militaires (OCPAM) est responsable de l'organisation, de la formation, de la préparation et de l'intervention de la PCi. Les communes faisant partie de l'ORPC Lac assurent son fonctionnement.

L'ORPC Lac a la taille d'une petite compagnie, avec ses propres services de logistique, d'assistance, d'aide à la con-



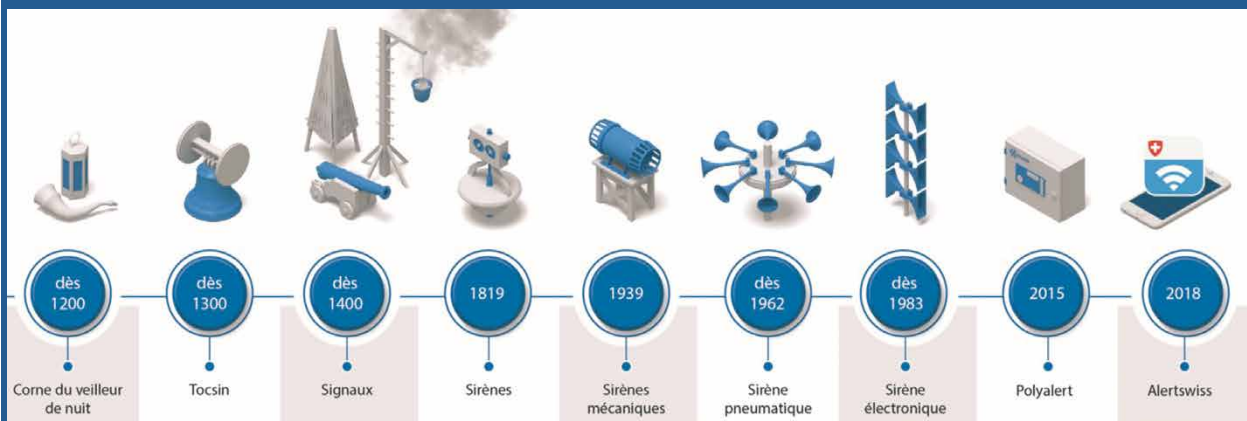
duite, de protection des biens culturels et d'appui, placés sous la conduite d'un commandant de compagnie et de son état-major. Suite à l'entrée en vigueur de la loi LPPCi, le 01.01.2021, notre effectif a diminué d'environ 30%, pour atteindre un nombre de 120 membres.

### Les activités en 2022 – un semblant de retour à la normalité

L'année a débuté avec la suite de la lutte contre la pandémie Covid-19, étant engagés du 4 janvier au 13 février 2022, ce qui a constitué la troisième convocation à l'échelle nationale, cette fois-ci limitée au 31.03.2022. L'effectif était de 20 personnes/jour pour couvrir des travaux de soutien logistique au centre de vaccination M3, route de Chêne ainsi que dans les cliniques et permanences d'Onex et de Plainpalais. Plus de 500 jours de travail ont été effectués. L'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) amorçait une détente des mesures de protection quelques semaines après. Son dernier rapport du 06.10.2022 recommandait la vaccination de rappel, en priorité pour les personnes vulnérables et aux professionnels de la santé.

### Alarme : Test annuel

Le 2 février 2022 déclenchement général via la Centrale d'engagement et l'application AlertSwiss, téléchargeable sur smartphone <https://www.alertswiss.ch> qui rassemble les principales informations sur les événements qui surviennent en Suisse. Tout le dispositif de l'ORPC Lac a bien fonctionné, à l'exception de la sirène placée sur la Mairie d'Anières, en raison de son inactivation à cause de la réfection complète du bâtiment.



### Début du conflit en Ukraine

Lancement d'une pré-alarme dès le début du conflit le 20 février, suivie de l'opération « Hospitium » le 5 mars, pour prendre des mesures de mise à l'abri, d'accueil des réfugiés et déclencher différentes planifications y compris la protection atomique et radiologique.

La PCI a été convoquée par le Conseil fédéral pour soutenir l'hébergement d'urgence des réfugiés.



Mise à disposition d'une feuille d'information consultable sur le site internet de l'OFPP (actualisée en fonction de l'évolution de la situation).

### Travaux au vallon d'Hermance

Retour dans ce cadre naturel sous le conseil d'un membre de la Fondation du Vallon de l'Hermance pour une remise en état du sentier à différents endroits, la pose d'une barrière en amont et la suppression du fil barbelé dans diverses parcelles.

[www.vallonhermance.net](http://www.vallonhermance.net)



### Cours de répétition en février, avril, juin et octobre 2022

Pour des travaux tels que : inspection et entretien d'abris publics ; contrôle d'abris privés à Anières ; mise à jour des concepts opérationnels d'intervention en matière nucléaire, radiologique, biologique et chimique ; révision du concept de sauvegarde des biens culturels et inventaire par catégorie d'importance ; révision du matériel de production de courant.

### Points de rencontre d'urgence

Préparation d'un concept opérationnel pour ce type de lieu polyvalent, servant à accueillir la population touchée en cas d'événement ou risque majeur, tel que black-out.

Le Conseil fédéral a lancé une campagne sous le slogan « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas » :

<https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home.html>



### Escalade

Intervention en faveur de la collectivité, le samedi 3 décembre, pour sécuriser le parcours du Walking au centre-ville, avec une participation de plus de 7000 marcheurs/ses

### Réforme de la PCI

Réforme relancée suite au rapport de la cour des comptes pour réduire le nombre d'organisations PCI, clarifier les activités et assurer une gouvernance adéquate. Toutes ces recommandations ont été acceptées par l'OCPPAM et l'Association des Communes Genevoises (ACG) pour une mise en place, en principe, en 2024.

Pour toutes questions ou besoin d'information, contacter le Commandant Erwin Leitner :

**ORPC Lac – organisation régionale de protection civile Lac**

chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vésenaz

☎ 022 840 44 98

[orpclac@collonge-bellerive.ch](mailto:orpclac@collonge-bellerive.ch)



# Sports, culture, loisirs

## Sports, aménagements sportifs

### Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR)

*Chemin du Champs-de-la-Grange, 1252 Meinier*

Doté principalement de terrains de football et de courts de tennis, ce centre offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul ainsi qu'au Tennis-Club de Meinier des espaces d'entraînement performants. S'y trouvent également des terrains de beach-volley, de basket et de pétanque, ainsi que des équipements de sport d'extérieur (urban training). Les objectifs à court terme sont de transformer certains terrains de football actuellement en gazon naturel par des surfaces en gazon synthétique et d'augmenter le nombre de vestiaires. Une demande de renseignements a été déposée auprès des autorités cantonales en décembre 2021 afin de planifier d'autres installations, comme la création d'une salle multisports.



### Piscine intercommunale

Le 2 novembre 2021, le Conseil municipal a accepté la motion M21-07 « Pour une piscine publique ouverte toute l'année » qui reprend la définition des principaux objectifs de la motion M15-01, acceptée par le Conseil municipal le 3 février 2015, et demande d'étudier un projet de bassin de natation intercommunal avec les communes d'Arve et Lac. Cette dernière motion exprime une nouvelle fois ce besoin après l'abandon, par les communes, d'un projet de piscine couverte qui avait été envisagé sur le site de Genève-Plage. En effet, après l'étude de plusieurs variantes et la préconsultation des services de l'Etat, la faisabilité du projet a été compromise, aucun projet n'ayant obtenu l'aval de l'Etat. Cette requête a été considérée dans le cadre d'une étude en cours portant sur les besoins en locaux de l'administration communale, des écoles et du parascolaire ainsi que des sociétés communales.

Toutefois, avant de concrétiser ces travaux, un rééquilibrage de la gouvernance des communes s'impose : une discussion est en cours afin de modifier les statuts de ce groupement dans le but de répartir paritairement (50%-50%) les avoirs et les frais entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, contre 85%-15% actuellement.

### Centre sportif de la Californie

#### Création d'un espace multisports public

*Chemin de la Californie 34*

Une motion intitulée « FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur » a été votée à l'unanimité le 20 juin 2017 par le Conseil municipal. Une commission ad-hoc a été créée à cet effet et afin de formuler des propositions concrètes, en concertation avec les responsables du FC St-Paul, pour l'avenir du club, de son stade et de ses équipements. Il s'agissait notamment d'étudier la possibilité de rendre accessible à d'autres acteurs l'espace résiduel situé entre le chemin de la Californie et le terrain de football. Le 22 mai 2019, un crédit d'étude de 65'000 F était voté (D19-16) par le Conseil municipal.

Un projet voit alors le jour. L'autorisation de construire a été délivrée le 4 novembre 2021. Puis le 21 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la délibération D22-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'700'000 F, destiné à la réalisation d'un espace multisports public, sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie.

Les aménagements sportifs proposés dans le projet (jeux, foot, urban training, basket) sont demandés par la population depuis de nombreuses années. Les travaux de réalisation de ce projet débuteront au printemps 2023. Un règlement d'utilisation de cet espace définira les tranches horaires durant lesquelles le site sera accessible au public.



### **Centre sportif de la Californie Remplacement du terrain en herbe par un revêtement synthétique et réfection de la piste d'athlétisme.**

*Chemin de la Californie 34*

Un deuxième projet est envisagé en parallèle sur le même site afin de compenser la perte d'un terrain d'entraînement (terrain B situé le long de la route de La-Capite), qui doit retourner à l'agriculture. Il s'agit d'optimiser l'utilisation du terrain A du stade de la Californie en le transformant en terrain synthétique afin de ne plus être tributaire des conditions météorologiques.

Les installations prévues seront composées de matière organique (fibre de coco ou liège) et répondront aux normes environnementales en vigueur.

La réfection de la piste d'athlétisme de 80 mètres sera réalisée pour une question d'efficacité en synergie avec les travaux du terrain A.

Le 21 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'000'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme, au stade de la Californie. L'autorisation de construire a été déposée en 2022.

### **Patinoire saisonnière**

*Chemin des Rayes 8*

Pour des raisons énergétiques, la saison 2022-2023 a été écourtée. La mise en service des installations a été effectuée à mi-décembre et s'est achevée à la fin du mois de janvier, soit 46 jours au lieu de 74 jours habituellement. 1662 personnes ont fréquenté ces installations entre décembre 2022 et janvier 2023 (pour 2517 personnes lors de la saison 2021-2022, soit 34% de moins). Cette année, une attention particulière a été portée à l'extinction des luminaires après les heures d'ouverture.



### **Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz**

Le 27 octobre 2020, le Conseil municipal a accepté la motion M20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz » pour répondre à la volonté communale de proposer des infrastructures sportives en particulier pour les jeunes.

Les objectifs visés par cette motion sont de conserver la possibilité de pratiquer le basket, en plein air, à Vézenaz et de permettre aux jeunes de se rencontrer dans le cadre d'une activité sportive.

L'autorisation de construire pour la mise en place d'un demi-terrain de basket, dont la demande a été déposée au printemps 2022, a été délivrée le 19 avril 2022. A la demande du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) des horaires ont été définis (soit les jours ouvrables de 12h00 à 20h00 du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et de 11h00 à 19h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Les dimanches et jours fériés de 12h00 à 19h00).

Il est prévu d'effectuer la pose des installations amovibles ainsi que le marquage au sol au printemps 2023.

### **Aménagement de pistes de pétanques - Ferme de St-Maurice**

Pour donner suite à la requête de la société de pétanque La Californienne, il a été décidé de réaliser 9 pistes de pétanque dans l'espace de gravier qui existe devant la ferme. Les travaux ont été effectués durant le printemps 2022.

### **Course de l'Escalade**

En 2022, 235 écoliers se sont inscrits à la course grâce à l'implication de l'APECOVE, association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz, 189 ont été classés. Les écoles de Collonge-Bellerive sont à la 7<sup>ème</sup> place au classement des écoles (sur 130) et 3<sup>ème</sup> pour les écoles publiques.

### **Sociétés sportives**

**Durant l'année 2022, la commune a octroyé un soutien financier aux 14 sociétés ou associations suivantes :**

Antécimes, Club d'Aviron Vézenaz, FC St-Paul, Club de judo, Tennis-Club, Karaté Club de Collonge-Bellerive, La Californienne-Club de pétanque, Collonge Basket-ball Club, Société de gymnastique, Club nautique de la Baie de Corsier, Club de l'Etrier, Hermance Région Rugby Club (HRRC), Ski-Club de Meinier, Running Collonge-Bellerive.

D'autres demandes de subventions ont fait l'objet d'attributions ponctuelles accordées directement par le Conseil administratif ou par le biais des subventions aux camps d'activités des enfants.

## Culture et loisirs

### Engagement pour la création artistique

En 2022, la commune de Collonge-Bellerive a été proactive en matière de politique culturelle. Notamment avec un élément majeur figurant dans un nouveau projet de loi au niveau cantonal : le soutien à la création artistique professionnelle et à sa diffusion.

Beaucoup de travail doit être effectué avant de pouvoir finaliser, vendre ou présenter les œuvres au public. Le monde culturel ne vit pas que dans la lumière. Divers métiers et de nombreuses heures de travail se passent en amont, pour permettre à des idées de devenir de réels projets. Plusieurs actions communales mises en place en 2022 entrent en adéquation avec les recommandations initiées au niveau de l'Etat de Genève. Le Projet des En-

fants du Levant, par exemple, a été soutenu par le fond intercommunal de l'Association des Communes Genevoises dans sa part dédiée à la création. La salle de spectacle de l'épicentre a intégré de nombreuses périodes de résidence pour des artistes genevois, enfin l'attribution de bourses culturelles est une proposition annuelle importante pour tout artiste émergent du territoire permettant ainsi de soutenir de premiers projets.

De plus, la commission Culture et loisirs a également attribué deux soutiens à la production pour de jeunes artistes plasticiens, tout en continuant un travail d'acquisition d'œuvres, de subvention et sa participation à des événements culturels.

### Soutien à la production en art plastique en 2022

Lou Masduraud et Camille Dumond, deux artistes genevoises en devenir ont été sélectionnées pour deux soutiens de 7'500 F chacune.

Une jeune curatrice indépendante a également été soutenue dans ce projet. Elle a été mandatée pour son expertise de la scène émergente cantonale et a su présenter ces profils, parmi une liste plus dense d'autres jeunes plasticiens. Les critères déterminants étaient de pouvoir déterminer des talents actifs et bénéficiant de demande d'exposition et déjà au-delà du statut d'étudiants.

*« L'artiste plasticien ou l'artiste plasticienne créent des œuvres dans divers domaines des arts plastiques ou audiovisuels : sculpture, peinture, gravure, dessin, techniques d'impression, de son, de photo et de reproduction, vidéo, performance (création artistique face à un public), installation (mise en scène interactive ou statique d'objets), etc. Quelle que soit la nature de leur travail, ils s'efforcent d'exprimer leur art en explorant différentes techniques et matières. En plus de compétences techniques, les artistes plasticiens doivent faire preuve de créativité pour développer des modes d'expression personnels en lien avec le monde de l'art contemporain. »*

(Définition officielle sur orientation.ch)

Mme Lou Masdureau (qui a également reçu le prix Manor 2023 et collabore de plus en plus régulièrement avec le Mamco) travaille sur la création et un imaginaire de soupiraux.

La démarche de l'autre artiste soutenue, Mme Camille Dumont réalise un travail autour du son pour ses installations et scénographie utilisées pour la projection de film, qu'elle réalise également, en conditions d'exposition.

Un soutien de la commune qui est précieux car il permet aux artistes des phases de recherche et d'exploration qui sont nécessaire pour perfectionner toute œuvre.



Lou Masduraud





## Bourse culturelle 2022

Initiées en 2011, les bourses culturelles permettent de soutenir des premiers projets artistiques. Dédiée à l'émergence et aux habitants de moins de 35 ans, une somme maximale de 15'000 F peut être répartie entre plusieurs lauréats, toutes disciplines confondues, selon les décisions des commissaires de la commission Culture et loisirs. Cette année, trois projets ont été soutenus pour une somme totale de 12'800 F ce qui porte maintenant à trente, le nombre de bourses attribuées, depuis l'existence de ce soutien à la création artistique.

### M. Adrien Donzé – projet « Session musicale extérieure »

M. Donzé est un jeune homme de 30 ans, travaillant dans l'audiovisuel. Ce candidat a déjà reçu la bourse culturelle en 2019, afin de réaliser des capsules vidéo dans lesquelles il s'entretient avec des personnes âgées racontant des anecdotes historiques sur la commune. Des projets vidéos touchants, travaillant la thématique de la transmission et de l'attachement à des lieux de la commune. Grâce à cette deuxième bourse, M. Donzé pourra réaliser six nouvelles capsules qui permettront de découvrir l'offre musicale de la commune et la beauté du territoire communal. Comme pour l'édition précédente, les droits de ces vidéos seront cédés à la commune.

### M. Romain Delachaux – projet musical

M. Delachaux est un jeune homme âgé de 21 ans. Il a soumis un dossier de réalisation musicale, avec ou sans clip. Un premier projet de création musicale solo, après plusieurs années de pratique instrumentale dans un groupe. Un univers plus électro dont la création a pu être soutenue par la commune.

### Mme Shana El Bez – projet littéraire «En toutes lettres»

A seulement 16 ans, cette jeune femme aux talents multiples, elle est également une escrimeuse émérite, a sollicité une bourse culturelle pour l'écriture et la publication d'un premier roman. Une somme de soutien réfléchie, en considération de l'âge de la lauréate, a été attribuée à ce projet, en transitant par la maman de la lauréate qui fait office de tuteur à la bonne gestion et coordination du projet.

Depuis la décision de la commission Culture & loisirs, Shana s'est beaucoup investie à la compréhension et la découverte du monde suisse de la littérature et de l'édition. Elle et sa maman ont d'ailleurs demandé à ce que la somme puisse bénéficier à sa seconde fiction qui voit déjà mûrir sa plume. Une demande félicitée et acceptée par les autorités de la commission d'attribution.

## Les productions indépendantes

### Les Enfants du Levant

Du 2 au 14 septembre 2022, la plage de la Savonnière s'est transformée en théâtre à ciel ouvert. La scène était montée sur une barge flottante et des gradins tournés vers le Léman offraient aux spectateurs une vue imprenable. Une «île» longtemps désirée par la metteur en scène Michèle Cart (et son association Opéra-théâtre) pour monter l'œuvre de la compositrice Isabelle Aboulker: LES ENFANTS DU LEVANT.

Il s'agit d'un projet unique en son genre soutenu par de nombreuses communes, dont Collonge-Bellerive, des entités publiques et privées ainsi qu'un soutien à la création de la part de l'Association des Communes Genevoises. Ce fut un énorme succès, les huit représentations ont affichés complet très rapidement.

L'opéra qu'Isabelle Aboulker a créé en 2001 met en lumière l'histoire terrible de l'île du Levant où, de 1861 à 1878, une colonie agricole qui ambitionnait de sauver des enfants de la prison ou de la rue en leur apprenant un métier, est devenue une prison aux conditions d'incarcération désastreuses. Sur place, à l'abri des regards, ces enfants – dont les plus jeunes n'avaient pas 6 ans – étaient maltraités et exploités. Beaucoup y ont laissés leur vie. On y raconte la brutalité des conditions de vie et de travail de ce bagne, mais aussi la puissance de vie, la capacité des enfants à se soulever, à se révolter, à garder leur dignité, à se battre pour survivre. « Jouer Les Enfants du Levant, c'est rendre hommage à l'enfance volée et détruite. C'est se rappeler un certain passé gardé sous silence pour mieux écouter notre présent et penser aux 150 millions d'enfants qui travaillent encore dans le monde » Michèle Cart.

Les Enfants du Levant est un opéra, accessible dès 9 ans, pour une mezzo-soprano, un baryton, trois comédiens, un chœur d'enfants et adolescents et un orchestre de 13 musiciens. La direction musicale de cette production a été assurée par M. Arsène Liechti dans une mise en scène de Michèle Cart.



## Festival LÀC

Festival Livre à Collonge

Événement littéraire initié en 2021 à Collonge-Bellerive, ce festival a réuni plus de 4 000 visiteurs pour sa deuxième édition les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022. Une édition co-présidée par Gaëlle Josse, lauréate du Prix du Salon du livre de Genève et Pierre Assouline, membre de l'Académie Goncourt et articulée autour du thème de la liberté.

Une centaine d'écrivains francophones suisses et étrangers ont habité la ferme de Saint-Maurice. Quelques 60 rencontres littéraires et conférences gratuites et encore bien plus de dédicaces ont animés l'événement. Les visiteurs ont aussi pu profiter des espaces de détente et du « village gourmand » installé pour l'occasion.

Trois prix littéraires ont été remis lors de la soirée inaugurale en présence des autorités communales et du Conseiller d'État en charge de la culture, M.Thierry Apothéloz.



## Festival du Livre à Collonge



### Lauréates 2020

#### Prix des Bienveillantes

Mme Blandine de Caunes pour  
« La mère morte » (édit. Stock)

#### Prix du LÀC

Mme Gaëlle Nohant pour  
« La femme révélée » (édit. Grasset)

### Lauréates 2021

#### Prix des Bienveillantes

Mme Olivia Elkaim pour  
« Le tailleur de Relizane » (édit. Stock)

#### Prix du LÀC

Mme Thérèse Révay pour  
« La nuit du premier jour »  
(édit. Albin Michel)

#### Prix littéraire Gonet 2021

Mme Marion Emonot pour  
« Ressuscité » (édit. Slatkine)

### Lauréates 2022

#### Prix des Bienveillantes

Mme Matylde Hagmajer pour  
« Voyages de non-retour »  
(édit. Slatkine)

#### Prix du LÀC

Mme Sophie de Baere pour  
« Les ailes collées » (édit. JCLattès)

#### Prix littéraire Gonet 2022

Mme Albina du Boisrouvray pour  
« Le Courage de vivre »  
(édit. Flammarion)



## Autres actions culturelles

### Participation à la tournée « Accordez vos vélos! » de l'OCG

Le 23 avril 2022

Une démarche inédite, humaine, artistique, sportive et engagée ! L'Orchestre de Chambre de Genève s'est associé à l'orchestre Les Forces Majeures (FR) dans le cadre de leur projet un peu fou : une grande tournée sur les routes iséroises et savoyardes, à vélo, avec instruments et matériel. L'orchestre Les Forces Majeures terminait le voyage à Genève du 21 au 24 avril et proposa plusieurs rendez-vous festifs et musicaux sur ses dernières étapes, dont un « Ravitaillement jazzy » dans le parc de la Mairie de Collonge-Bellerive.



### Participation à la tournée « Piano Égaré » de l'association TAKO

Le 23 juin 2022, Jonas et Mael Godinat

Les concerts de pianos égarés permettent d'offrir une expérience unique à un public très large en itinérance sur le territoire genevois. À la découverte de nouveaux espaces et de nouvelles émotions autour de la musique, de la danse et du chant, il s'agit d'un concert acoustique dans un lieu hors du commun et un moment de partage et d'émotions.

A Collonge-Bellerive, le rendez-vous avait été donné devant la mairie et les participants devaient être guidés à pied jusqu'au lieu du concert tenu secret. Cette année le plan pluie a dû être activé et c'est dans la salle Willy-Buard, située dans les combles du bâtiment de la mairie, dont l'originalité a ravi les visiteurs des autres communes, que le spectacle de Jonas et Mael Godinat a eu lieu le 23 juin 2022.



# l'épicentre

www.epicentre.ch

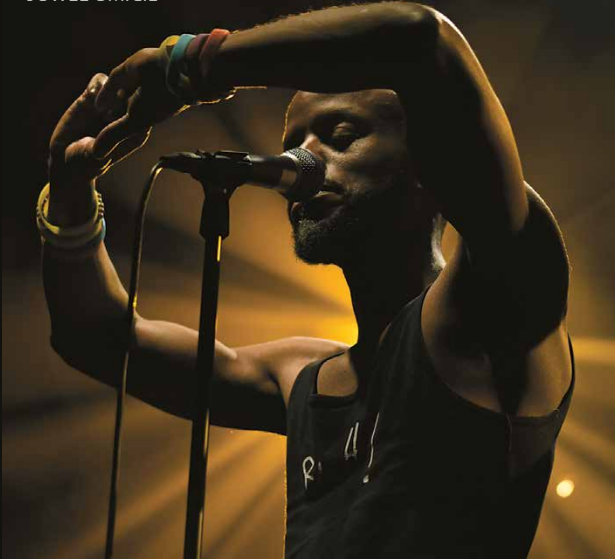
## 2022 – l'épicentre – Saison culturelle

Les années se suivent et ne se ressemblent pas du tout. Après la pandémie, c'est le spectre de la guerre qui est venu nous déstabiliser, ajoutant une part d'incertitude à nos vies.

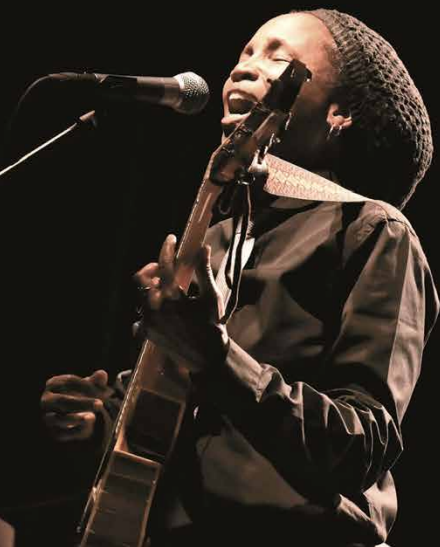
Heureusement, il y a la culture, il y a les concerts pour nous amener un peu de chaleur et beaucoup d'humanité. Les artistes ont été soigneusement choisis pour leur envie de transmettre, de partager et d'amener un peu de lumière sur notre scène.

2022, sous le regard du service culturel de l'épicentre, c'est tout cela. Ce sont Lubiana et Annie Lalalove, leur douceur et leur feel good music. Ce sont les Helvètes à la carrière internationale : Louis Matute, Dino Brandão, Kara Sylla Ka et Pierre Omer and the Nightcruisers. C'est aussi une première avec la création de nouvelles chansons, leur enregistrement dans la salle et finalement deux concerts magistraux de Elvett. Ce sont les voyages vers des contrées lointaines

JOWEE OMICIL



NATALIA M. KING



ANNIE LALALOVE

de Jowee Omicil et ses esprits taquins, de Cucurucho Valdés et la grande tradition cubaine, de la rumba congolaise de Juanita Euka et le blues désertique de Djazia Satour. Ce sont les révélations Czesare et Mel D que l'on suivra de près les prochaines années. C'est aussi la présence charismatique de l'incroyable Natalia M. King et l'amitié de Charles Pasi de passage pour la troisième fois. C'est finalement la délicatesse du folk et le courage de Lonny sans sa guitare, mais présente malgré une main douloureuse. 2022, c'est aussi notre public toujours aussi fidèle. C'est notre équipe qui reste soudée. Ce sont les festivals amis (Antigel, JazzContreBand, Les Créatives) qui continuent de nous faire confiance. Ce sont les collègues et institutions qui nous aident et nous soutiennent. Un grand merci à vous !

**Stéphane Radice**, Responsable du service culturel de l'épicentre

CHARLES-PASI



## Festival de Bellerive

Événement phare pour tous les mélomanes de la rive gauche, le Festival de Bellerive met en lumière la Ferme de St-Maurice depuis 1985.

Les organisatrices, Mesdames Lesley et Caroline De-Senger, relatent une édition à succès où la fréquentation a été bonne. L'édition 2022 s'est déroulée du 7 au 14 juillet. Le beau temps était au rendez-vous et la qualité de l'événement a fait honneur aux habitudes et à la renommée du festival.



## Chéquiers culture

En 2022 Collonge-Bellerive a proposé une nouvelle fois aux habitants au bénéfice de subsides cantonaux de profiter des chèques créés par la Ville de Genève. Valable dans plus de 40 institutions, cette prestation participe à promouvoir l'accès à la culture pour toutes et tous.

## Bibliobus

Le service du Bibliobus est organisé par la Ville de Genève et est subventionné par le Fonds intercommunal de l'association des communes genevoises et par chaque commune genevoise bénéficiaire.

Après les restrictions sanitaires, le rythme d'emprunt a repris lors des passages des 11 tournées du bus organisées en 2022. Le relevé des livres empruntés sur la commune, est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
<b>Collonge total</b>	<b>2'482</b>	<b>1'111</b>	<b>1195</b>	<b>1889</b>
Prêts adulte	545	180	225	298
Prêt jeunesse	1937	931	970	1591
<b>Vésenaz total</b>	<b>754</b>	<b>300</b>	<b>705</b>	<b>990</b>
Prêts adulte	266	85	175	157
Prêt jeunesse	488	215	530	833

## Sociétés culturelles et de loisirs

### Subventions culture et de loisirs

L'offre culturelle locale a été une nouvelle fois largement soutenue par la commune en 2022. Les sociétés suivantes en ont bénéficié : Centre Artistique du Lac, Chorale les Califrenzies, Société Frédéric Chopin, ciné-club Ciné-Margand, Compagnie Rive gauche, Fanfare de Collonge-Bellerive (Harmonie & Ecole de musique), Scouts, Association Communes-École.

### D'autres concerts ou manifestations ont été subventionnés de manière ponctuelle.

Des événements voisins tels que : le Festival Jazz sur la plage d'Hermance, Théâtre en campagne, les concerts de Jussy, Puplinge Classique, l'association Tirabosco, Arvélaç BD. Ainsi que certains projets au rayonnement intercommunal : Festival Antigél, Festival JazzContreBand, Festival les Créatives, CinéTransat, Ajafest ou encore le FIFDH.

En 2022, un soutien d'activité de loisirs a également été attribué à Aurore Guerin du Comptoir du Toilettage (chemin du Pré-d'Orsat) pour sa participation avec l'équipe Suisse de toilettage « Swiss grooming » au championnat du monde en Belgique. La délégation helvétique a remporté une 6<sup>ème</sup> place historique et une 3<sup>ème</sup> place sur l'une des épreuves individuelles.

### Soutien au patrimoine

La commune de Collonge-Bellerive s'est également engagée à des fins de conservation du patrimoine et a soutenu deux projets d'envergure : la rénovation de la tour d'Hermance ainsi que la restauration du retable de l'église de Meinier.

## Présentation de deux sociétés communales

### Le Collonge Basket Club

**Un demi-siècle d'existence sur la commune pour notre club; nous aurons l'occasion de le fêter en juin 2023.**

De la première équipe inscrite en 1972, nous sommes passés actuellement à 14 équipes dont 3 sont exclusivement féminines. 254 licenciés allant de 6 ans à 74 ans composent les équipes, les membres du comité et de la logistique.

Pour encadrer les jeunes et les moins jeunes, le club peut compter sur une vingtaine d'entraîneurs et d'assistants, la majorité ayant suivi les formations Swissbasket et Jeunesse & Sport. Notre club est également labellisé par l'association genevoise des sports depuis 2020.

Nos équipes évoluent en championnat genevois ou romand. Nous avons également la chance de voir certaines joueuses évoluer avec les sélections genevoises. Chaque semaine, nos équipes s'entraînent avec leur coach. Les joueuses et joueurs ont également la possibilité d'ajouter à leur préparation une séance avec un coach privé, sur inscription.

Nous organisons chaque année un stage d'été qui a lieu au mois de juillet et qui est ouvert aux joueuses et joueurs dès 6 ans. Les débutants et non-membres sont les bienvenus. Nous avons également le plaisir de rencontrer la population à l'occasion du 1<sup>er</sup> août à notre désormais traditionnel stand de pâtisseries.

Notre club bénéficie d'un soutien financier et logistique de la part de la commune de Collonge-Bellerive. Nous pouvons compter sur l'Etat de Genève et quelques communes pour certaines salles et un soutien.

**Nous sommes toujours à la recherche de sponsors pour soutenir différents projets comme les tournois internationaux ou, par exemple, l'achat d'équipements pour nos équipes.**

Actif sur les réseaux sociaux, il est possible de suivre l'actualité de nos équipes à travers des petits posts hebdomadaires. Notre instagram : @collongebasketclub

**Envie d'inscrire vos enfants ?**

Les places sont prisées ; il faut faire vite ! Envie de t'inscrire comme joueuse/joueur ? Contactez-nous !

**Le basket te manque mais tes jambes peinent... deviens entraîneur ou assistant !**

**Des petits coups de mains à donner, des gâteaux à nous offrir, quelques heures de temps à autre, devenir officiel de table lors des compétitions, tenir les buvettes ? Rejoins une super équipe de bénévoles avec quelques petits avantages.**

Pour nous contacter : [collongebasketclub@gmail.com](mailto:collongebasketclub@gmail.com)

Pour le secrétariat : [secretariat.collongebasketclub@gmail.com](mailto:secretariat.collongebasketclub@gmail.com)

☎ 078 214 89 90

**Manon Chevallier, Présidente**



## Tennis Club de Collonge-Bellerive

### LE CLUB AUJOURD'HUI

Le TCCB est géré par un comité de 8 bénévoles. Il est lié à la commune par une convention.

- 7 terrains extérieurs : 6 en terre battue et 1 en dur
- 1 terrain de Paddle ouvert aux membres env. 50 à 60 personnes
- 1 mini court
- 1 halle couverte de 2 terrains en terre battue (la bulle étant la propriété du club)
- 2 vestiaires séparés
- 1 restaurant dirigé par un gérant indépendant et 1 secrétariat séparé
- 7 moniteurs à temps plein
- Organisation de tournois amicaux
- Ecole de Tennis avec des cours toute l'année sur 36 semaines, un Groupe Compétition
- Action sociale au sens large



### COMPETITIONS

- De nombreux Tournois internes
- Tournois Swiss Tennis ouverts aux membres actifs
- TCCB Open Tournoi ITF Féminin doté de \$60'000 de prize money depuis 2021
- Interclubs juniors : 6 équipes engagées
- Interclubs adultes : 8 équipes engagées

### Résultats marquants 2022 :

- Maxime Guerber vice-champion Suisse en simple et en double
- Seniors interclub, seniors actifs accèdent à la ligue C – Hommes et Femmes
- Interclub senior +45 – Champion Genevois

Fabrizio Cassano, Président



### ACTIVITES ET CHIFFRES

Au 31 décembre 2022 : hausse de 28% depuis 2014

- Juniors : 541
- Adultes : 709
- Membres passifs : 84
- Total : 1334

Avec l'ensemble de ses membres, le TCCB est l'un des 2 clubs majeurs du Canton de Genève.



# Social

## Service des affaires sociales

L'année 2022 fut une année décisive avec l'inauguration du service social littoral le 1<sup>er</sup> juin, un service intercommunal entre les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Celui-ci gère en particulier les aides sociales individuelles et fait partie intégrante du service des affaires sociales.

Le service des affaires sociales est composé, depuis septembre 2022, d'une responsable – assistante sociale à 80%, de deux assistantes sociales pour un taux d'activité de 155% et d'une assistante administrative à 50%. Ce service bénéficie d'une arcade dédiée, sis à la route d'Hermance 111, à Collonge, permettant ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions les bénéficiaires ou toute personne ayant une simple question relative au domaine social. Un bureau à Corsier, pour le service social littoral, sis chemin de l'église 40 – quartier de Prés-Grange renforce l'arcade de Collonge-Bellerive. Une assistante sociale reçoit sur rendez-vous les jeudis sous forme de permanence ouverte sans rendez-vous de 8h30 à 11h30 et les après-midis pour les personnes ayant pris rendez-vous au préalable.

### Action sociale individuelle – Accompagnement individualisé et lieu d'information sociale

Le service social littoral offre aux habitants des communes susmentionnées un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. Selon les besoins, les assistantes sociales du service accompagnent de manière individualisée, sur une courte, moyenne ou longue durée les habitants se trouvant dans une situation difficile, qu'il s'agisse de leur intégration sociale et professionnelle, de leurs relations interindividuelles (intra et extra familiale) ou de leur situation économique.

Cette aide sociale vise, entre autres, à prévenir toute rupture pouvant pénaliser une personne ou une famille au niveau de son intégration à la vie sociale et/ou culturelle et favorise un retour à une situation plus satisfaisante pour la personne accompagnée.

Par son approche non jugeante, le travailleur social soutient, responsabilise et encourage l'autonomie

Durant l'année 2022, 88 personnes/familles de Collonge-Bellerive ont bénéficié d'un suivi individuel, soit une augmentation de 17 dossiers actifs.

#### Provenance des situations

	2021	2022
Vésenaz	41	51
Collonge	30	37

Depuis juin 2022, le service social littoral a également accompagné :

- 19 personnes/familles d'Anières
- 10 personnes de Corsier
- 9 personnes d'Hermance

Ce sont donc 128 personnes/familles qui ont été suivies par le service social littoral.

La très grande majorité des habitants sollicitant le service, le fait de sa propre initiative, une petite partie est adressée par la famille/voisins/entourage et le reste peut l'être par le réseau de soin ou nos partenaires sociaux et préscolaire/scolaire.

Ces suivis représentent plus de **550 entretiens, dont 27 entretiens à domicile**, d'une durée moyenne de 1h15 et près de **1300 actions** (courriel, téléphone, courrier, contact réseau) pour l'ensemble des dossiers. Une moyenne de **4 à 5 dossiers sont ouverts chaque mois** et une **évaluation/information/orientation ne nécessitant pas l'ouverture d'un dossier** est effectuée pour l'équivalent d'une moyenne de **20h par mois**.

#### Dossier par tranche d'âge du demandeur

0 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
2	2	49	44	31

Le service peut également délivrer des prestations financières après une analyse approfondie de la situation sociale et financière de la personne ou de l'ensemble d'une famille. Il n'intervient qu'à titre subsidiaire, lorsque les droits auprès des autorités cantonales et fédérales ont été sollicités. Le travailleur social peut également accompagner la personne dans ses démarches et s'assurer que tous les droits ont été actionnés. Les prestations financières ne peuvent être que ponctuelles et occasionnelles et sont cadrées par un règlement.

31% des dossiers ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle.

#### Montants totaux d'aide sociale individuelle pour Collonge-Bellerive

2018	2019	2020	2021	2022
42'362 F	51'093 F	53'732 F	44'090 F	30'152 F



### Type d'aide financière

Repas scolaires	14'773 F
Activités loisirs et sportives	5'968 F
Logement	4'505 F
Divers	3'385 F
Accueil préscolaire	3'271 F
Santé	461 F
Formation	355 F
Obsèques (remboursement)	- 2'565 F

Les demandes de fonds obtenues ont représenté 38'640 F dont 15'000 F de garantie loyer.

### Aide financière accordées par la commune

Type d'aide	Nombre de personnes	
	2021	2022
Frais de restaurants scolaires 2021-2022 et 2022-2023	19	29
Activités culturelles et sportives des enfants	12	16
Aide diverse	4	8
Aide pour des obsèques	2	0
Aides à la formation et accueil préscolaire	4	7
Aides à la santé	3	3
Aides au logement	4	2

### Aide financière versées par des associations/fondations pour les 4 communes

Demande de fonds	3	8
Plan de désendettement	3	3

### Action communautaire, projet et réseau

Un deuxième volet du service des affaires sociales est de suivre, coordonner, impulser des projets en lien avec les différentes politiques concernant les personnes de leur naissance à leur décès, notamment sur les thématiques liées à l'enfance, la jeunesse, les aînés, la migration et l'intégration, le sans-abrisme, la précarité, etc. Il mène des actions de prévention en réseau notamment dans le cadre des périodes de canicules et concernant les incivilités.

A cette fin, le service des affaires sociales tisse des liens avec diverses instances tant cantonales que communales, ainsi qu'avec le réseau associatif. Cela a représenté plus de 60 séances avec des partenaires pour l'année 2022.

Par ailleurs, la commission sociale a voté à l'automne 2021, un budget de 124'000 F afin de permettre au service des affaires sociales de pérenniser et soutenir des actions futures allant dans ce sens.

### Initialisées en 2021, les actions suivantes ont été poursuivies en 2022 :

- **Permanence impôt** afin de remplir les déclarations d'impôt simple pour des personnes/familles à revenu

très modeste. Cette action a pour but de lutter contre l'endettement des personnes qui laisserait de côté cette tâche obligatoire et qui permet de déclencher de nombreux droits financiers. En 2022, 14 personnes ont bénéficié de cette prestation qui a représenté un coût total pour la commune de 1'095 F.

- **Allocation rentrée scolaire** née sous l'impulsion de la motion (M21-04) acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2021. Un montant de 130 F par enfant scolarisé au niveau de l'école primaire et un montant de 180 F par enfant scolarisé au niveau du secondaire est octroyé sous forme d'un bon cadeau. Ces montants sont attribués sur la base de critères et contribuent aux achats de biens en lien avec la rentrée scolaire.

	2021	2022
Ecole primaire	87	80
C.O. Bois-Caran	35	36

- **Projet pilote d'accompagnement socioéducatif dans les bus scolaires et durant la pause de midi des élèves du cycle de Bois-Caran.**

Ce projet a été réalisé en collaboration avec la FASe (sous la supervision des TSHM (travailleurs sociaux hors-murs), le cycle d'orientation de Bois-Caran, les TPG et la Ville de Genève. Il est entièrement financé par la Commune. Face à un constat récurrent d'incivilités dans les bus réservés aux élèves dans le sens Bois-Caran – Eaux-Vives et retour, la Commune a fédéré ces différents partenaires autour de ce projet, afin de permettre aux jeunes adolescents d'arriver dans de bonnes conditions d'apprentissage en classe et de se sentir en sécurité durant ces trajets.

Une intervention est également prévue durant la pause de midi, afin de favoriser la création de liens avec les accompagnateurs socio-éducatifs et l'école et de régulariser les éventuelles tensions naissantes. Une attention est également portée sur l'apprentissage du respect de l'espace public et la lutte contre le littering. Le projet pilote ayant fait ses preuves, il a été consolidé et pérennisé à la rentrée 2022.

### Conflit en Ukraine

A l'annonce du déclenchement du conflit en Ukraine, le 24 février 2022, les autorités communales ont rapidement demandé au service des affaires sociales de collecter les informations diffusées par le canton et d'adresser une annonce à toute la population avec les informations relatives à l'accueil des réfugiés. Ce Tout Ménage a été distribué en date du 7 avril 2022.

A Collonge-Bellerive, 25 familles se sont annoncées comme familles d'accueil. Elles ont été invitées par le service à les contacter afin de pouvoir effectuer un suivi de l'intégration. Entre 30 et 40 réfugiés ont été reçus par des collaboratrices du service, sur les 80 qui sont arrivés sur la commune au pic de la crise, soit en juillet 2022.

A partir du 2 mai 2022, la commune a mis en place des

permanences d'accueil deux fois par semaine, les lundis de 11h à 14h et jeudis de 16h à 20h, dans la salle des Sociétés, afin de permettre aux familles d'accueil et aux réfugiés de se rencontrer. Une traductrice et une collaboratrice de l'administration formée sur la thématique de la migration étaient également présentes, en appui du service social, pour répondre aux questions pratiques en lien notamment avec le logement, les cours de français, le travail, les activités pour les enfants/jeunes, l'organisation scolaire. Les premières semaines, la fréquentation a été satisfaisante avec une moyenne de 3 à 6 personnes. A fin mai, il a été décidé d'arrêter ce service, à la suite d'une absence de fréquentation. La commune a mis à disposition

une salle communale (salle des Sociétés) pour des cours de français organisé par l'association « Les Ponts ». Le CO de Bois-Caran a également été sollicité pour obtenir des salles avec plus de 20 personnes qui se sont inscrites pour dispenser bénévolement ces cours.

Le service des affaires sociales a beaucoup œuvré pour être un relai entre l'Hospice général et Caritas. En outre la commune a pris en charge les repas des restaurants scolaires des 9 enfants scolarisés sur son territoire, de leur arrivée à fin juin 2022.

Et pour conclure, à la suite de l'appel du Conseil d'Etat cherchant des terrains pour y installer des migrants, la commune a fait une proposition qui n'a pas été retenue.

## Petite enfance

L'observatoire cantonal de la petite enfance (SRED) effectue un relevé de l'accueil collectif préscolaire. Il présente le taux d'offre en place d'accueil collectif subventionnées par les communes. En 2022, Collonge-Bellerive se situe au 4<sup>ème</sup> rang (41.3%), avec le même taux d'offre que la commune de Carouge par rapport à sa population derrière Satigny (47.3%) et la Ville de Genève (41.5%). Pour Collonge-Bellerive, 309 enfants de 0 à 4 ans sont potentiellement concernés par cette offre.

### La crèche L'Île aux Mômes



Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC)

### Faits marquants

Durant l'année 2022, nous avons fêté la première bougie pour L'île aux Mômes Corsier et Vézenaz 2.

La direction de L'île aux Mômes Vézenaz 1 va changer. Nous accueillerons depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, Mme Anne Pernet. Mme Dorothée Niess a pris le poste de Directrice de Vézenaz 2 et Gaël Baeriswyl continue comme directeur à Corsier. L'équipe cuisine/intendance s'est modifiée, Fir-kite, Nesrine et Thierry - le chef de cuisine nous ont rejoint dans le courant de l'année.

### Formation

Comme vous le savez, L'île aux Mômes est une entreprise reconnue formatrice. Sur les trois sites, nous formons 8 apprentis (7 dans le domaine de la petite enfance et une AFP en cuisine), ainsi que des stagiaires venant des écoles professionnelles de Genève et Lausanne mais également de France.

Nos portes sont ouvertes aussi aux stages obligatoires du Cycle d'orientation. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des adolescentes ayant fréquenté la crèche en tant qu'enfant ! Nous collaborons également avec le chômage et la formation FO 18.

La finalité : former nos futurs collaborateurs et collaboratrices !

### La pénurie de personnel, une problématique majeure dans le domaine de la petite enfance

En 2022, avec l'ouverture de 8 structures d'accueil de la petite enfance sur le canton, la pénurie de professionnels est une vraie réalité. Depuis plus de 15 ans, nous manquons d'éducatrices et éducateur de la petite enfance et le recrutement hors de nos frontières ne suffit même plus à répondre aux besoins en personnel formé dans le canton. Depuis des années, l'école ne forme pas assez de professionnels pour couvrir les besoins du terrain.



Dans ce contexte, nous sommes régulièrement en situation très tendue pour répondre aux exigences de taux d'encadrement fixé par les normes cantonales et les équipes souffrent de cette situation.

Durant l'année 2022, nous avons dû organiser deux sessions de recrutement sous forme de speed dating afin de créer un pool de remplacement. Plus de 30 personnes ont pu bénéficier d'une convention de formation avec L'île aux Mômes. Largement insuffisant en période de maladie hivernale. Pour mémoire, environ 100 collaboratrices et collaborateurs travaillent au sein des crèches L'île aux Mômes pour accueillir 250 enfants par année.

Parmi les personnes engagées pour effectuer ces remplacements, la majorité n'a pas de formation spécifique dans le domaine de la petite enfance ou des formations avec un niveau d'étude qui ne répond pas aux exigences cantonales (CAP petite enfance en France, par exemple). Ce manque de personnel dans le domaine pose un vrai problème et nous sommes reconnaissant envers les membres du bureau du GIPEC des actions qu'ils mènent pour régler ce problème.



Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui nous permettent d'effectuer un travail de qualité au quotidien auprès des enfants et des familles.

**Anne Nagy**, Responsable de service

## Association des jardins d'enfants et garderies

Les Bacounis (Collonge) - Les Boucaniers (Vésenaz)



L'association regroupe deux sites, les Bacounis de Collonge et les Boucaniers de Vésenaz, et propose un mode de garde préscolaire, à temps partiel. Depuis 45 ans, nous avons accueilli et pris soin de plus de 3 600 enfants sur la commune.

Notre approche pédagogique consiste à proposer un lieu de socialisation au sein duquel les enfants découvrent la collectivité dans un environnement privilégié qui s'adapte à leurs besoins et prend en compte leur rythme de développement, raison pour laquelle nous continuons de favoriser des demi-journées de garde dans des groupes qui respectent les tranches d'âge, donc les compétences de chacun.

Une équipe éducative compétente avec des pratiques professionnelles en constante évolution.

Un comité enthousiaste assure la bonne gestion de l'association en lui permettant d'évoluer avec les besoins des familles au fil des années, notamment grâce aux parents bénévoles qui le composent.

La commune de Collonge-Bellerive nous accompagne et nous soutient depuis de nombreuses années, mettant à notre disposition des locaux et des aires de jeux entièrement équipés. Grâce à ses infrastructures, Babouc propose une centaine de places à temps partiel, réparties en 10 groupes.

Semaine (L-M-J-V)	8h-11h45	13h30-17h15
Ateliers mercredi matin	9h-12h	
C.O. Bois-Caran		13h30-16h30

### 1. Les goûters en autonomie – Pourquoi ?

L'objectif principal de ce projet est d'apprendre aux enfants à reconnaître leurs besoins de faim et de soif, tout en satisfaisant leur nécessité individuelle et primordiale de rester en mouvement avec tout leur corps. Proposer un moment de collation aménagé dans le calme, délimité dans l'espace et le temps, pendant lequel le professionnel adopte une posture discrète et attentive permet que les enfants agissent au maximum, seuls.



## 2. Les ateliers Nature & Découverte – En route pour l'aventure !

Ces nouveaux ateliers se déroulent à Collonge, tous les mercredis après-midi, principalement en extérieur, pour les enfants de 2 ans ½ à 5 ans.

Les enfants entrent en contact avec les principaux acteurs de la commune et des alentours (agriculteurs, vignerons, ProNatura...) Ils partent à la découverte des secrets de la nature, pour apprendre à vivre en harmonie avec elle, à l'aimer, la respecter, en découvrant ses bienfaits et son utilité.



## 3. Grandir avec les écrans – Comment faire ?

Cette année, l'association a choisi de sensibiliser les parents sur ce thème important « Apprivoiser les écrans et grandir 3-6-9-12 » à l'occasion des réunions organisées par l'équipe pédagogique.

Plus d'information sur <http://3-6-9-12.org/>

## 4. L'utilisation des objets informels – Booster la créativité !

Il est essentiel d'aider le jeune enfant à cultiver son imaginaire en l'autorisant à détourner la fonction première des objets (ex. jouer avec un animal dans le coin dinette), en mettant à sa disposition du matériel informel et des objets variés, en quantité suffisante, afin qu'il puisse les combiner à sa guise.




## 5. L'aménagement des espaces de jeux – Une préoccupation constante dans la Petite Enfance.

Une prise de conscience de l'effet de l'agencement spatial des locaux, du positionnement de l'adulte, du matériel de jeux, et ceci, grâce aux recherches récentes dans le domaine, permet à nos professionnels de répondre encore plus précisément aux besoins fondamentaux des jeunes enfants, en collectivité.



Pour de plus amples informations : [www.babouc.org](http://www.babouc.org)

 Les Bacounis – Boucaniers pour découvrir un peu plus du quotidien au sein des différents groupes

**Elsa Duperrier-Ducharme**, Présidente  
**Annick Blanc**, Directrice



## KOALA

### Rapport 2022 «27 ans d'activités ! »

Depuis plus de 27 ans, l'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans sur la région Arve-et-Lac, auprès d'accueillantes familiales de jour, autorisées par le Service d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et qui sont au bénéfice d'un statut d'indépendante.

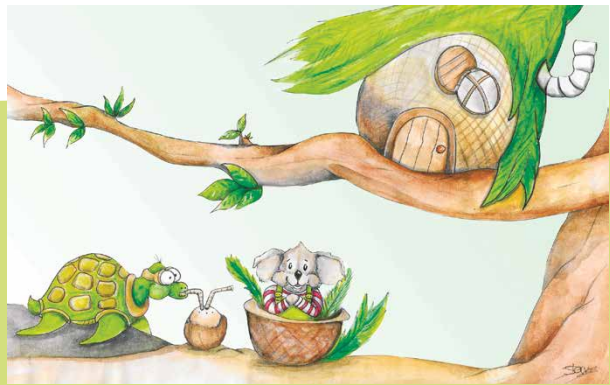
Un suivi régulier, un accompagnement des placements et une aide administrative sont offerts aux utilisateurs des services de Koala.

Durant l'année 2022, ce ne sont pas moins de 3 placements (0-5 ans) d'enfants de Collonge-Bellerive qui ont été organisés, de manière fixe ou occasionnelle, par les coordinatrices à Collonge-Bellerive ou sur les communes avoisinantes.

Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac, dont Collonge-Bellerive, par une remise de primes pour l'année 2022 à celles-ci, elles qui ouvrent grandes leurs portes aux enfants dont les parents résident ou travaillent sur la commune. Depuis quatre années consécutives, les primes sont majorées pour l'accueil des enfants de 0-18 mois.

Suite aux campagnes de recrutement organisées en 2022 par l'association Koala, 3 candidates à l'accueil d'enfants se sont annoncées. Nous les accompagnons durant les démarches officielles. Nous espérons les intégrer dans l'équipe durant l'année 2022 afin de pouvoir offrir des places d'accueil supplémentaires.

L'appui financier de la commune de Collonge-Bellerive pour 2022 s'est élevé en totalité à 18'413 F.



### L'association Koala a besoin de nouvelles accueillantes afin de pouvoir répondre aux demandes des parents.

N'hésitez pas à prendre contact au 022 349 30 66 si vous désirez rejoindre l'association et accueillir un ou plusieurs enfants selon vos disponibilités, en vous épanouissant dans une activité qui vous convient pour :

- accueillir, un ou plusieurs enfant/s à 100% ou à temps partiel
- bénéficier d'une formation complète ou une mise à niveau régulière
- rejoindre le regroupement des accueillantes familiales de votre région
- recevoir en bonus une prime de reconnaissance et de fidélité
- faire partie d'un réseau social important, constitué de personnes partageant les mêmes buts.

L'association vous invite à venir visiter régulièrement son site : [www.koala-ge.ch](http://www.koala-ge.ch)

**Sabina Blanchut**, Directrice

*Le Conseil municipal a pris la décision de quitter le dispositif des mamans de jour proposé par l'association Koala au 31 décembre 2022. En outre, il a accepté la motion M22-03 intitulée « Mamans de jour » déposée le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Ce dossier sera traité par la commission sociale dès 2023.*

## Enfance - Jeunesse

### Centre de loisirs

### Le Point d'Interrogation

#### 2022, une bouffée d'air frais

Après deux années difficiles, le Point d'Interro a, petit à petit, retrouvé son souffle et son rythme de croisière.

#### Pour les enfants de 8 à 12 ans

Les ateliers de bricolages quotidiens (sauf le jeudi), initiés en 2021, ont rencontré d'emblée un vif succès qui ne s'est pas démenti en 2022. Ainsi, au cumul des mardis, mercredis et vendredis, ce sont presque 70 enfants par semaine qui ont été accueillis cette année, auxquels on peut ajouter une trentaine pour l'accueil du jeudi.



le point d'interro



L'atelier théâtre a, lui aussi, retrouvé une certaine stabilité avec plus de 20 participants qui ont présenté leur spectacle en juin devant un public conquis.

La dynamique de l'atelier BD, avec 15 participants, a aussi été excellente et a débouché sur de très belles réalisations exposées lors de notre fête en juin.

Avec le retour à la normale des transports et voyages, les accueils de petites vacances de Pâques et octobre ont marqué le pas. Ce sont environ 130 enfants qui ont participé à ces deux semaines faites de jeux, de rallyes et de bricolages.

Durant l'été, la très grande demande des parents pour la dernière semaine d'août s'est confirmée avec l'accueil de plus de 50 enfants.

### Pour les jeunes de 12 à 16 ans

Concernant le secteur ados, si un petit noyau régulier d'une dizaine de jeunes s'est formé pour les accueils du vendredi soir, ce n'est plus l'affluence que nous avons connue avant la pandémie à laquelle s'est ajoutée l'impossibilité d'utiliser notre sous-sol. Finies les discos et les soirées où ils pouvaient se retrouver entre eux, dans leur local. En revanche, les snacks du mardi et du vendredi ont rencontré un écho plus que favorable et beaucoup de jeunes se retrouvent au Point d'Interro pour se restaurer rapidement et décompresser avant la reprise des cours (15 à 20 le mardi et 25 à 30 le vendredi).

Les centres aérés de juillet ont connu moins de succès. Si la première semaine s'est juste remplie, la seconde a dû être annulée, faute de participants (2 inscrits).



Atelier théâtre



Atelier BD

L'atelier théâtre des 15 – 30 ans, après deux années pas simples, a enfin pu aller au bout de son projet et présenter son spectacle en mai dans des conditions normales.

### Pour tous les publics

Les manifestations prévues, telles que les contests de mai et septembre ou encore la fête de juin, ont toutes pu avoir lieu. Si la fête, pour la première fois agendée sur un samedi, n'a pas rencontré le succès habituel, les contests, eux, ont fait le plein de participants avec des supporters, certes peu nombreux, mais ravis.

Malgré des années 2020 et 2021 bien compliquées et éprouvantes, nous n'avons jamais baissé les bras. Notre volonté de tout mettre en œuvre pour préserver un programme riche et varié a porté ses fruits. Le bilan de cette année 2022, malgré quelques petits bémols, est plus que positif. La satisfaction des jeunes, des enfants et de leurs parents nous remotive pour construire 2023 avec toutes les forces nécessaires.

Retrouvez-nous sur [www.pointdinterro.org](http://www.pointdinterro.org)



Snacks du mardi et du vendredi



## Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) - Travailleurs sociaux « hors murs » (TSHM)

L'équipe des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) d'Arve-Lac intervient sur les onze communes du secteur. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, sur l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre (locaux ou salle de sport) mis à disposition par les communes.

2022 a été une année de grands changements pour l'équipe Arve-Lac, notamment avec l'arrivée d'une collaboratrice supplémentaire, Mme Sara Rusalen dès le 1<sup>er</sup> avril 2022. Son poste, celui d'un moniteur supplémentaire et d'une aide administrative ont été entendus suite aux demandes de l'équipe et les postes ont été ajoutés au budget des communes de Collonge-Bellerive, Anières, Corsier et Hermance. Il était important de reconsidérer le territoire en conséquence de ces nouvelles opportunités. Ainsi, l'équipe Arve-Lac reste une équipe, mais elle travaille et se répartit la référence et les interventions sur deux secteurs différents : secteur Littoral et secteur Jardin.

M. Gianpaolo Gallo est référent du secteur dit Jardin. Il est l'interlocuteur principal des différents acteurs des communes correspondantes. L'équipe des moniteurs sur ce secteur reste inchangée. Les 3 moniteurs : MM. Josué Mendoza, Alex Cochet et Kilian Gothuey (qui est amené à travailler aussi sur le secteur littoral) assurent ainsi une continuité dans les actions et dans l'histoire de l'équipe.

M. Loïck Fertig a pris la référence du secteur littoral. Cela a permis à Mme Sara Rusalen de prendre ces fonctions dans de bonnes conditions, prendre connaissance des actions, des jeunes et du réseau. Actuellement, M Fertig et Mme Rusalen prennent en charge les actions du secteur avec un nouveau moniteur. Cette répartition reste flexible pour M. Gallo et M. Fertig qui interviennent sur les onze communes, lors d'actions communes aux deux secteurs et au besoin.

**Les actions au quotidien de l'équipe tendent vers la réalisation des objectifs prioritaires suivants :**

- assurer un lien régulier avec les jeunes du territoire, permettant aux professionnels d'être à l'écoute de leurs besoins et envies
- favoriser un engagement collectif et participatif concret sur le terrain, participer au développement de la cohésion sociale et du vivre ensemble
- repérer les jeunes en vulnérabilité, avec une attention particulière aux jeunes en décrochage scolaire / professionnel
- développer un ancrage de l'équipe au sein du territoire via des actions pérennes et des opportunités d'accueils à l'année.



### Les actions Arve-Lac

**Les outils « historiques » des TSHM sur le secteur Arve-Lac sont :**

- la **tournée** (avec le camping-car). La tournée a été doublée par le renforcement de l'équipe. Une tournée sur le secteur Jardin et sur le secteur littoral en simultanée. L'équipe a pu augmenter le nombre de tournées et prendre plus de temps sur le territoire
- les accompagnements individuels
- l'ouverture de **lieux d'accueil et de sport** (à Jussy et à Meinier). Depuis, 2022 l'équipe a fait parvenir une demande pour une ouverture de salle régulière sur le secteur littoral au Cycle de Bois-Caran. Par manque de disponibilité des salles, cette action reste ponctuelle pour l'instant
- **l'été à la Savonnière** (2 semaines sur le mois de juillet) avec des activités proposées à un public plutôt familial : activités sportives, jeux pour enfants et petits spectacles : impro théâtrale)
- les liens avec les structures d'accueil du secteur Arve-Lac (Cycle de Bois-Caran, Point d'Interro, La Rampe) les collaborations avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux (les foyers FOJ, astural, de l'hospice général et l'association la Gréement).

En 2022, cette offre a été complétée par l'accent donné à l'investissement de « la caf' au chalet », le renouvellement de l'intégration à l'association de la Gréement, la place prise dans l'organisation de Puplinge les Bains et la mise en place de permanence sur les deux secteurs.

### La Caf Itinérante

Au vu du succès constaté lors de la mise en place d'un lieu d'accueil sur le parking Rayes, en collaboration avec la commune de Collonge-Bellerive, l'équipe TSHM a décidé

de plus investir la cabane en bois mise à disposition par période. L'accueil proposé s'est dissocié de l'action « caf itinérante » pour devenir une action à part entière sous le nom de « caf' au chalet ». Lors de ces périodes, nous constatons la création d'un lien plus solide que l'on doit à la régularité de notre présence et les offres attractives faites pour la jeunesse qui fréquente ce lieu.

Ceci nous encourage à proposer des activités plus spécifiques, sur des lieux fixes en attirant les jeunes avec des offres qui leur correspondent, voire en construisant avec eux des projets en ce sens.



### Vide-Dressing

Un nouveau projet a vu le jour en 2022 suite à diverses conversations avec des jeunes du territoire. En décembre, nous avons organisé un vide-dressing dans la salle de la Californie mise à disposition par la commune. Cet événement avait pour but de réunir différents acteurs de la région, créer un espace de rencontre conviviale et de faire une part de sensibilisation autour de la consommation textile. Nous avons collaboré avec le Collectif durabilité, le Point d'interro, l'association Clavis et la commune de Collonge-Bellerive.

### Permanence

Pour assurer une disponibilité à la jeunesse du territoire, nous avons mis en place deux permanences par semaine. Il s'agit d'un espace où nous accueillons tous types de pro-

positions et demandes. Tous les mardis de 16h30 à 18h30, nos portes sont ouvertes dans un local mis à disposition par la commune de Puplinge. Sur le secteur littoral, la permanence prend place dans la cabane, sur le parking Rayes, les mercredis de 15h30-17h30 (selon la disponibilité de cette dernière).

### Accompagnement des élèves TPG

L'équipe TSHM Arve-Lac a participé à la mise en place d'un dispositif-test visant l'accompagnement des élèves fréquentant le cycle de Bois Caran et se déplaçant en bus TPG. Une équipe de moniteurs accompagne les élèves en bus jusqu'à Vézenaz et modère si nécessaire les comportements des jeunes. Elle propose également des moments d'animation lors de la pause de midi.

Le dispositif, qui reste sous la supervision de l'équipe TSHM, est financé complètement par la commune de Collonge-Bellerive.

### Echanges avec les jeunes

Lors des activités animées par l'équipe TSHM, les accueils libres ou les tournées, elle a l'occasion de rencontrer différents profils de jeunes. Les TSHM constatent la variabilité des sujets abordés avec elles/eux. Alors que l'année précédente, les aspects des difficultés de formations, d'isolement et de manque de motivation étaient souvent évoqués en vue du contexte, cette année les sujets qui revenaient régulièrement étaient :

- première rencontre, présentation de nos actions et de la nouvelle équipe
- la formation en général
- l'intérêt pour les petits jobs proposés
- investissement de l'espace public (propreté et voisinage)
- le sport et activité sportive
- la consommation de cannabis.





### Les petits jobs

Durant l'année 2022, nous avons pu proposer des petits jobs à 32 jeunes dont 17 nouveaux jeunes sous contrat, provenant des 11 communes d'Arve-Lac. L'équipe TSHM est ravie de pouvoir collaborer étroitement avec la mairie et la voirie de Collonge-Bellerive et nous sommes reconnaissants des propositions régulières.

15 actions nous ont permis de collaborer avec ces jeunes. Ces actions sont appréciées par la diversité du travail demandé. Dans un contexte convivial, ce sont des moments où l'on peut sensibiliser certain.e.s jeunes au monde du travail, les rendre attentifs aux exigences existantes, tout en les valorisant dans l'action même. Plusieurs actions nous amènent à participer à différentes fêtes des communes, cela permet à la jeunesse du territoire d'y trouver une place et d'être visible auprès des autres acteurs des communes.

En 2022, la commune de Collonge-Bellerive nous a permis de réitérer les deux petits-jobs de jardinage aux cimetières. Encore une fois, ce petit-job et sa spécificité de part sa durée et le mi-temps proposé, a permis de mobiliser deux jeunes hors formation ou emploi durant cette année. L'outil de petits jobs est incontournable dans notre démarche de prise de contact et création de lien. Cependant, il reste limité dans le temps et donc dans le suivi.

La création de stage ou petit job de plus longue durée est une possibilité de proposer plus, à des jeunes qui ont besoin de retrouver une régularité dans une activité.

### Contexte général

2022 a été une année tournée vers de l'ouverture et de nouvelles possibilités. L'équipe TSHM a pu retrouver ses activités mises de côté lors de la crise sanitaire. Nous avons participé aux divers contextes de retrouvaille et constaté le plaisir que la population des onze communes, jeunesse comprise, ont eu à se réunir. Nous pouvons considérer que c'était une année de consolidation des liens internes en équipe, mais sur l'extérieur surtout. La nouvelle configuration nous permet de proposer plus d'actions, et cela à différents endroits en même temps.

L'équipe TSHM se réjouit de créer de nouveaux contextes de rencontres et partages, avec pour objectif de valoriser ce que la jeunesse a à proposer. L'équipe a pour objectif de créer de la régularité et approfondir le suivi individuel.

**L'équipe des TSHM remercie vivement la commune de Collonge-Bellerive pour son précieux soutien et son engagement auprès de la jeunesse !**

Sara Rusalen, Loïck Fertig, Gianpaolo Gallo,  
TSHM FASE Secteur Arve-Lac

## Encouragement aux activités pour la jeunesse

Outre son soutien aux sociétés communales qui organisent des activités sportives ou culturelles pour les jeunes, la commune subventionne également d'autres organisations qui reçoivent de jeunes collongeois.

C'est le cas, notamment, pour les activités durant les vacances scolaires. Qu'il s'agisse de camps ou d'ateliers, l'organisateur, à condition qu'il soit constitué en association et membre du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ), reçoit 15 francs par jour et par enfant participant à ces activités et résidant sur la commune de Collonge-Bellerive. Dans ce cadre, en 2022, la commune a financé 937 jours pour 126 enfants, soit 14'310 F.

### Tableau comparatif – années 2018-2022

Remboursement subventions GLAJ

Année	Nombre d'enfants	Nombre de jours	Total subvention en francs
2018	143	1'037	18'438
2019	134	1'038	15'570
2020	103	756	11'665
2021	161	1079	16'240
2022	126	937	14'310

Ce soutien permet aux associations de proposer aux enfants des vacances et des cours à des prix abordables, afin que chaque jeune collongeois puisse bénéficier d'activités propres à favoriser son développement physique et intellectuel, contribuant ainsi à son ouverture d'esprit, à sa créativité et à son esprit d'équipe.

### Subvention camps de sport et d'activités

Pour mémoire, entre 2019 et 2020, la commune octroyait 100 F aux jeunes âgés entre 6 et 18 ans pour leur participation à un camp de sport d'une semaine organisé par une structure suisse. Dès 2021, cette subvention a été reconduite et étendue à tous les camps d'activités (loisirs, culturel).

2019	2020	2021	2022
113	72	196	119

### Jobs d'été proposés par la commune

Année	Candidatures	Engagements
2015	75	44
2016	68	41
2017	67	41
2018	67	41
2019	47	44
2020	51	42
2021	54	40
2022	72	49

Pour information, le règlement complet concernant les emplois d'été se trouve sur le site internet de la commune : [www.collongebellerive.ch/renseignements/administratifs/reglements](http://www.collongebellerive.ch/renseignements/administratifs/reglements).

## Adultes

### Trois Chêne Emploi

Depuis 2018, les habitants de la commune ont la possibilité de bénéficier des prestations du dispositif Trois Chêne Emploi. Jeunes et adultes peuvent rencontrer une équipe de conseillères en insertion afin de :

- clarifier et construire un projet professionnel, d'apprentissage ou de formation
- constituer un dossier de candidature
- mener à bien des recherches d'emploi
- entrer en contact avec les employeurs
- effectuer des démarches administratives en lien avec le projet professionnel.

Elle facilite aussi le retour à l'emploi grâce à un accompagnement individuel visant à :

- mieux communiquer et mettre en valeur ses compétences

- gérer le stress des entretiens d'embauche
- utiliser efficacement internet et postuler en ligne

**Accueil tous les jours, sur rendez-vous sauf le vendredi. Accès à l'équipement indispensable pour mener des recherches d'emploi.**

En 2022, Trois Chêne Emploi a reçu 61 visites d'habitants de la commune. Certaines personnes viennent à plusieurs reprises.

**Contact :**

Rue du Gothard 13 – 1225 Chêne-Bourg

☎ 022 348 45 72

contact@3chene-emploi.ch

### Hospice général – Centre d'action sociale des Eaux-Vives



Hospice général

Le Centre d'Action Sociale (CAS) des Eaux-Vives est géré par l'Hospice général, qui travaille depuis plusieurs années à privilégier des rapports de collaboration fructueux avec les communes d'Arve/Lac.

Il se situe dans le quartier des Eaux-vives :

Rue des Vollandes 38, 1207 Genève

☎ 022 420 64 00.

**Proximité et disponibilité**

L'Hospice général, acteur genevois du mieux-vivre ensemble, a pour mission d'informer, orienter, prévenir et lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

Le centre d'action sociale (CAS) des Eaux-Vives propose un accompagnement social adapté à chaque bénéficiaire que cela soit dans la fréquence des entretiens, le temps consacré, les outils à disposition, tout en respectant le cadre légal. Nous pouvons également nous rendre à domicile si la situation le nécessite.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, une collaboration étroite a été mise en place avec le Service social littoral. Nos équipes se sont déjà rencontrées deux fois afin de faire le point de la situation et d'échanger sur notre collaboration.

Les assistants sociaux, les gestionnaires financiers et administratifs, les chargés d'accueil social ainsi que les responsables d'unité restent à disposition pour toutes demandes provenant des communes afin de maintenir le lien de collaboration avec vos services sociaux. Vous pouvez nous joindre soit par mail : Cas-eaux-vives@hospice-general.ch soit par téléphone au 022 420 64 00.

Les informations ci-dessous proviennent du CAS des Eaux-vives, actualisées à fin décembre 2022.

Les chiffres comportent les données de Point Jeunes et éventuellement d'autres CAS si le dossier n'a pas encore été transféré aux Eaux-Vives.

**Nombre de personnes par type de suivi**

	Suivi financier	Suivi non financier	Total général
Collonge	24	-	24
Vésenaz	66	8	74
<b>Total général</b>	<b>90</b>	<b>8</b>	<b>98</b>

**Genre des bénéficiaires**

	Féminin	Masculin	Total général
Collonge	9	15	24
Vésenaz	36	38	77
<b>Total général</b>	<b>45</b>	<b>53</b>	<b>98</b>

**Age des bénéficiaires**

	0-25 ans	26-39 ans	40-49 ans	Plus de 50 ans	Total général
Collonge	4	9	3	8	24
Vésenaz	23	23	7	21	74
<b>Total général</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>98</b>

## Nombre de personnes prises en charge

	AMIG* Aide aux migrants	Point Jeunes pour les 18 à 25 ans
Collonge	25	1
Vésenaz	29	9
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>10</b>

## Situation familiale des bénéficiaires

	Couple avec enfants	Couple sans enfant	Famille monoparentale avec enfants	Personne seule	<b>Total général</b>
Collonge	-	1	2	18	<b>21</b>
Vésenaz	2	2	8	45	<b>57</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>63</b>	<b>78</b>

5 personnes sont prises en charge par le **point jeunes** de l'Hospice général. Il s'adresse aux jeunes adultes de 18 à 25 ans.

## imad – Institution genevoise de maintien à domicile



Les prestations de maintien à domicile sont assurées sur le secteur de Vésenaz et des communes environnantes par une antenne de maintien à domicile placée sous la responsabilité du centre de maintien à domicile Eaux-Vives de imad.

## Mission

imad assure des prestations favorisant le maintien à domicile des personnes malades, fragiles ou vulnérables et permettant de préserver leur autonomie, en partenariat avec les proches aidants et en coordination avec les partenaires du réseau santé social, dont les communes.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres et les antennes de maintien à domicile, ainsi que dans les structures intermédiaires (immeubles avec encadrement pour personnes âgées, unités d'accueil temporaire de répit).

## Les prestations fournies sont les suivantes :

- les soins infirmiers : à visée préventive (bilan de l'évolution de l'état de santé), éducative, curative (injections, pansements), palliative (traitement de la douleur)
- les soins de base (aide à la toilette, au lever et au coucher)
- l'aide pratique pour les activités de la vie quotidienne

- la recherche de contacts avec la famille, l'entourage et l'environnement social
- le soutien aux parents, la consultation parents-enfants, l'encadrement et la garde d'enfants malades
- l'ergothérapie : rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement
- les actions de promotion de la santé, de prévention des maladies et des accidents
- la livraison de repas à domicile et l'organisation de repas en compagnie dans un restaurant de proximité
- la sécurité à domicile : système d'appel à l'aide, signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- l'encadrement de proximité et la présence nocturne dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées
- le repos dans une unité d'accueil temporaire de répit (UATR)
- la réponse globale à l'urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés.

## Typologie de la clientèle en 2022

La clientèle de l'antenne de Vésenaz pour la commune de Collonge-Bellerive représente 291 personnes en 2022. 85.6 % des clients avaient plus de 65 ans, 66.7 % plus de 80 ans. Elle est en majorité composée de femmes (62.8%).

## Statistiques

Population	Population par sexe		Population par tranche d'âges			Clients par sexe		Clients par tranche d'âges			Total clients	
	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	2021	2022
8'574	4'476	4'098	6'959	1084	531	183	108	42	55	194	319	291

Nombre de clients par type de prestation						Heures/Quantités par type de prestation				
Aide Pratique	Soins de base	Soins Infirmiers	Ergo-thérapie	Repas à domicile	Sécurité Abonnés	H. Aide Pratique	H. Soins de base	H. Soins Infirmiers	H. Ergo-thérapie	Repas à domicile
69	91	185	41	77	107	1'877	8'768	4'515	252	7'624

**Locaux**

Pour la région Arve Lac :

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

☎ 022 420 20 13 – du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

L'antenne de imad est située à Vézenaz, chemin du Vieux-Vézenaz 24 (entrée par le chemin Ami-Grand).

imad occupe également des locaux à Meinier et à Puplinge et des consultations gratuites parents-enfants sont planifiées sur les deux sites.

**Consultations parents-enfants :**

- le mercredi de 14h00 à 16h00 dans les locaux de Meinier, rue de la Repentance 86
- le mardi de 14h00 à 16h00 dans les locaux de Puplinge, rue de Frémis 2

Pour de plus amples informations, consulter le site internet : [www.imad-ge.ch](http://www.imad-ge.ch).

## Aînés

### Aux Cinq Colosses – Foyer de jour pour personnes âgées

**En 2022, notre foyer de jour a effectué 2532 journées d'accueil. A eux seuls, les communiers de Collonge et Vézenaz représentent 752 journées.**

Cela représente également 4300 personnes transportées dans nos minibus. En effet, le fait que nous allons chercher les personnes à domicile est souvent indispensable pour qu'ils puissent bénéficier des journées au foyer.

Le foyer de jour est destiné aux personnes âgées fragilisées par la maladie, la solitude ... il permet aux aînés qui habitent à Genève dans les communes situées entre Arve et Lac de:

- rester chez elles
- créer des liens, voir du monde
- participer à des activités
- manger en compagnie
- trouver du soutien selon leurs besoins
- d'accorder du répit à leurs proches.

Le foyer est ouvert du lundi au vendredi et pouvons accueillir jusqu'à 15 personnes par jour. Nous proposons diverses activités culturelles, ludiques et mobilisatrices en essayant de répondre aux attentes et aux envies de chacun.

Des professionnels de la santé et de l'animation accompagnent chacun, ainsi que des stagiaires et civilistes.

**Déroulement d'une journée type**

Entre 8h et 9h15, notre chauffeur passe chercher chacun de nos bénéficiaires à son domicile.

En arrivant « Aux Cinq Colosses », nous prenons le déjeuner tous ensemble.

Par la suite, une activité est proposée jusqu'à la fin de la matinée où nous prenons un apéritif en découvrant et en partageant autour des nouvelles du monde et locales.

Nous passons ensuite à table pour le déjeuner.

Après cela, un temps pour se reposer ou en activité-libre est proposé.



L'après-midi, une deuxième activité est proposée jusqu'à l'heure du goûter où nous prenons une collation. Finalement, à 16h, notre chauffeur fait une tournée pour raccompagner chaque bénéficiaire chez lui.

Pour plus d'informations le rapport annuel se trouvera sur notre site internet dès mi-avril. Et il est toujours possible de venir nous rendre visite ou de prendre contact avec nous.

**Christophe Peccoud**, Responsable  
**Emmanuelle Gentizon Salgues**, Directrice

## Le Club des aînés

Lieu de rencontre pour les personnes de plus de 60 ans, le Club des Aînés dispose d'un magnifique local et d'une superbe terrasse située au 35 chemin du Vieux-Vésenaz.

A relever qu'en raison du Covid le Club a repris ses activités normales seulement le 8 février.

### Nos activités normales, chaque semaine :

**Lundi de 14h00 à 17h00** après-midi dédié au bricolage. Objets qui seront vendus lors de l'AG pour Pâques et à la Fête de l'Escalade, comme cadeaux de Noël.

**Mardi de 14h00 à 18h00** les membres se retrouvent afin de jouer à divers jeux de société, un billard ainsi qu'un baby-foot est à disposition, à 16h00 un goûter est offert.

**Mercredi de 15h00 à 16h00** la Chorale répète. Elle s'est produite 14 fois dans les EMS de la région.

### En dehors des activités normales nous avons organisé :

#### Trois repas :

- le **26 avril** pour l'Assemblée générale en présence de 2 Conseillers administratifs, Madame Carole Lapaire et Monsieur Marcel Goehring
- le dimanche **24 juillet** pour la Fête de la Mi-Été.
- le **13 décembre** nous avons Fêté l'Escalade. Lors de cette journée nous Fêtons aussi nos membres qui atteignent 80 et 90 ans en cette année.

#### Trois excursions :

- **jeudi 12 mai**. Excursion «**JURA INSOLITE**». A Saint-Imier, visite d'une fabrique fromage «Tête de Moine», suivi d'un repas à Villeret suivi l'après-midi d'une visite de l'usine Camille Bloc située au Locle
- **jeudi 22 septembre**, «**CROISIÈRE DES TROIS LACS**». Embarquement à Morat, puis halte Neuchâtel et débarquement à Bienne, repas à bord du bateau.
- **jeudi 17 novembre**, «**EXCURSION SPECIALE**». La Brisolée, au restaurant de la Sarvaz à Fully.

#### Deux courses pédestres :

- le **2 juin**, découverte du Jardin botanique. Repas au restaurant sur place



- le **6 octobre**, balade le long de l'Hermance. Repas au restaurant Le Quai.

#### Quatre conférences :

- **mardi 15 février**, exposé de Monsieur Josef MEYER, administrateur du Domaine du Château du Crest. Suivi d'une petite surprise. (Dégustation de divers vins du Domaine)
- **mardi 7 juin**, exposé de M. Marcel Goehring, Conseiller administratif
- **mardi 4 octobre**, exposé de Madame Delphine Plantier, responsable du service social de la Commune, accompagnée de 2 personnes
- **mardi 1<sup>er</sup> novembre**, exposé de Monsieur John SCHMALZ, Directeur du Cercle des Agriculteurs.

#### Sans oublier notre traditionnel LOTO le 15 mars.

Cette année nous avons eu l'immense joie de fêter le 100<sup>ème</sup> anniversaire de Madame Jeannette Maspero. A relever que c'est seulement la deuxième centenaire, après Madame Andrée Guibert, que compte notre Club depuis sa fondation en 1977.

Nous relevons que les premiers mardis de février causent beaucoup de soucis vu le petit nombre de membres présents à nos goûters soit une vingtaine. Heureusement cela n'a duré que quelques mardis, actuellement nous avons une participation de 30 et 40 membres par mardi.

Cette année nous avons battu 2 records de participation, soit 51 participants lors de la sortie Brisolée et de la Fête de l'Escalade.

Pour terminer ce rapport je voudrais remercier notre Secrétaire générale, Madame Nathalie Girard-Besson, ainsi que Madame Isabelle Brun-Ilunga et Monsieur Mathieu Sabourau pour leur aide à la recherche de l'historique du Club des Aînés.

Contact :

**Richard Hoffman**, Président

☎ 079 426 38 38

Téléphone du Club : 022 752 20 57

clubdesainesvesenaz@bluewin.ch



## Association Les Ponts - Accueil des migrants

L'Association Les Ponts, basée à Collonge-Bellerive, œuvre depuis 7 ans à l'intégration des migrants et réfugiés de la région en favorisant les liens avec les villageois.

L'année 2022 a vu un afflux de réfugiés ukrainiens dans notre région et l'Association a mis sur pied un cours intensif de français de 9 semaines pour 25 d'entre eux grâce au recrutement de nombreux « enseignants » bénévoles et au soutien du service social de la commune.

L'association a aussi continué son travail avec les migrants de toute provenance en poursuivant les activités de ses ateliers : le café-guitare (bimensuel), la cuisine et repas en commun (mensuel), le cours de conversation française (hebdomadaire), les sorties variées, les aides régulières aux jeunes qui ambitionnent de suivre un cursus secondaire, les soirées jeux de société, la couture, le travail sur bois. Sans oublier La Boutique qui est ouverte toute l'année à raison de deux jours par semaine et qui est un lieu important de relations chaleureuses.

Pour célébrer le 6<sup>ème</sup> anniversaire de notre Association, nous avons organisé un concert à la salle communale, avec Michel et Sophie Tirabosco et les apprentis musiciens du café-guitare. Plus de deux cents personnes ont participé à la fête, tous ont été touchés par ce moment enrichissant de fraternité.



Nous remercions chaleureusement la commune pour son soutien qui nous permet d'expérimenter une fois encore que la diversité est une richesse !

**L'Association est à la recherche de nouveaux membres actifs !**

### Les Ponts

Chemin de la Savonnière 27, 1245 Collonge-Bellerive  
 lesponts@bluewin.ch  
 www.les-ponts.ch

## Subventions

### Aide sociale en Suisse

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, l'action visant à soutenir notamment des associations et fondations venant en aide aux personnes handicapées, aux femmes, aux enfants, aux migrants et aux personnes marginalisées a été poursuivie. Une attention particulière a été portée aux associations luttant contre la précarité/l'exclusion et la jeunesse.

En 2022, 146 structures ont sollicité une subvention (augmentation de 50% par rapport à 2021). 104 ont reçu une allocation allant de 500 à 12'500 F, la moyenne s'élevant à 1'833 F par projet. La priorité a été donnée aux organisations dont le siège social se trouve dans le canton de Genève.

#### Domaines plus particulièrement ciblés

Domaine	Nombre	Montant Versé
Exclusion/Précarité	20	62'300
Jeunesse	21	22'750
Migrants	15	16'929
Handicap	17	16'071
Femmes	8	11'000

#### Principales organisations

Domaine	Association
Exclusion/Précarité	Colis du Cœur, Partage, Caritas Genève, CSP
Jeunesse	ADN Projet, Centre d'appuis scolaire, La Barje
Migrants	Les Ponts, CCSI, AMIC, Appartenances
Handicap	Actifs, Corps solidaires, HAU
Femmes	Voie F, Femmes à bord, Au Cœur des Grottes

#### Autres associations ayant notamment reçu des subventions :

Le Bateau Genève, IPT Intégration pour tous, le Caré, Aspasia, Ast'trame, AVVEC\*, BCAS\*, Carrefour & Coulou, Dialogai le Refuge, F-Information, LAVI\*, OPCCF, Secours Suisse d'hiver, Téléthon, Vires

\*AVVEC - Aide aux victimes de violence de couple

\*BCAS – Bureau Central Aide Sociale Office protestant et consultations conjugales et familiales

## Aide humanitaire d'urgence pour les régions sinistrées

14 actions d'urgence à l'étranger ont reçu un soutien pour un total de 98'000 F (40'000 F + 58'000 F (report aide au développement))

Association	Pays	Projet
Caritas Suisse	Ethiopie	Soutien les populations victimes de terribles sécheresses
Chaîne du Bonheur	Afrique de l'Est	Soutien aux personnes affectées par de terribles sécheresses
Chaîne du Bonheur	Pakistan	Soutien et aide aux millions de personnes affectées par les inondations
Croix Rouge Suisse	Bangladesh	Distribution de nourriture et eau potable pour les 300'000 sinistrés des inondations
Croix-Rouge Suisse	Ukraine	Mesures d'aide d'urgence pour les personnes victimes du conflit
EPER	Ukraine	Hébergement, soutien et encadrement les personnes réfugiées
Médair	Ukraine	Aide et soutien aux Ukrainiens en fuite, notamment au sujet des logements, distribution des articles de première nécessité, de la santé et la protection des plus vulnérables
Médecins du monde	Nicaragua	Mise en place d'un programme de soins palliatifs pédiatriques
MSF	Soudan du Sud	Centre d'alimentation thérapeutique et campagne de vaccination pour les personnes affectées par inondations dévastatrices
MSF	Yemen	Apport de soins médicaux aux personnes affectées par plus de 7 ans de guerre
MSF	Yemen	Don supplémentaire en faveur des victimes de la guerre
Sentinelles	Burkina Faso et Niger	Actions pour la prévention, le dépistage, et la prise en charge médico-sociale des enfants atteints de noma
SOS Méditerranée	Méditerranée	Affrètement de l'Ocean Viking pour sauver des vies en mer, protéger et assister les personnes rescapées
SwissGroup	Syrie	Soutien aux familles syriennes déplacées, répondre aux besoins vitaux, apporter des soins médicaux, permettre l'école et les formations professionnelles

## Aide humanitaire pour les pays en voie de développement

La commission sociale s'est réunie à une reprises en juin 2022 pour étudier les dossiers de demandes de subvention qui lui ont été adressés.

Les structures œuvrant en faveur des enfants, des femmes du développement durable (éducation, santé, formation, gestion des ressources naturelles) ont reçu, en priorité, un soutien. Les autorités de la commune ont souhaité privilégier des projets à taille humaine, dont les responsables peuvent rendre compte de l'utilisation des sommes reçues.

Une aide s'élevant globalement à 109'800 F a été versée aux 29 organisations suivantes :

Association/Fondation	Pays	Projet
AAPDGB - Aide aux personnes Diabétiques en Guinée Bissau	Guinée-Bissau	Prévention et lutte contre le diabète en Guinée-Bissau
ADED - Association pour le développement durable	Tchad	Lutter ensemble contre les maladies transmissibles
Ama Ghar Suisse	Népal	Orphelinat Amaghar
ASASE - Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle	Soudan du Sud	Programme Be in Hope pour enfants des rues

*Aide humanitaire pour les pays en voie de développement (suite)*

Association/Fondation	Pays	Projet
ASE - Association Solidarité Egypte	Egypte	Bourses scolaires
ASE - Association Solidarité Egypte	Egypte	3 dispensaires + hôpital public
Assikloassi	Togo	Construction d'un lycée de 4 classes à Okou avec mobilier et latrines
Casa Alianza Suisse	Honduras	Autonomiser les jeunes pour leur intégration sociale
ClubAide	Togo	Création de 2 nouveaux points d'eau
Dignité Impact	République Démocratique du Congo	Approche intégrée de relèvement économique du secteur agricole et entrepreneurial en zones rurales
Everybody needs water	Haïti	Programme de soutien auprès des paysans dans les zones rurales de Bellefontaines, Beausejour et Marbial en Haïti
IRDG - Institut for Rights and Development Geneva	Etat de Palestine	Centre communal et social
IREG - Association Jeunes Corail d'Haïti	Haïti	Appui aux enfants de la rue
Krousar Thmey	Cambodge	Soutien à la maison familiale de Siem Reap
La Boule de Neige	Burkina Faso	Formation agro-pastorale
Le Pont du Mali association	Mali	Centre de formation professionnelle à Segou, Semaines socio-sanitaires
Les amis du Tibet	Inde du Nord/Népal	Développement d'entreprises écologiquement durables
M.A.A - Maasai Aid Association	Kenya	Scolarisation des jeunes démunis
Maison Khusi	Inde	Offre d'un cadre de vie familial, stable et sûr, promouvoir la santé et le bien-être des enfants
Nouvelle Planète	Guinée	Poursuite du projet de fourniture d'eau potable et reboisement dans trois nouveaux villages
Palmier Association		Réfection de la cantine avec un digesteur et construction des latrines à l'école primaire
Roger Riou association	Sénégal	Atelier féminin de transformation de noix de cajou et verger
Rose des Sables	Burkina Faso	Kombissiri 2022
Tilos Meinier	Grèce	Achat d'éléments nécessaires à la pérennité de la fromagerie de Tilos
USHAGRAM association	Liban	Scolarisation d'enfants réfugiés syriens de la Beqaa au Liban
Villages Unis (United Villages)	Togo	Projet de chirurgie foraine
Y30	Yémen	Autonomisation des femmes et des filles par la formation à la couture en zone rurale
Yaffa	Etat de Palestine	Augmentation de la confiance en soi chez les enfants de Gaza
Zédaga	Bénin	Modules de formation pédagogique et didactique 2022-2024



## Instruction publique

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, le département de l'instruction publique a nommé M. Pierre-Charles Dagau, directeur des établissements scolaires de Collonge, Vésenaz et Meinier.

**Fréquentation des écoles de la commune de Collonge-Bellerive de 2013 à 2022 :**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'enfants	544	555	581	551	562	596	593	623	639	642

**Ecole de Collonge, cycles élémentaire et moyen** - Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
MOREL Annick & SCALAMBRIN Alida	1P	23
BUCLIN Valia	1P/2P	22
HEINIGER BISON Françoise	2P	22
NARAY PHUC Ha-Uyen Cheryl & MOREL Annick	3P	19
RICCO Emmanuelle	3P/4P	19
BATISTA TEXEIRA & VANCOFF Véronique	3P/4P	19
MONGILARDI Nahéma & Julia HAUETER	5P	23
SIMOES SANTOS Patricia & GIORNO Océane	5P/6P	22
GIACOBINO Wiveka	5P/6P	20
BUECHI DUBOULOZ Anne	6P/7P	23
CARON DUFOUR Clothilde	7P/8P	22
LOOSLI Marine	7P/8P	22
GAUD MONTANIER Cathy	7P/8P	23
<b>Total</b>		<b>279</b>

**Ecole de Vésenaz, cycles élémentaire et moyen** - Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
BLATTER DUBACH Isabelle	1P	23
BRUNI Emmanuelle	1P	23
ANSARI Sophie & MANGIACAPRA Alexia	2P	24
BASTIN Salette	2P/3P	22
IRSCHLINGER Camille	3P	20
ALBER Christine	3P	19
ROSSET Gaelle	4P	23
MUTZENBERG CHAMBONNET Karine	4P	24
PUTZEYS Joanna	5P	24
GUNTZ Laureline	5P	25
FERNANDES Catia	5P/6P	23
SIMOS Marine	6P	21
TUVERI Gabriella	6P/7P	24
MICHELA Giachem	7P	24
RILLET Louise	8P	22
FINCATI Marco	8P	22
<b>Total</b>		<b>363</b>

## Nationalité des élèves

Ecoles	Genevois et confédérés	Etrangers	Total
Collonge, cycle élémentaire	84	40	124
Collonge, cycle moyen	111	44	155
Vésenaz, cycles élémentaire & moyen	270	93	363
<b>Total</b>			<b>642</b>

## Restaurants scolaires

L'année scolaire 2022-2023 a marqué la 8<sup>ème</sup> année de la gestion communale des restaurants scolaires. La gestion administrative des restaurants scolaires occupe l'équivalent d'un collaborateur à 50%. La gestion des inscriptions aux repas s'effectue par les parents, sur la plateforme my.giap.ch. Cette plateforme évolue régulièrement pour s'adapter aux évolutions technologiques.

Les parents paient les repas en avance, les repas consommés sont décomptés. Il est prévu automatiquement l'envoi d'un courriel de rappel lorsque le solde du compte est insuffisant, soit dès que le solde est équivalent à 5 repas.

## Fréquentation moyenne

Année	Collonge		Vésenaz		Total		
	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	progression nb de repas/j/ année précédente
2015	148	127	140	119	288	246	
2016	121	104	151	132	272	236	-5.56%
2017	143	113	161	140	304	253	11.76%
2018	154	126	185	159	339	285	11.51%
2019	134	120	191	169	325	289	1.40%
2020*	137	137	203	203	340	340	5%
2021	225	156	298	220	523	376	11%
2022	234	139	295	200	529	339	-10%

\*NB : l'année scolaire 2019-20 reportée ci-dessus n'est pas significative. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la pandémie. Ce sont ceux d'une année normale, hors, en 2019-20, du 16 mars au 8 mai, les enfants n'ont pas suivi d'enseignement en classe. Durant cette période, environ 8 repas /jour ont été servis en collaboration avec des établissements de la commune de Carouge (même prestataire de repas) dans un premier temps, puis également avec la cuisine de la crèche située sur la commune : l'Île aux Mômes.

Il y a eu en moyenne 92/repas/j servis à Collonge et 133 à Vésenaz, pour une fréquentation moyenne annualisée de 192 enfants/j sur les 2 restaurants scolaires (Collonge, Vésenaz (y compris buvette du stade à Vésenaz)).

Cependant, il faut relever que durant l'année scolaire 2020-21, soit du 11 novembre 2020 au 2 juillet 2021, les animateurs du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) n'ont plus eu l'autorisation de manger avec les enfants, en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.

Le prix du repas facturé aux parents est de 10 F. Ce prix n'a pas subi d'augmentation depuis 2015.

## Activités surveillées par le GIAP (activités du soir)

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil à midi et le soir. A Collonge, en moyenne 62 enfants sont accueillis chaque jour, 72 à Vésenaz.

## Scolaire

### « Démocratie 3D » : pour les élèves de 8P de la commune

Lancée en 2014 par la Chancellerie d'Etat, la semaine de la démocratie a été reconduite dans les écoles de Collonge et de Vézenaz, en collaboration avec la direction et les enseignants des classes de 8P.

Les 2 et 23 novembre 2021, lors d'une rencontre avec Mme Carole Lapaire, magistrate en charge du dicastère scolaire, les écoliers ont été sensibilisés au civisme et à la démocratie. Afin de rendre ces notions plus concrètes, ils ont alors été chargés d'étudier en groupe huit projets humanitaires variés, développés en Amérique du Sud, Asie et Afrique par des associations reconnues par la commune.

Réunis dans la salle du Conseil municipal les 2, 3 et 10 mai 2022, les différents groupes ont présenté les projets et débattu, afin de voter pour celui qui les avait le plus

touchés (1 projet par école). Sur les huit projets présentés, deux se sont nettement distingués : l'un permettant d'offrir à des femmes du Yémen des plants de café pour qu'elles puissent démarrer une activité de culture et subvenir ainsi aux besoins de leur famille et l'autre, destiné à fournir des ordinateurs à des internats en Bolivie pour que les jeunes puissent suivre les cours en ligne (on était en période Covid), au lieu d'accompagner leurs parents dans les exploitations minières. Grâce au travail fourni par les élèves de 8P qui ont participé à Démocratie 3D, une subvention extraordinaire a été octroyée à chacun de ces projets, au nom de la commune. Quant aux Conseils des jeunes, ils se sont clôturés par un agréable goûter, offert aux élèves dans le parc de la mairie.



### Cérémonie des 8P

Cette année, ils étaient 79 élèves à participer à la traditionnelle cérémonie organisée en leur honneur par la commune le 28 juin 2022. Après la partie protocolaire et la remise des stylos offerts par la commune, ils ont pu découvrir, à travers un petit film, les coulisses de l'Opéra théâtre. La Directrice, Michèle Cart accompagnée de

Gaëlle Saliou, membre de la troupe, ont détaillés l'organisation d'un spectacle. De nombreuses questions ont animé cette cérémonie et pour clore la réception, des glaces artisanales ont été distribuées et savourées sur l'herbe de l'épicentre.



## Promotions scolaires

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la ferme de Saint-Maurice a pu, à nouveau, accueillir la traditionnelle fête des promotions scolaires pour le plus grand bonheur de quelques 600 élèves ainsi que de leur famille. La manifestation a rassemblé un public aussi nombreux que joyeux, pour ce moment toujours apprécié des collongeois. Comme de coutume, après une courte partie officielle destinée au corps enseignant, la fête a été rythmée par les diverses animations et la dégustation de mets proposés par les différents stands de nourriture.



## Parlement des Jeunes

Grâce à la motion M21-01 « pour un parlement des jeunes à Collonge-Bellerive » déposée le 28 janvier 2021 et soutenue unanimement par les membres du Conseil municipal, ce sont environ 1'200 jeunes de la commune qui ont été conviés personnellement à une séance d'information qui s'est déroulée le 31 août 2022, en vue de la constitution du Parlement des Jeunes de Collonge-Bellerive (PJCB). Celui-ci a vu le jour officiellement le 21 septembre 2022, date de l'entrée en vigueur de son règlement.

Les séances ont lieu un mercredi par mois de 17h30 à 19h30 et sont ouvertes aux jeunes de 12 à 28 ans domiciliés sur la commune. Le but est qu'ils puissent débattre de questions d'intérêt public en particulier avec la politique de la jeunesse, les sports et la culture, organiser des événements mais également proposer et/ou réaliser des projets. Sous le regard bienveillant de deux jeunes Conseil-



lers municipaux présents pour orienter et conseiller le comité dans ses premiers pas, le PJCB constitue une jolie passerelle entre Démocratie 3D et le Conseil municipal.

## Personnel des services communaux

<b>ADMINISTRATION COMMUNALE / 2022</b>	<b>Postes 2022</b>
Secrétaire générale	1
Juriste	0.5
Attaché au secrétariat général	0.5
Service informatique	0.7
Service des finances et de la comptabilité	3.8
<b>DEPARTEMENT ADMINISTRATIF</b>	
Secrétaire générale adjointe	0.9
Service des ressources humaines	1.5
Secrétariat administratif, y compris gestion du courrier	0.55
Secrétariat du Conseil administratif, scolaire	0.65
Secrétariat du Conseil municipal, y compris procès-verbaliste	0.9
Service de la réception	1.9
Service de la gestion documentaire	1
Service communication et culture	0.6
Service des manifestations	0.8
Service des affaires sociales	2.85
Etat civil	3.2
Epicentre, centre culturel	1.6
<b>DEPARTEMENT TECHNIQUE</b>	
Secrétariat	1.4
<b>Aménagement, infrastructures, sécurité et sports</b>	
Ingénieurs et technicien en génie civil	3
Service du développement durable	1
Service de la police municipale	8.9
Service de la voirie	10.2
<b>Services des bâtiments et de la gérance</b>	
Architectes et technicien en bâtiment	3.2
Conciergerie	9
<b>Total postes fixes (EPT)</b>	<b>59.65</b>
Nb de collaborateurs	74
Nb de femmes (EPT)	28.35
Nb d'hommes (EPT)	31.3
Apprenti	1
ORPC Lac (protection civile) personnel géré directement par l'office	0.6

### Comparaison entre 2022-2021 - Mutations au sein du personnel

Au 31 décembre 2022, le nombre de postes de l'ensemble du personnel communal s'élevait à 59.65 (équivalents plein temps), soit une augmentation de 4.55 postes entre 2021 (55.1) et 2022.

Il n'y a pas eu de variations de taux d'activité fixés en 2022, uniquement des augmentations temporaires ponctuelles. A noter que, sur ces 59.65 postes, 6.95 postes sont liés à des services fournis à d'autres communes dans le cadre

d'accords intercommunaux : 2.6 postes au sein du service de la police municipale, 3.35 postes pour l'état civil et 1 poste pour le service social littoral.

**Au cours de l'année 2022, l'administration communale a procédé à l'engagement (personnel fixe) :**

- d'une responsable des ressources humaines à 100% (nouveau poste)

- d'un responsable de la gestion documentaire à 100% (nouveau poste)
- d'une déléguée au développement durable à 100% (nouveau poste)
- de deux assistantes sociales à 155% (nouveaux postes)
- d'une assistante administrative pour le service de la réception
- d'une assistante administrative pour le service des affaires sociales
- d'un collaborateur pour le service de la voirie
- d'un assistant administratif pour le compte de l'ORPC Lac

Outre les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée, les autorités communales proposent, chaque été, des travaux pour des jeunes habitants de la

commune âgés entre 16 et 20 ans durant 2 semaines. Ce sont entre 40 et 50 jeunes qui sont engagés chaque année (pour le détail, voir page 56).

De plus, une collaboration active avec les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) a également été mise en place, depuis 2017, pour proposer à des jeunes des missions de plus longue durée : désherbage manuel en remplacement de l'utilisation des produits phytosanitaires, participation à l'accueil du public les soirs de spectacles organisés par le service culturel, à l'épicentre ou encore des missions de courte durée, par exemple mise sous pli ou aide lors de manifestations communales.

Cette année, ce sont près de 89 jeunes qui ont travaillé temporairement pour la commune.

## Etat civil



Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2022 :

- 2'452 actes ont été délivrés
- 332 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

112 dossiers de demande de mariage ont été déposés :

- 46 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 49 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 17 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

203 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement : 108 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil ; 54 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil ; 41 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Depuis 2021, à Collonge-Bellerive, les mariages sont célébrés soit dans les locaux de l'état civil, au chemin des Rayes 3 ; soit ou dans la salle Willy Buard, située au 3<sup>ème</sup> étage de la mairie, chemin du Château-de-Bellerive 1.

Evénements d'état civil survenus sur l'une des communes de l'arrondissement :

### Statistiques – Année 2022 / 2021

	Naissances		Reconnaisances		Mariages- Mariages pour tous ****		Partenariats au 30.06.2022 ****		Déclarations de nom *		Décès		Mandats pour cause d'inapti- tude ***	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Anières	0	0	3	9	1	0	0	0	1	2	6	7	2	1
Choulex	0	0	2	1	5	3	0	0	2	0	2	0	0	0
Collonge-Bellerive	1	2	12	14	46	29	0	2	14	10	420	312	4	8
Cologny	1	0	11	18	60	60	0	0	4	5	34	43	5	5
Corsier	0	0	13	8	2	2	0	0	3	0	5	3	2	1
Gy	0	0	4	3	2	5	0	0	0	0	0	2	1	0
Hermance	0	0	3	0	21	17	0	0	0	1	19	8	0	0
Meinier	0	0	4	3	3	4	0	0	4	2	7	3	0	1
Vandoeuvres	0	1	7	3	63	50	0	0	3	2	15	12	2	2
Autres**			9	11					3	5			2	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>68</b>	<b>70</b>	<b>203</b>	<b>170</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>508</b>	<b>390</b>	<b>18</b>	<b>19</b>

## Statistiques – Année 2022 / 2021 (suite)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toute personne est autorisée à changer de sexe et de prénom, en tout temps si la personne a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil.

En 2022, 2 demandes ont été reçues concernant des jeunes adultes

\*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Reprise du nom de célibataire après un divorce, la dissolution du partenariat enregistré
- ou suite au décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

\*\*Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

\*\*\*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'inaptitude en la base de données de l'état civil (Infostar).

\*\*\*\*Le 18 décembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté la révision du Code civil suisse (CCS) concernant le mariage pour tous. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et l'entrée en vigueur du mariage pour tous, il n'est plus possible de conclure un partenariat enregistré en Suisse. Les couples peuvent uniquement opter pour le mariage.

En 2022, 7 couples de même sexe ont célébré leur mariage dans l'une des mairies de l'arrondissement.

## Naturalisations

En 2022, 183 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2022, 13 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	13	2	Anières	0
Choulex	0	1	Choulex	0
Collonge-Bellerive	51	3	Collonge-Bellerive	4
Cologny	57	3	Cologny	2
Corsier	7	3	Corsier	0
Gy	0	1	Gy	0
Hermance	6	1	Hermance	0
Meinier	9	3	Meinier	0
Vandoeuvres	21	2	Vandoeuvres	7
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>19</b>		<b>13</b>

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive.

En 2022, 182 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 279 personnes. Concernant le traitement des naturalisations par le Conseil municipal ou le Conseil administratif (préavis) voir également page 11.

Pour mémoire, entre 2015 et 2022 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossier	134	156	190	161	143	143	149	182
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279

Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil  
Responsable de l'arrondissement

## Autres manifestations

### Promotions citoyennes et nouveaux naturalisés

Les jeunes de la commune atteignant la majorité civique ainsi que les nouveaux citoyens ont été conviés à une cérémonie, le lundi 10 octobre 2022, à la salle Willy Buard. Après le message délivré par Madame Carole Lapaire, maire, les convives ont reçu un souvenir de ce passage à la majorité citoyenne. Ils ont ensuite été accueillis à un apéritif dînatoire proposé à la salle des sociétés située au-dessus de l'auberge communale. La soirée s'est poursuivie à la salle de l'Alhambra où les jeunes ont été conduits en car. Invités par la Ville de Genève, ils ont assisté à une soirée riche en prestations dont une partie animée par Di-Meh, rappeur genevois.





## Accueil des nouveaux habitants

Faute de na pas avoir eu lieu en 2021 à cause des restrictions liées à la crise sanitaire et de l'interdiction d'organiser des manifestations publiques, la soirée d'accueil des nouveaux habitants a accueilli 310 personnes le 4 avril 2022 à la salle communale. Les conseillers administratifs ont présenté les prestations et les principales réalisations et projets de la commune. La soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail dînatoire lors duquel les nouveaux habitants ont pu découvrir les nombreuses sociétés communales.



### Fête nationale

Les festivités du 1<sup>er</sup> août ont eu lieu, comme de coutume, sur la magnifique plage de la Savonnière. Cette année encore, plus de 2000 personnes se sont réunies pour célébrer dignement la Fête nationale. La Compagnie des sapeurs-pompiers, en charge avec la commune de l'organisation de cette manifestation, ont une fois de plus assurés un important travail. La lecture du pacte de 1291, l'allocution de Mme Carole Lapaire, maire, la prestation de la fanfare et le groupe « Imagine » ont assuré le caractère patriotique et officiel de cette manifestation.

En 2022, en raison des problèmes liés à la sécheresse, le traditionnel feu de joie n'a pas pu avoir lieu. Néanmoins un magnifique feu d'artifices lancé depuis le lac a émerveillé les spectateurs.



## MÉRITE COLLONGEOIS

La traditionnelle cérémonie du Mérite collongeois a repris selon son calendrier habituel. Elle a eu lieu le 16 janvier 2023 à l'épicentre et célèbre les méritants de l'année 2022.

Les Autorités communales ont félicité et récompensé les 44 lauréats qui par leur prestation ont su se différencier. Cette réception a également été l'occasion pour Madame le Maire, Carole Lapaire, de présenter ses vœux de la nouvelle année à l'ensemble des habitants venus entourer les lauréats et partager un buffet dînatoire sur une ambiance musicale.

Les mérites suivants ont été remis :

### MERITE COLLECTIF « SPORT »

#### Club d'aviron de Vézenaz

**Champions suisses en double master mixte :**

Pauline DELACROIX, Damien TOLLARDO

**Vices-champions suisses en quatre de couple master :**

Rémy GIGLIO, Tomaso MARCHEGANI, Damien TOLLARDO, Stéphane WEISS

**2<sup>ème</sup> en 8+ Master B :** Manon FAIDUTTI, Paul GIGLIO, Rémy GIGLIO, Karim LOISON, Tomaso MARCHEGANI, Denis SGARAMELLA, Damien TOLLARDO, Lucas TRAMER, Stéphane WEISS

**3<sup>ème</sup> en quatre sans barreur sénior élite aux championnats suisses :** Cynthia CHEN, Pauline DELACROIX, Amélie MACH, Chiara MEAKIN

**3<sup>ème</sup> en quatre de couple sénior élite aux championnats suisses :** Pauline DELACROIX, Célia DUPRE, Amélie MAC, Chiara MEAKIN



**3<sup>ème</sup> en quatre de couple U19 aux championnats suisses :** Charlotte CONDACCI REIS, Zoé KAISER, Alice LANZ, Léonie MONNEY

**3<sup>ème</sup> en deux sans barreur U19 aux championnats suisses :** Clément PHILIPPE, Mathieu SORMANI

**3<sup>ème</sup> en double Master C aux championnats suisses :** Karim LOISON, Denis SGARAMELLA

#### Tennis club de Collonge-Bellerive

**Championnes genevoises en double femme :** Laurene FABRE, Charline FABBRO

**Equipe promue en ligue C :** Nicolas BRUTSCH, Jeremy CODORNIU, Guillaume FAUCCONNET, Maiko GUNTHER, Christian KORFF, Matthieu LELOIR, Olivier MANZONI, David MARCEAU, Francesco PASTORINI, Ignace ROTMAN, Benjamin SCHMIT, Frederic SONEY

#### Hernance région rugby club

**Championnes suisses de rugby à 7 :** Léman Flames

### MERITE INDIVIDUEL « SPORT »

#### Club d'aviron de Vézenaz

**Célia DUPRÉ :** 2<sup>ème</sup> à la coupe du monde 2, 5<sup>ème</sup> au championnat du monde élite

#### L'étrier - Société hippique de Genève

**Laura ANDRE :** médaille de bronze au Championnat suisse de saut d'obstacle « chevaux » cat. « Children », 1<sup>ère</sup> au Grand Prix du concours de saut international, de poneys à Lyon

**Sacha BEK-DESSAIX :** médaille de bronze au championnat suisse Poneys, cat. D « Elite »

**Jordan SCHERBAKOV :** médaille d'argent au championnat suisse Poneys, cat. D « Elite »

**Victoria SCHERBAKOV :** médaille d'or au championnat suisse Poneys, cat. D « Elite », Médaille d'argent au championnat suisse de saut d'obstacle « chevaux » cat. « Children »



**Fédération française d'équitation**

**Bérénice FAVRE BULLE** : 1<sup>ère</sup> au Championnat de France, discipline Hunter – Chtp Hunter Open Amateur

**Proposé par Mme NATHALIE DANG BURGNER** (mère)  
**Eden Myla BURGNER** : vainqueur de la finale du Grand Prix Migros, ski alpin

**Evan BURGNER** : vainqueur finale valaisanne ski alpin, cat. garçons 2011

**Lou Ann BURGNER** : vainqueur finale valaisanne ski alpin, cat. filles 2012

**Proposé par M. ROBERT CASSELS** (père)

**Andrew CASSELS** : Premier navigateur genevois à relier l'océan Atlantique au Pacifique par le nord en voilier de 14 mètres

**Club d'athlétisme VISEU Genève**

**Paul MAURER** : Vice-Champion suisse du 10'000 m sur route U20, champion suisse de cross par équipe U20

**Running Collonge-Bellerive**

**Farinha Fernando ALVES** : 2<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. VH2, 5km

**Arthur BOULOT** : 2<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. U16H, 3km

**Carina BOULOT** : 1<sup>ère</sup> au championnat genevois de cross, cat. VF2, 5km

**Damien DA COSTA SILVA** : 2<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. Sénior, H-M30 – 5km

**Miguel DA COSTA FERREIRA** : 1<sup>er</sup> au championnat genevois de cross, cat. VH1, 5km, 2<sup>ème</sup> au championnat suisse de cross, cat. VH1, 5km, 1<sup>er</sup> au championnat suisse sur route, cat. VH1, 10km

**Paulo DA SILVA FERREIRA** : 2<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. Sénior H-M30 – 5km

**Lili-Rose FRAÏCHOT** : 1<sup>ère</sup> au championnat genevois de cross, cat. U20F, 5km

**Célia GIACOBINO** : 2<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. U20F, 5km

**Narciso De Oliveira** : 3<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. VH3, 5km

**Oliver PEDERSEN** : 1<sup>er</sup> au championnat genevois de cross, cat. U12, U14H - 2km

**Patrick RACLOZ** : 3<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. VH1, 5km, 2<sup>ème</sup> au championnat suisse de cross, cat. VH1, 5km

**Emmanuelle REUSE** : 1<sup>ère</sup> au championnat genevois de cross, cat. VF3, 5km

**José SIMOES** : 2<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. VH3, 5km, 2<sup>ème</sup> au championnat suisse de cross, cat. VH3, 5km

**Margaux WAELCHLI** : 1<sup>ère</sup> au championnat genevois de cross, cat. U10F, 1km

**Lea ZANZI** : 2<sup>ème</sup> au championnat genevois de cross, cat. U16F, 3km

**Tennis club de Collonge-Bellerive**

**Amélie AUSSAT** : meilleure espoir féminin

**Maxime GUERBER** : vice-champion suisse en simple et double

**Arthur VINTER** : 7<sup>ème</sup> de sa catégorie, U10

**MERITE COLLECTIF « DIVERS »**
**La chorale des Califrenzies**

**Chantal FAESSLER** : membre active du comité durant 24 ans, Présidente durant 9 ans

**Ski club de Meinier**

**Christophe BARMAN** : Président durant 20 ans

**Fanfare/Harmonie municipale de Collonge-Bellerive**

**Elias JOLTI** : 2<sup>ème</sup> rang au concours annuel cantonal des jeunes musiciens cat. Saxophone

**Club d'aviron de Vésenz**

**Christoph BAUMANN** : Président durant 9 ans



Pour mémoire, une manifestation du Mérite collongeois a été organisée le 9 mai 2022 à la ferme de Saint-Maurice pour célébrer les lauréats des années 2020 et 2021 pour lesquels, il n'avait pas été possible d'organiser une cérémonie en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. La liste des lauréats figure dans le rapport administratif et financier 2021.

### Fraternoël

Le 24 décembre 2022, sur la place de Vézenaz, flottait un doux fumet de soupe aux légumes. De nombreuses personnes se sont rassemblées sous les tentes prévues à cet effet, ravies de se retrouver. Les représentants des paroisses et les autorités communales ont servi un délicieux potage préparé par leur soin sous l'œil aguerri de Monsieur Dominique Bordier, organisateur de l'évènement. Cette année, la fanfare de Collonge-Bellerive est venue faire une petite représentation qui a ravi la population. Tous ont été ravis de partager cet agréable prélude aux Fêtes de fin d'année.



### Marché de Vézenaz

Le marché de Vézenaz « terroir & créateurs » organisé par l'association du marché de Vézenaz (AMV), avec le soutien de la commune a eu lieu les 24 mars, 7, 28 avril et 18 juin sur la Place de Vézenaz. La population a pu y trouver des produits locaux et de qualité. Le 18 décembre c'est la ferme de Saint-Maurice qui a accueilli le marché de Noël. Que ce soit pour décorer son intérieur ou pour faire plaisir à un proche, une sélection de produits pour tous les goûts et toutes les bourses était présentée. En juin 2022, l'association du Marché de Vézenaz a été dissoute et ses activités ont été reprises par l'Association des commerçants de Collonge et Vézenaz.



## Aînés

### Repas des aînés

Le 21 septembre 2022, le repas des aînés a animé la salle de gymnastique de l'école primaire de Collonge. Dans un décor composé de fleurs et de ballons, près de 250 personnes se sont retrouvées dans une ambiance conviviale, afin de savourer un délicieux repas. Cette année, la commune leur avait réservé une surprise, qu'elles ont pu déguster au moment du dessert : un groupe de Gospel leur a offert une prestation musicale qui a suscité l'enthousiasme auprès des spectateurs. Ce repas fut une grande réussite pour le plaisir des aînés de la commune.

### Action de Noël – Hommage aux aînés

Pour Noël, comme de coutume, les aînés âgés de 80 ans et plus ont reçu le désormais bien connu et attendu « panier de Noël », composé de produits choisis pour eux dans les commerces de la commune et distribués grâce à l'aide de plus de 40 bénévoles dévoués sous la supervision de Mme Monique Vidonne. Cette année le contenant était un sac isotherme qui a ravi les aînés. Ce présent, distribué également aux aînés de la résidence des Crêts-de-Vésenaz, a suscité de nombreux mots de remerciements.

### Nonagénaires / centenaires

25 résidents de la commune ont fêté leur nonantième anniversaire en 2022. Afin de marquer cet évènement, les autorités ont adressé à chacun un arrangement floral accompagné de leur vœux et félicitations. 2 centenaires ont également été fêtés sur la commune, Mme Dora Tribolet et Mme Jeanne Maspero. Le Conseil administratif in corpore s'est rendu à leur domicile afin de leur adresser leurs vœux et leur remettre un petit cadeau accompagné d'un bouquet de fleurs.



Repas des aînés



Action de Noël



Repas des aînés



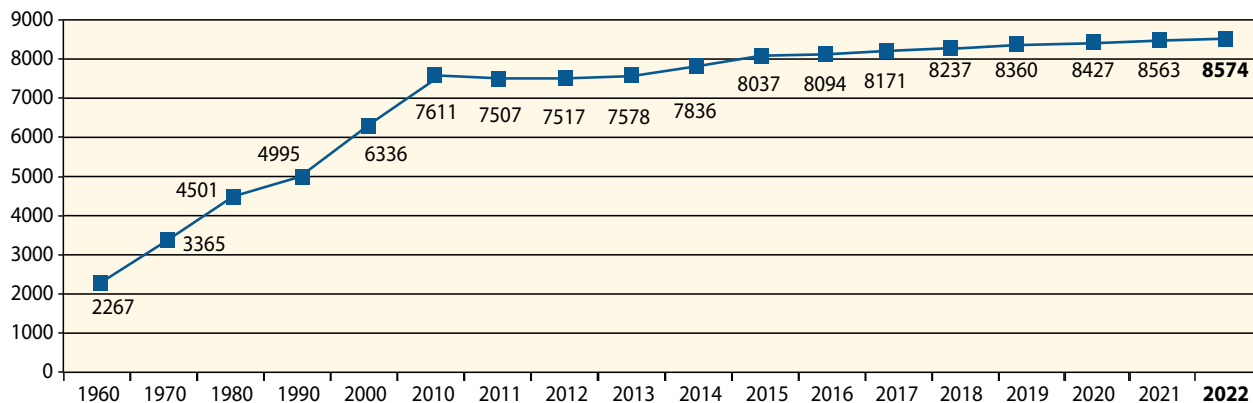
Mme Maspero



Mme Tribolet

## Population - Vie active

### Population résidante au 31 décembre 2022 (nombre d'habitants)



### Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2022

	Suisse			Etrangers			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Collonge-Bellerive	2'843	3'180	6'023	1'255	1'296	2'551	4'098	4'476	8'574

Source : Office cantonal de la statistique

### Structure de la population, selon le genre, l'origine et l'âge, au 31 décembre 2022

Collonge-Bellerive	Effectif	%	Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population totale (au 31.12.2022)	8'574		<b>Population selon le groupe d'âges</b>		
Densité de population (habitants par hectare)	14%		0 - 19 ans	2'146	25
<b>Population selon le genre</b>			20 - 64 ans	4'813	56
Hommes	4'098	48	65 ans ou plus	1'615	19
Femmes	4'476	52	dont 80 ans ou plus	531	6
<b>Population selon l'origine</b>			<b>Variation de la population</b>		
Genevois	4'192	49	Naissances	49	
Confédérés	1'831	21	Décès	45	
Etrangers	2'551	30	Solde migratoire (= habitants arrivés - habitants partis de la commune)	7	
dont Union Européenne	1700		Variation totale entre le 31.12.2021 et le 31.12.2022	11	

Source : Office cantonal de la statistique

### Elections et votations : nombre d'électeurs potentiels au 31.12.2022

	Electeurs suisses (1)*			Electeurs étrangers (2)*			Electeurs par genre		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nb	2'216	2'255	4'771	653	599	1'252	2'203	2'535	4'738
%	46.4	53.51		52.1	47.9		46,50 %	53,50 %	

\* Données 2021, non disponibles pour 2022. Chiffres issus de la base de données de l'Office cantonal de la population et des migrations, qui sert à l'établissement du rôle électoral. (1) Personnes âgées de 18 ans ou plus. (2) Personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant en Suisse depuis huit ans au moins.

Source : Office cantonal de la statistique / Office cantonal de la population et des migrations

## Entreprises et emploi

Chômeurs inscrits (1) (2) (3)				Demandeurs d'emplois inscrits (4)			
31.12.2021	31.12.2022	Variation	%	31.12.2021	31.12.2022	Variation	%
227	172	-55	-24.2	314	242	-72	-23

(1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. (2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). (3) L'entrée en vigueur de la quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) affecte le nombre de chômeurs inscrits et arrivés en fin de droit entre les mois d'avril et octobre 2011. (4) Toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie / Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

## Groupe 7- Collonge-Bellerive et Cologny – moyennes annuelles 2022

	2021	2022	Absolue	relative, en %
Demandeurs d'emploi (1)	314	242	-72	-23
Chômeurs (2)	227	172	-55	-24.2
<b>Sexe</b>				
Hommes	108	86	-22	-20.2
Femmes	109	86	-33	-27.8
<b>Origine</b>				
Suisses	141	104	-37	-26.4
Etrangers	87	69	-18	-20.5
<b>Groupe d'âges</b>				
< 25 ans	12	9	-3	-22.3
25 - 49 ans	153	119	-34	-22.1
50 ans ou plus	63	44	-19	-29.6
<b>Durée écoulée</b>				
1 - 6 mois	99	89	-10	-10.2
7 - 12 mois	64	44	-20	-31.1
> 1 an	65	40	-25	-38.8
<b>Niveau de formation</b>				
Niveau secondaire	71	52	-19	-26.5
Niveau tertiaire	129	97	-32	-24.8
Autres formations	23	20	-3	-11.8
Non spécifié	4	3	-1	-30.8

(1) Toutes personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi. (2) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE)

	Nombre d'entreprises				Nombre d'emplois (1)			
	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
2014	9	69	535	613	53	715	3'316	4'084
2015	11	78	561	650	52	716	3'358	4'126
2016	9	84	561	654	16	758	3'423	4'197
2017	9	87	584	680	16	1'020	3'441	4'477
2018	10	83	600	693	23	1'076	3'417	4'516
2019	12	79	617	708	22	1'066	2'713	3'801
2020	10	81	634	725	21	1'011	2'721	3'753

Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

(1) Emplois au niveau des établissements. (2) Situation en mai pour les entreprises agricoles.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique structurelle des entreprises





## Introduction au compte rendu financier 2022

### Comptes 2022

Les autorités communales relèvent avec satisfaction le résultat positif des comptes 2022. En effet, ils laissent apparaître un excédent de revenus de 4'524'283 F, soit une différence entre le montant total de charges de 47'737'577 F et celui des revenus de 52'261'860 F.

Le boni des comptes 2022 de 4'524'283 F est constitué d'un excédent de revenus de 6'594'855 F sur les éléments d'exploitation, d'un excédent de revenus de 7'539'143 F sur les éléments du patrimoine financier, et d'une charge exceptionnelle d'amortissements complémentaires de 9'609'715 F.

Conformément à la délibération votée en 2015, une partie du résultat positif 2022 a été affectée à la réserve conjoncturelle pour 905'460 F. Le résultat n'est que partiellement affecté à cette réserve car le plafond de celle-ci de 20% de l'excédent cumulé du bilan (fortune nette) est atteint.

### Compte de fonctionnement

Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il s'applique depuis l'exercice comptable 2018.

### Revenus

Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales représentent plus de 75% des revenus courants de la commune. Lors de l'établissement du budget, le département des finances du canton communique aux communes des estimations prudentes de recettes fiscales. Ces estimations peuvent varier de manière importante.

Ainsi, les derniers montants communiqués par le canton, lors du bouclage des comptes 2022, soit 37'716'790 F, laissent apparaître une augmentation de 27% et 8'034'790 F par rapport aux recettes fiscales prises comme référence pour le budget.

Cette augmentation des recettes fiscales correspond principalement à des correctifs d'estimations ou de taxations des années antérieures et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution durable des recettes fiscales de la commune.

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (Loi RFFA), la part des revenus fiscaux issus des personnes morales ne représente plus que 2% de l'ensemble des revenus fiscaux.

L'ensemble des revenus s'élève à 52'261'860 F, dont 3'599'804 F provenant de la réévaluation des immeubles du patrimoine financier, effectuée tous les cinq ans selon les règles MCH2.

### Charges

L'ensemble des charges s'élève à 47'737'577 F, dont 865'879 F provenant de l'évaluation des immeubles du patrimoine financier, effectuée tous les cinq ans selon les règles MCH2.

Les charges de fonctionnement hors amortissements complémentaires et hors perte comptable liée à l'évaluation des immeubles du patrimoine financier sont maîtrisées. Elles sont inférieures au budget de 6% et de 2'278'451 F.

Des amortissements complémentaires pour 9'609'715 F ont été votés par le conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour des investissements futurs.

Avec ces amortissements complémentaires, les charges totales 2022 s'élèvent à 47'737'577 F.

En synthèse, l'exercice 2022 dégage un excédent de revenus de 4'524'283 F qui a été transféré pour partie au compte de la réserve conjoncturelle créé en 2015, lequel atteint désormais son plafond maximal à 30'963'928 F.

Cette réserve conjoncturelle est complètement intégrée au capital propre de la Commune.

### Investissements

La commune a consacré 13'415'206 F à l'investissement en 2022, dont 4'207'368 F pour son patrimoine administratif, et 9'207'838 F pour son patrimoine financier.

Concernant le patrimoine administratif, les principales réalisations portent sur l'achèvement de la rénovation du bâtiment de la nouvelle crèche, sur la fin de la réfection de l'ensemble sportif dédié au tennis, sur l'acquisi-

tion de la parcelle d'un point de récupération, sur le remplacement d'arbres à la plage de la Savonnière, et sur des travaux d'entretien des voiries et des collecteurs.

Un programme de subventions à la population pour l'incitation à la réduction des émissions CO<sup>2</sup> a également été initié au cours de l'année 2022.

Les investissements du patrimoine financier concernent la rénovation de l'enveloppe thermique de l'ensemble immobilier de la route d'Hermance 95-105, et l'acquisition de deux parcelles pour constituer de la réserve foncière.

## Bilan

Le bilan de la commune présente des fonds propres de 204'991'753 F.

L'actif de 233'900'519 F comprend un patrimoine administratif de 56'307'719 F destiné à la mise en œuvre des différentes politiques publiques, et un ensemble de terrains et immeubles de rendement (Immobilisations corporelles du patrimoine financier) de 129'336'105 F.

Le montant de la dette de la commune au 31 décembre 2022 s'élève à 20'819'668 F. Cette dette a diminué de 4'110'332 F par rapport à l'année précédente, en raison du remboursement à l'échéance d'un emprunt. Elle concerne en totalité le patrimoine financier. Ce niveau de dette reste très faible en regard de la valeur du patrimoine financier immobilier de 129'336'105 F.

Le niveau de liquidités est de 27'850'318 F, en baisse de 5'668'970 F par rapport à 2021, en raison du désendettement de 4'110'332 F d'une part et de la politique d'autofinancement de tous les investissements 2022 d'autre part. Le boni réalisé sur les comptes 2022 est largement favorisé par l'excédent de revenus fiscaux des années antérieures, et les réévaluations périodiques des immeubles du patrimoine financier, mais il traduit également une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'autofinancement ainsi dégagé permet de maintenir un niveau d'investissement important, et proportionné entre les différents patrimoines de la commune.

Tout en ayant procédé à une diminution des impôts communaux en 2018, par la réduction d'un centime additionnel (30 à 29), les autorités de la commune restent attentives à la maîtrise des charges et adaptent la conduite de la commune aux informations fiscales portées à leur connaissance, mais également aux évolutions des principes de péréquation intercommunale ou aux projets de transferts de charges cantonales vers les communes.

Avec une ligne de conduite d'une gestion saine et prudente des deniers publics, les autorités communales poursuivent activement leur politique d'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures communales, et leur soutien aux nouveaux projets.

## Mécanismes de péréquation financière entre les communes

Différents dispositifs ont été instaurés pour permettre une redistribution des ressources financières entre les communes, par prélèvement sur les communes à forte

capacité financière au profit des communes à plus faible capacité financière.

Un certain nombre d'entre eux se déterminent sur la base d'un indice de capacité financière, établi chaque année pour chaque commune, et calculé en tenant compte de plusieurs paramètres dont pour le plus significatif, le rendement de l'impôt sur les personnes physiques. Par rendement de l'impôt on entend le montant d'impôt collecté pour chaque centime additionnel et par habitant.

L'indice de capacité financière de la commune de Collonge-Bellerive est chroniquement élevé et place la commune dans les contributeurs au système.

Les différents dispositifs touchent tous les acteurs économiques : les personnes physiques, les personnes morales et les communes elles-mêmes.

### 1. Péréquation « domicile-lieu de travail » dans le cadre de l'imposition des personnes physiques

Le principe est une répartition de l'assiette fiscale communale de l'impôt des personnes physiques, entre le lieu de domicile et le lieu de travail.

En fonction de l'indice de capacité financière de la commune, une part plus ou moins importante de l'assiette fiscale est imposée sur la commune de domicile, avec les centimes additionnels de cette commune, le reste de l'imposition s'effectuant sur la commune de travail, avec les centimes additionnels de celle-ci.

Ainsi si l'indice de capacité financière est élevé, seuls 20% de l'assiette fiscale est imposée sur la commune de domicile. A contrario si l'indice est faible c'est 80% de l'assiette qui reste sur la commune de domicile.

Ce principe permet pour les communes à faible capacité financière de conserver une grande part de l'impôt des personnes vivant sur celle-ci, et si en parallèle elles sont dotées de beaucoup d'emplois, de récupérer une partie de l'impôt communal des personnes travaillant sur son territoire.

### 2. Fonds de péréquation des personnes morales

Concernant l'imposition des personnes morales, le principe est de maintenir 80% de l'assiette fiscale sur la commune d'établissement de la société, avec le calcul de l'impôt selon les centimes additionnels de celle-ci (29 pour Collonge-Bellerive actuellement)

Les 20% restant de l'assiette fiscale sont imposés selon la moyenne des centimes additionnels de toutes les communes (44.5 actuellement), et le produit de cet impôt est reversé selon différents mécanismes aux seules communes à faible capacité financière.

### 3. Fonds intercommunal pour le développement urbain

Un fonds est constitué pour allouer des subventions aux communes pour aider au financement d'investissements réalisés dans le cadre de leur développement urbain.

Le fonds est alimenté par toutes les communes sur la base d'un équivalent centime, ce qui signifie que les communes contribuent plus ou moins au fonds selon leur

propre capacité financière. Un complément est rajouté par le canton.

L'utilisation du fonds est possible pour chaque commune, soit sur sollicitation par rapport à la réalisation d'une infrastructure en lien avec le développement de la commune, soit par un forfait par logement créé sur la commune, hors zone villas.

#### 4. Péréquation financière intercommunale

L'ensemble des communes genevoises sont soumises au dispositif de péréquation financière intercommunale qui complète les dispositifs précédents et s'attache à redistribuer de manière globale les ressources des communes à forte capacité financière vers celles à plus faible capacité financière.

##### 4.1. 2009 - création du dispositif

Lors de sa mise en œuvre le 03.04.2009, la loi 10412 a pour but :

- a. renforcer les ressources des communes à faible capacité financière
- b. encourager le développement de l'intercommunalité
- c. encourager le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance.

Pour cela la loi a prévu 5 dispositions, l'instauration de 4 contributions et la création d'un fonds intercommunal :

1. Une contribution générale des communes à fort potentiel de ressources en faveur des communes à faible potentiel de ressources. Les communes à fort potentiel de ressources, apprécié en regard de la moyenne des communes, versent aux communes à faible potentiel de ressources une allocation dont le montant total équivaut à 1% de la somme des potentiels de ressources de chacune des communes.
2. Une contribution de « ville-centre » en faveur de la ville de Genève et à charge des autres communes. Cette contribution est versée au titre des recettes générales de la Ville de Genève, sans affectation à un usage déterminé. Elle est réputée couvrir des dépenses engagées par la ville de Genève mais bénéficiant à l'ensemble de la population du canton. Cette contribution est calculée en multipliant par 0.4 la valeur du centime de la commune concernée.
3. Une contribution destinée à la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière pour leurs équipements publics. Cette contribution financée par l'ensemble des communes permet à celles à faible indice de capacité financière de se voir couvrir leurs charges d'intérêts.
4. Une contribution destinée au financement partiel des frais de fonctionnement des structures d'accueil à plein temps pour la petite enfance et des places d'accueil familial à la journée. Une contribution spécifique est prélevée auprès de l'ensemble des communes

pour participer au financement des frais d'exploitation des structures de la petite enfance à charge des communes, à raison de 10 000 F par place d'accueil à plein temps et par an.

5. L'instauration d'un fonds intercommunal participant, au moyen de contribution des communes, au financement de certains investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal assumées par une entité intercommunale, des prestations assumées par une seule commune mais bénéficiant aux habitants d'autres communes ou des prestations incombant à l'ensemble des communes. Chaque commune verse au fonds intercommunal une contribution annuelle basée sur la valeur de son centime additionnel. Le fonds est ainsi doté chaque année de 23 millions de francs.

##### 4.2. 2017 – 1<sup>er</sup> renforcement du dispositif

Le 22.09.2017 le Grand Conseil a adopté la loi 12132 qui renforce les mécanismes de péréquation, en conservant les principes, mais en accentuant les montants.

1. La contribution générale des communes à fort potentiel de ressources en faveur des communes à faible potentiel de ressources est doublée. Les communes à fort potentiel de ressources, apprécié en regard de la moyenne des communes, versent aux communes à faible potentiel de ressources une allocation dont le montant total équivaut à 2% de la somme des potentiels de ressources de chacune des communes (1% lors de la loi de 2009).
2. La contribution de « ville-centre » en faveur de la ville de Genève et à charge des autres communes augmente de 50%. Cette contribution est calculée en multipliant par 0.6 la valeur du centime de la commune concernée (0.4 lors de la loi de 2009).
3. La contribution destinée à la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière pour leurs équipements publics est inchangée. Cette contribution évolue toutefois en fonction du montant des intérêts à charge des communes à faible capacité financière.
4. La contribution destinée au financement partiel des frais de fonctionnement des structures d'accueil à plein temps pour la petite enfance et des places d'accueil familial à la journée est inchangée.
5. Le financement du fonds intercommunal est inchangé.

##### 4.3. 2023 – 2<sup>ème</sup> renforcement du dispositif

Dans le cadre de la recherche du financement du dispositif d'hébergement d'urgence des sans-abris, et dans le cadre de l'association des communes genevoises (ACG), un accord a été trouvé entre les communes pour d'une part inclure le financement de l'hébergement d'urgence dans les mécanismes de péréquation, et d'autre part d'augmenter ceux-ci.

Le 27.01.2023 le Grand Conseil a adopté la loi 13193 qui intègre cet accord.

1. La contribution générale des communes à fort potentiel de ressources en faveur des communes à faible potentiel de ressources augmente de 2% (loi de 2017) à 3.5%. Cette hausse s'effectue en 3 ans.
2. La contribution de « ville-centre » en faveur de la ville de Genève et à charge des autres communes augmente 0.6 (loi de 2017) à 0.75. Cette hausse s'effectue en 3 ans.
3. La contribution destinée à la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière pour leurs équipements publics est inchangée.
4. La contribution destinée au financement partiel des frais de fonctionnement des structures d'accueil à plein temps pour la petite enfance et des places d'accueil familial à la journée est inchangée.
5. Le financement du fonds intercommunal reste inchangé, mais son montant augmente de 23 à 30 millions de francs, entraînant la hausse des contributions communales.
6. Un sixième dispositif est mis en place pour financer l'hébergement d'urgence des sans-abris. Pour cela une contribution spécifique est prélevée auprès de l'ensemble des communes et est reversée aux seules communes finançant un dispositif d'hébergement (ville de Genève à ce jour). Le montant total de la contribution représente l'ensemble du coût du dispositif (19 millions pour 2023) et il est réparti entre les communes selon leur niveau de centime additionnel.

#### 4.4. Impacts financiers Collonge-Bellerive

Depuis l'instauration de ces dispositifs, une part significative des revenus fiscaux de la commune est ainsi prélevée au bénéfice d'autres communes.

Ainsi sur la période couverte par la loi de 2009 (années 2010 à 2017), la contribution moyenne annuelle de la commune fût de 1'642'000 F soit 7% des revenus fiscaux. Sur la période ouverte par la loi de 2017 (années 2018 à 2022), la contribution moyenne annuelle de la commune fût de 3'168'000 F soit 10% des revenus fiscaux.

Avec le 2<sup>ème</sup> renforcement de 2023, et sur la base des projections des revenus fiscaux actuels, la contribution moyenne annuelle de la commune atteindra 4'500'000 F dès 2025, soit environ 12 à 13% des revenus fiscaux.

#### Position du Conseil administratif

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis le renforcement de la loi sur la péréquation financière qui a fait l'objet de nombreuses discussions et négociations au sein de l'association des communes genevoises, le Conseil administratif défend activement une approche équilibrée des mécanismes de distribution. Tout en acceptant le positionnement de la commune parmi les communes contri-

#### Crise sanitaire - Coronavirus - Impacts sur les comptes 2022

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. En mars 2020, le Conseil fédéral a déclaré la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de magasins, etc.). Le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Ce virus a entraîné des répercussions sanitaires dramatiques pour la population (décès, maladies graves, saturation des hôpitaux). Il a également des conséquences sur l'économie. Pour atténuer celles-ci, des mesures ont été prises par les collectivités publiques afin d'éviter notamment les licenciements et de sauvegarder les emplois. Différentes mesures d'aides sociales ont également été mises en place.

Ces événements ont eu une incidence significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. Bien que l'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire soit difficilement mesurable, celui-ci a été estimé pour l'année 2020 à - 581'000 F tant par le manque de recettes que par le supplément de charges.

En 2021, malgré la persistance de la crise sanitaire, la succession de vagues d'épidémies et le maintien partiel ou total d'un certain nombre de mesures de protection, les impacts financiers furent moins conséquents et plus ciblés sur certaines activités ou catégories de personnes. Des actions ont été toutefois entreprises par la commune pour soutenir l'activité économique et commerciale, et aider les personnes en difficulté en raison de la crise sanitaire.

La totalité de ces dépenses supplémentaires ou pertes de revenus pour l'année 2021 représente un montant total estimé à 412'000 F.

En 2022, avec un retour à une certaine normalité des activités, la commune est très peu intervenue pour des soutiens en lien avec cette crise, et l'impact sur les comptes 2022 est considéré comme négligeable.

butrices et la nécessaire redistribution en faveur des moins favorables, le Conseil administratif s'attache à des évolutions proportionnées des différents dispositifs, en insistant sur le fait que les nouveaux financements ou transferts de charges ne soient pas supportés par les seules communes à forte capacité financière. Ainsi, tout en soutenant la mise en place du financement de l'hébergement d'urgence des sans-abris par les communes, le Conseil administratif s'est opposé aux différentes dispositions qui conduisaient à faire supporter cette charge nouvelle sur quelques communes uniquement.

# Compte rendu financier

## Exercice 2022

### Revenus

#### Evolution de la production du centime additionnel (personnes physiques)

En 2022 la production du centime additionnel des personnes physiques représente 98.70% de nos rentrées fiscales. En 2021 elle représentait 98.40%. Le solde des recettes fiscales provient de l'impôt sur les personnes morales (entreprises, sociétés...), en baisse suite à la réforme de la fiscalité RFFA.

#### Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :

Année	Indice de capacité financière	Part Privilégiée **	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	152.08	20%	30	436 634	-7.66	68.91	-11.48
2005	164.07	20%	30	516 624	+18.32	73.70	+2.52
2010	179.91	20%	30	660 437	+27.84	86.77	+17.73
2015	162.64	20%	30	886 301	+40.48	110.28	+36.96
2016	156.13	20%	30	925 043	+4.37	114.29	+3.64
2017	156.05	20%	30	905 909	-2.07	110.87	-2.99
2018	169.68	20%	29	940 471	+3.81	114.17	+2.98
2019	189.17	20%	29	1 019 331	+8.39	121.93	+6.80
2020	192.66	20%	29	1 084 852	+6.42	127.80	+4.81
2021	195.03	20%	29	1 038 083	-4.31	121.23	-5.14
2022	202.71	20%	29	1 283 674	+23.67	149.72	+23.50

\*\* Taux part privilégiée sur les personnes physiques

#### Evolution de la production (personnes morales)

Année	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	49 975	+188.05	7.89	+175.87
2005	28 010	-43.95	4.00	-49.30
2010	15 638	-44.17	2.05	-48.75
2016	39 140	+48.87	4.84	+48.01
2017	31 225	-20.22	3.82	-21.07
2018	39 369	+26.09	4.78	+25.13
2019	51 005	+29.56	6.10	+27.61
2020	18 406	-63.92	2.17	-64.42
2021	17 225	-6.41	2.01	-7.37
2022	16 898	-1.90	1.97	-1.99

## Evolution en francs par habitant

Pour l'année 2022 nous constatons une hausse des impôts des personnes physiques de 7'122'139 F et +23.67%, en raison d'un important rattrapage de taxations antérieures portant sur les années 2005 à 2021. L'impôt sur les personnes morales baisse de 9'483 F soit -1.90% par rapport à 2021.

En considérant l'ensemble des recettes fiscales, personnes physiques et morales, la hausse par rapport à 2021 est de 7'112'656 F soit +23.24%

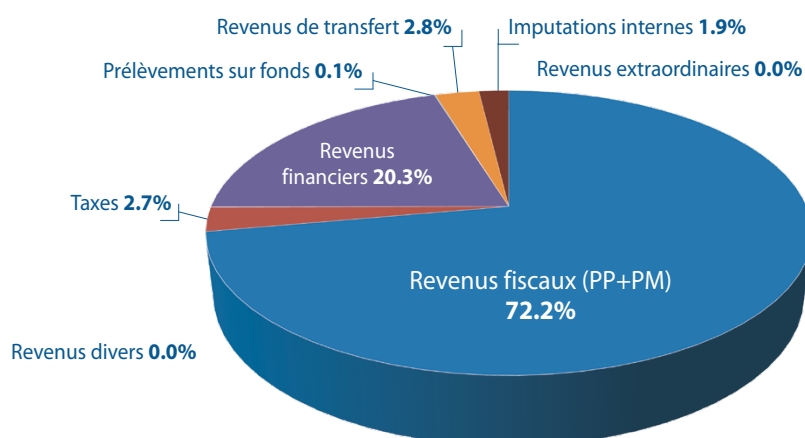
## Ensemble des Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent 52'261'860 F soit une hausse de 2'313'747 F par rapport à 2021 soit +4.63%

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

Année	Impôts	Variation en %	Autres revenus	Variation en %	Total	Variation en %
2000	14 791 210	+0.25	2 150 402	+12.84	16 941 612	+1.69
2005	16 570 453	+12.03	1 844 888	-14.21	18 415 341	+8.70
2010	20 299 620	+22.50	3 341 928	+81.15	23 641 548	+28.38
2016	28 966 011	+5.64	8 780 759	+8.48	37 746 771	+6.29
2017	28 152 771	-2.81	8 806 243	+0.29	36 959 014	-2.09
2018	28 415 362	+0.93	9 830 204	+11.62	38 245 567	+3.48
2019	31 040 261	+9.23	8 400 266	-14.54	39 440 527	+3.12
2020	31 996 473	+3.08	19 523 192	+232.41	51 519 665	+3.12
2021	30 603 944	-4.35	19 344 169	-0.92	49 948 113	-3.05
2022	37 716 790	+23.24	14 545 070	-2481	52 261 860	+4.63

## Revenus par nature

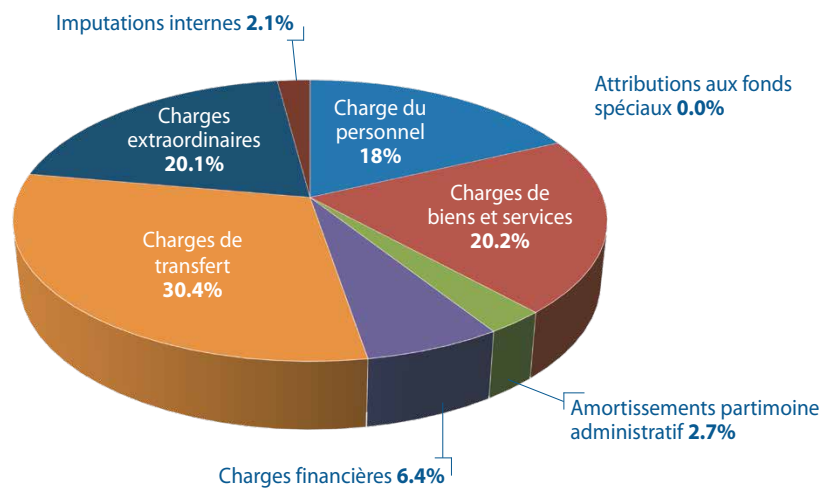


## Charges

Année	Charges	Variations en %	Amortissements	Variation en %	Total	Variation en %
2000	9 812 460	+1.87	3 558 005	+1.54	13 370 465	+1.78
2005	11 127 348	+13.40	4 192 845	+17.84	15 320 193	+14.58
2010	18 337 517	+64.80	4 812 455	+14.78	23 149 972	+51.11
2016	23 480 531	-10.24	5 910 684	+44.54	29 391 215	-2.84
2017	14 498 070	-38.25	18 639 818	+215.36	33 137 888	+12.75
2018	27 615 659	+90.47	5 682 563	-69.51	33 298 222	+0.48
2019	30 764 724	+11.40	4 746 409	-16.47	35 511 133	+6.64
2020	31 105 259	+1.10	14 920 408	+314.36	46 025 667	+29.61
2021	32 586 593	+4.76	15 362 880	+2.97	47 949 473	+4.18
2022	36 768 576	+12.83	10 969 002	-28.60	47 737 578	-0.44

Les charges de l'exercice 2022 sont inférieures de 211'895 F à celles de 2021 soit -0.44%

### Charges par nature



### Dépenses de fonctionnement

	2021	2022
Administration générale	8 080 526	12 154 799
Ordre et sécurité publics, défense	2 770 146	2 868 567
Formation	5 037 151	4 290 418
Culture, sports et loisirs, églises	4 973 875	4 648 889
Santé	238 879	173 246
Sécurité sociale	9 006 026	6 003 573
Transports	6 495 898	4 362 386
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 210 523	2 247 480
Economie publique	153 132	278 170
Finances et impôts	7 983 317	10 710 050
<b>Total</b>	<b>47 949 473</b>	<b>47 737 578</b>

## Compte de fonctionnement au 31 décembre 2022

### Résumé du compte de fonctionnement (classification fonctionnelle)

		BUDGET 2022		COMPTES 2022		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Conseil municipal	268 294		231 888		36 406	0
012	Exécutif	319 000	0	308 273	1 044	10 727	-1 044
022	Services généraux, autres	4 819 361	192 850	4 359 458	256 435	459 903	-63 585
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	956 228	25 100	7 255 180	39 593	-6 298 952	-14 493
111	Police	1 497 000	726 050	1 427 422	762 449	69 578	-36 398
140	Questions juridiques	576 728	438 307	540 595	424 310	36 133	13 997
150	Service du feu	821 200	900	772 429	0	48 771	900
162	Défense civile	112 800	22 500	128 122	25 215	-15 322	-2 715
217	Bâtiments scolaires	1 938 320	94 100	2 486 660	117 296	-548 340	-23 196
218	Accueil de jour	1 734 032	694 018	1 655 910	649 652	78 122	44 366
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	150 260	10 000	147 048	10 439	3 212	-439
299	Formation, non mentionné ailleurs	2 000	2 000	800	800	1 200	1 200
312	Conservation des biens culturels	20 000		31 000		-11 000	0
321	Bibliothèques	35 421		36 268		-847	0
322	Concerts et théâtre	804 160	55 500	676 236	62 113	127 924	-6 613
329	Culture, non mentionné ailleurs	780 885	800	633 450	780	147 435	20
341	Sports	1 663 840	26 200	1 678 724	32 065	-14 884	-5 865
342	Loisirs	1 029 318	114 844	1 593 212	143 364	-563 894	-28 520
421	Soins ambulatoires	97 475	144 000	90 592	146 380	6 883	-2 380
422	Services de sauvetage	83 600		82 654		946	0
544	Protection de la jeunesse	444 263	0	402 202	0	42 061	0
545	Prestations aux familles	4 606 718	588 000	4 722 687	782 143	-115 969	-194 143
579	Assistance, non mentionné ailleurs	877 875	245 500	670 884	137 671	206 991	107 829
593	Actions d'entraide à l'étranger	208 000		207 800		200	0
615	Routes communales	3 136 062	445 900	3 924 251	564 319	-788 189	-118 419
622	Trafic régional et agglomération	74 900	0	58 567	0	16 333	0
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	352 000	70 000	379 567	68 560	-27 567	1 440
640	Télécommunications	133 297	18 500	0	18 815	133 297	-315
710	Approvisionnement en eau	20 000		14 467		5 533	0
720	Traitement des eaux usées	247 827	10 000	271 229	76 319	-23 402	-66 319
730	Gestion des déchets	1 918 737	144 000	1 690 601	110 906	228 136	33 094
750	Protection des espèces et du paysage	60 000		40 296		19 704	0
761	Protection de l'air et du climat	85 000	0	33 185	1 080	51 815	-1 080
771	Cimetières, crématoires	82 532	50 700	75 018	71 140	7 514	-20 440
790	Aménagement du territoire	207 000		122 684		84 316	0
814	Améliorations de la production végétale	264 400	25 000	248 170	0	16 230	25 000
850	Industrie, artisanat et commerce	55 000		30 000		25 000	0



	Suite	BUDGET 2022		COMPTES 2022		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
871	Electricité		400 000		506 836	0	-106 836
910	Impôts	1 330 000	29 796 000	2 053 510	37 861 183	-723 510	-8 065 183
920	Conventions fiscales	1 214 000		1 120 645		93 355	0
930	Péréquation financière et compensation des charges	3 558 941		3 558 941		0	0
961	Intérêts	27 600	119 375	36 915	356 426	-9 315	-237 051
963	Biens-fonds du patrimoine financier	2 871 360	5 346 021	3 915 528	9 029 452	-1 044 168	-3 683 431
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	55 000	0	24 510	0	30 490	0
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO <sub>2</sub>		1 500		5 076	0	-3 576
	<b>Totaux</b>	<b>39 540 434</b>	<b>39 807 665</b>	<b>47 737 578</b>	<b>52 261 860</b>		
	<b>Excédent de revenus</b>	<b>267 231</b>		<b>4 524 283</b>			
		<b>39 807 665</b>	<b>39 807 665</b>	<b>52 261 860</b>	<b>52 261 860</b>		

### Résumé du compte de résultat 2022 (classification par nature)

	CHARGES	BUDGET	COMPTES	ECARTS 2022
300	Autorités et commissions	307 691	307 399	292
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	6 891 294	6 425 695	465 599
304	Allocations	19 000	11 987	7 013
305	Cotisations patronales	1 870 112	1 699 722	170 390
309	Autres charges de personnel	163 000	150 604	12 396
310	Charges de matériel et de marchandises	524 560	403 688	120 872
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	592 910	498 761	94 149
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	701 700	694 995	6 705
313	Prestations de services et honoraires	4 721 470	4 098 329	623 141
314	Travaux d'entretien	2 666 800	2 296 601	370 199
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	147 600	147 044	556
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	507 358	488 664	18 694
317	Dédommagements	72 300	54 553	17 747
318	Dépréciations sur créances	369 000	957 012	-588 012
319	Diverses charges d'exploitation	5 100	482	4 618
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	1 948 102	1 218 281	729 821
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	165 000	94 133	70 867
340	Charges d'intérêt	178 938	140 690	38 248
341	Pertes réalisées (sur éléments du PF)	0	1	-1
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	2 055 600	2 043 485	12 115
344	Dépréciations, immobilisations PF	0	875 419	-875 419
349	Différentes charges financières	1 500	-18	1 518
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux	300	489	-189
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	1 217 000	1 123 499	93 501
361	Dédommagements à des collectivités publiques	6 576 149	6 669 292	-93 143
362	Péréquation financière et compensation des charges	3 622 644	3 622 644	0
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	3 196 939	3 064 193	132 746
366	Amortissements, subventions d'investissements	218 595	46 873	171 722
383	Amortissements complémentaires	0	7 427 315	-7 427 315
387	Amortissements complémentaires des subventions d'invest.	0	2 182 400	-2 182 400
392	Imputations internes - loyers	53 368	51 628	1 740
393	Imputations internes - frais administratifs	25 982	24 360	1 622
394	Imputations internes - intérêts et charges financières	720 422	917 359	-196 937
		<b>39 540 434</b>	<b>47 737 578</b>	<b>-8 197 144</b>

## Compte de résultat (suite)

	REVENUS	BUDGET	COMPTES	ECARTS 2022
400	Impôts directs, personnes physiques	29 265 000	37 226 758	-7 961 758
401	Impôts directs, personnes morales	417 000	490 032	-73 032
421	Emoluments administratifs	190 050	222 397	-32 347
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	196 750	199 325	-2 575
425	Recette sur ventes	71 100	80 594	-9 494
426	Remboursements	599 400	628 600	-29 200
427	Amendes	230 000	278 629	-48 629
429	Autres taxes	30 000	21 684	8 316
430	Revenus d'exploitation divers	1 000	572	428
439	Autres revenus	0	21 509	-21 509
440	Revenus des intérêts	1 100	1 051	49
441	Gains réalisés PF	0	0	0
443	Produit des biens-fonds PF	4 603 399	4 490 089	113 310
444	Réévaluations, immobilisations PF	0	3 818 494	-3 818 494
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	119 275	137 633	-18 358
447	Produit des biens-fonds PA	1 871 444	2 151 453	-280 009
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux	92 000	30 952	61 048
460	Quotes-parts à des revenus	84 000	122 709	-38 709
461	Dédommagements de collectivités publiques	1 039 507	961 861	77 646
462	Péréquation financière et compensation des charges	85 868	85 868	0
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	109 500	293 226	-183 726
469	Autres revenus de transfert	1 500	5 076	-3 576
492	Imputations internes - loyers	53 368	51 628	1 740
493	Imputations internes - frais administratifs	25 982	24 360	1 622
494	Imputations internes - intérêts et charges financières	720 422	917 359	-196 937
		<b>39 807 665</b>	<b>52 261 860</b>	<b>-12 454 195</b>

## Investissements du patrimoine administratif - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
<b>Administration</b>		<b>867 200</b>
Divers bâtiments administratifs	Contribution annuelle au FIDU	867 200
<b>Formation</b>		<b>7 319</b>
Ecole de Vésenaz / Californie 18-24	Réaménagement préau	7 319
<b>Culture sports loisirs</b>		<b>265 725</b>
Epicentre / Mancy 61	Rénovation et transformation du site	10 000
Football / Californie 34	Création aménagement en matière calcaire	80 259
Football / Californie 34	Transformation du terrain A en synthétique	26 407
Tennis / Relion 22	Amélioration du bâtiment	10 515
Tennis / Relion 22	Réaménagement des espaces extérieurs	109 342
Parcs et promenades	Place publique Quadrilatère	1 093
Parcs et promenades	Réaménagement de la plage de la Nymphé	28 108

Fonction (suite)	Désignation investissement	Dépenses
<b>Social</b>		<b>117 320</b>
Crèche / Rayes 11	Transformation bâtiment Passerelle pour crèche	117 320
<b>Routes et infrastructures</b>		<b>1 775 596</b>
Voirie et nettoyage	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	60 037
Voirie et nettoyage	Divers resurfacages routes crédit 2021	226 273
Voirie et nettoyage	Réaménagement centre du village niveau école	2 843
Voirie et nettoyage	Création d'une zone 30 km/h côté lac	33 777
Voirie et nettoyage	Construction d'un trottoir ch. de Bois-Caran	56 063
Voirie et nettoyage	Ch.Champs-de-Chaux,parcelle n°8353	877 334
Voirie et nettoyage	Remplacement bornes et barrière parking des Rayes	2 930
Voirie et nettoyage	Giratoire Tattes - œuvre d'art	8 853
Voirie et nettoyage	Construction d'un éclairage public ch. de la Carcellière	1 400
Voirie et nettoyage	Aménagement centre village de Collonge	28 835
Voirie et nettoyage	Enfouissement lignes aériennes	196 066
Réseau secondaire EU/EP	Mise en conformité 110 chambres doubles	79 278
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	17 932
Réseau secondaire EU/EP	Modification réseaux Route d'Hermance	115 290
Réseau secondaire EU/EP	Réfection d'un collecteur Ch. Ermitage-de-la-Belotte	22 617
Réseau secondaire EU/EP	Optimisation 4 ouvrages système d'assainissement	9 365
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux	36 702
<b>Environnement et développement durable</b>		<b>1 582 310</b>
Déchets Points de récupération	Acquisition parcelles Route d'hermance	1 397 514
Protection de l'air et du climat	Subventions aux ménages programme réduction CO2	47 731
Traitement des arbres	Mesures conservatoires d'alignement des chênes	46 797
Traitement des arbres	Renouvell. arbres plage de la Savonnière	90 267
<b>Aménagement</b>		<b>11 898</b>
Aménagement du territoire	Plan directeur charte espaces publics	11 898
<b>Total investissements Patrimoine administratif</b>		<b>4 627 368</b>

## Investissements du patrimoine administratif - recettes

Fonction	Désignation investissement	Recettes
<b>Routes et infrastructures</b>		<b>420 000</b>
Football / Californie 34	Transformation du terrain A synthétique - subv. FIDU	175 000
Crèche / Rayes 11	Transformation bâtiment pour crèche - subv. FI	245 000
<b>Total investissements Patrimoine administratif</b>		<b>420 000</b>

## Tableau des investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse).

Année	Investissements	Subventions et recettes diverses	Investissements nets	Variation %
2000	6 804 027	365 580	6 438 447	+96.78
2005	5 713 445	773 000	4 940 445	-23.27
2010	9 293 601	1 558 284	7 735 319	+56.57
2015	5 982 004	1 693 772	4 288 232	+1.53
2016	2 505 021	40 400	2 464 621	-42.53
2017	2 856 314	99 070	2 757 244	+11.87
2018	4 229 870	2 410 417	1 819 453	-34.01
2019	12 617 398	270 911	12 346 487	N.S.
2020	20 239 032	571 002	19 668 030	+59.31
2021	26 909 549	2	26 909 547	+35.44
2022	4 627 368	420 000	4 207 368	-84.36

## Investissements du patrimoine financier - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
<b>Patrimoine financier</b>		<b>9 207 838</b>
Grand Clos 6-8-10	Réfection toiture et assainissement	44 499
Pointe à la Bise / parcelles n° 5676-6052-6053	Acquisition des parcelles	1 722 259
Route d'Hermance / parcelle 6563 Poses-Longues	Acquisition de la parcelle	378 846
Hermance 95-105 - Grand Clos 3	Amélioration enveloppe thermique	7 062 235
<b>Total investissements Patrimoine financier</b>		<b>9 207 838</b>

## Crédits d'engagement

### Patrimoine administratif - Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2022

Date délibération	23.11.2021	19.12.2017	19.12.2017	19.12.2017 11.04.2019	19.12.2017
Objet	Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2022	Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance Mise en conf.Prot.Incend Ct 135 / 300 KCHF	Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 Mise conf. Protect. Incen. Ct 70 / 300 KCHF	Ecole de Vésenaz / Californie 18-24 Réaménagement préau	Ecole de Vésenaz / Californie 18-24 Mise conf. Protect. Incen. 95 / 300 KCHF
Crédit brut voté	867 200	135 000	70 000	1 030 000	95 000
Statut du crédit	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022
Dépenses 2022	867 200			7 319	
Total des dépenses au 31.12.2022	867 200	120 564	66 281	1 029 591	65 937
Economie / Dépassement de crédit	-	14 436	3 719	409	29 063
Explications sur le dépassement					
Recettes 2022					
Total des recettes au 31.12.2022	-	42 000	-	5 000	-

Date délibération	25.09.2018 17.12.2019	25.09.2018 17.12.2019	14.05.2018	09.02.2021	28.09.2021
Objet	Tennis / Relion 22 Réam.espaces ext.Ct 1'842 / 2'580 KCHF	Tennis / Relion 22 Améliorat.Bât.Ct 738 / 2'580 KCHF	Football / Californie 34 Rplct inst techniques + arrosage	Crèche île aux mômes / Trémessaz 8 Transformation/agrandissement cuisine Ct 09.02.2021 / 240'000	Voirie et nettoiement Divers routes 2021 Ct 28.09.2021 / 300'000
Crédit brut voté	1 842 000	738 000	401 000	240 000	300 000
Statut du crédit	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022
Dépenses 2022	109 342	10 515			226 273
Total des dépenses au 31.12.2022	1 841 026	626 749	336 029	189 225	285 853
Economie / Dépassement de crédit	974	111 251	64 971	50 775	14 147
Explications sur le dépassement					
Recettes 2022					
Total des recettes au 31.12.2022	-	-	800	-	-

Date délibération	27.04.2015	22.06.2021	21.12.2021	09.02.2021	Totaux
Objet	Voirie et nettoyage Giratoire Tattes - oeuvre d'art	Parking des Rayes / Rayes 8 Remplacement caisses et bornes/barrières ct 22.06.2021 / 130'000	Réseau secondaire EU/ EP Modif.réseaux 40-46 rte d'Hermance Ct 21.12.2021 / 155'000	Traitement des arbres Renouvell. Arbres plage de la Savonnière Ct 09.02.2021 / 94'000	
Crédit brut voté	270 000	130 000	155 000	94 000	6 367 200
Statut du crédit	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022	Terminé en 2022	
Dépenses 2022	8 853	2 930	115 290	90 267	1 437 991
Total des dépenses au 31.12.2022	229 620	120 020	115 290	93 993	5 987 379
Economie / Dépassement de crédit	40 380	9 980	39 710	7	379 821
Explications sur le dépassement					
Recettes 2022					-
Total des recettes au 31.12.2022	-	-	-		47 800

### Patrimoine financier Crédits d'engagements terminés au cours de l'exercice 2022

Aucun crédit en 2022

Date délibération				Totaux
Objet				
Crédit brut voté				0
Statut du crédit				
Dépenses 2021				0
Total des dépenses au 31.12.2022				0
Economie / Dépassement de crédit				
Explications sur le dépassement				
Recettes 2022				
Total des recettes au 31.12.2022				

## Patrimoine administratif Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2022

Date délibération	27.09.2022	21.06.2022	22.05.2019 21.06.2022	28.03.2017 14.05.2018	14.03.2016	21.06.2022	08.05.2019 26.05.2020 09.02.2021	01.02.2016
Objet	Epicentre, rénovation et transformation du site Ct 140 KCHF	Football / Californie 34 Transformation du terrain A en synthétique + réfection piste athlétisme	Football / Californie 34 Création Aménagement. Matière calcaire	Parcs et promenades Place publ. Quadril.	Parcs et promenades Parcelle n° 6156 ch. Des Rayes	Réaménagement de la plage de la Nymphé - parcelle N°7160	Crèche / Rayes 11 Transform. Bâtiment. pour crèche	Voirie et nettoiement Réaménagement. entrée de Collonge, côté VZ
Crédit brut voté	140 000	2 000 000	1 765 000	1 121 000	240 000	1 250 000	4 021 400	500 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2022	10 000	26 407	80 259	1 093		28 108	117 320	
Total des dépenses au 31.12.2022	10 000	26 407	144 293	1 092 444	131 186	28 108	3 988 869	328 888
Economie / Dépassement de crédit	130 000	1 973 593	1 620 707	28 556	108 814	1 221 892	32 531	171 112
Explications sur le dépassement								
Recettes 2022		175 000					245 000	
Total des recettes au 31.12.2022	-	175 000	-	71 750	-	-	441 000	-

Date délibération	28.09.2015	09.05.2016 18.12.2018 15.12.2020	04.02.2019 15.12.2020	11.03.2019 22.11.2022	17.12.2019	23.06.2020	21.12.2021	21.06.2022
Objet	Voirie et nettoiement Aménagement village Collonge (M 14-02)	Voirie et nettoiement Réaménagement tronçon ch. Vieux-Vz	Voirie et nettoiement Ch. Champs-de-Chaux, parc. n°8353 960 / 1'310 KCHF	Voirie et nettoiement "Lac" création zone 30 km/h	Voirie et nettoiement Vésénaz création zone 30 km/h	Construction d'un trottoir chemin de Bois-Carran 2	Voirie et nettoiement Réaménagement Pré-d'Orsat dp8408+8410+8424 Ct Etude / 75'000 (global 87'000)	Voirie et nettoiement Réaménagement centre du village niveau Rte d'Hermance 110 - parcelle 8122 Ct Etude
Crédit brut voté	150 000	1 330 000	960 000	5 965 000	35 000	80 000	75 000	160 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2022	28 835		877 334	33 777		56 063	60 037	2 843
Total des dépenses au 31.12.2022	97 931	173 067	968 223	46 253	14 432	57 517	60 037	2 843
Economie / Dépassement de crédit	52 069	1 156 933	-8 223	5 918 747	20 568	22 483	14 963	157 157
Explications sur le dépassement			Plus-values en lien avec la hausse des coûts matières - vote d'un crédit supplémentaire en cours					
Recettes 2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-





Date délibération										Totaux
Objet										
Crédit brut voté										25 439 400
Statut du crédit										
Dépenses 2022										3 189 377
Total des dépenses au 31.12.2022										9 775 386
Economie / Dépassement de crédit										15 614 014
Explications sur le dépassement										
Recettes 2022										420 000
Total des recettes au 31.12.2022										687 750

### Patrimoine financier Crédits d'engagements en cours au 31 décembre 2022

Date délibération	26.09.2017 22.05.2019	25.06.2019	08.02.2022	20.03.2018 17.12.2019	19.12.2016 08.05.2019 26.05.2020 26.04.2022	Totaux
Objet	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 2769-8331-5025 Reconstruct. centre nature	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 5676-6052-6053 Terrains non bâtis	Terrain parcelle n°6563 / Poses-Longues Terrain non bâti	Grand-Clos 6-8-10 / logements réfection toiture et assainissement	Hermance 95-97-99-105 & Gd-Clos 3 / logements-commerces Amélioration enveloppe thermique	
Crédit brut voté	850 000	2 490 000	380 000	1 430 000	15 784 000	20 934 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	
Dépenses 2022	0	1 722 259	378 846	44 499	7 069 735	9 215 338
Total des dépenses au 31.12.2022	786 406	1 722 259	378 876	1 375 683	14 510 102	18 773 326
Economie / Dépassement de crédit	63 594	767 741	1 154	54 317	1 273 898	2 160 704
Explications sur le dépassement						
Recettes 2022	0	0	0	0	7 500	7 500
Total des recettes au 31.12.2022	60 000	0	0	57 850	7 500	125 350

## Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2022

Loi ou arrêté	Créancier	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Soldes au 31.12.2021		(Remboursement) Augmentation	Amortissement		Soldes au 31.12.2022		Taux	Echéance Intérêts	Intérêts payés en 2022
				Fr	Fr		Fr	Fr	Fr	%			
<b>I. IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"</b>													
27.07.1994	UBS SA	02.08.2023	1 669 500	83 000			-332		82 668		1,60%	trim.	1 342
27.07.1994	Banque Cantonale de Genève	13.11.2025	2 087 000	2 087 000					2 087 000		0,90%	trim.	18 783
			3 756 500	2 170 000			-332		2 169 668				20 125
<b>II. IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésenaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"</b>													
02.09.1998	Banque Cantonale de Genève	17.10.2025	7 700 000	7 700 000					7 700 000		0,88%	trim.	68 701
			7 700 000	7 700 000					7 700 000				68 701
<b>III. IMMEUBLES LOCATIFS "Pré-de-la-Croix 6-8"</b>													
22.02.2007	Banque Cantonale de Genève	23.05.2022	4 110 000	4 110 000		-4 110 000			-		1,50%	trim.	24 489
			4 110 000	4 110 000		-4 110 000			-				24 489
<b>IV. QUADRILATÈRE - COLLONGE CENTRE</b>													
29.06.2015	UBS SA	15.09.2023	10 950 000	10 950 000					10 950 000		0,25%	trim.	27 375
			10 950 000	10 950 000					10 950 000				27 375
<b>V</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 516 500</b>	<b>24 930 000</b>	<b>-4 110 000</b>	<b>-4 110 000</b>	<b>-332</b>	<b>20 819 668</b>					<b>140 690</b>

## Bilans comparés aux 31.12.2021 et 31.12.2022

	31.12.2021	31.12.2022
<b>ACTIF</b>		
<b>Patrimoine financier</b>	<b>169 298 943</b>	<b>177 592 800</b>
Disponibilités et placements à court terme	33 519 289	27 850 318
Créances	14 064 298	15 858 096
Actifs de régularisation	1 343 650	1 428 487
Marchandises, fournitures et travaux en cours	14 347	12 792
Placements financiers	1 975 005	2 184 155
Immobilisations corporelles PF	117 394 342	129 336 105
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	988 012	922 848
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>63 069 354</b>	<b>56 307 719</b>
Immobilisations corporelles du PA	49 181 393	51 161 416
Immobilisations incorporelles	1	1
Participations, capital social	46 212 699	46 212 699
Subventions d'investissements	17 603 087	18 471 145
Amortissements complémentaires cumulés	-49 927 826	-59 537 542
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>232 368 297</b>	<b>233 900 519</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>31 900 827</b>	<b>28 908 766</b>
Engagements courants	2 889 636	2 137 824
Passifs de régularisation	1 356 365	3 533 930
Provisions à court terme	465 003	520 443
Engagements financiers à long terme	24 930 000	20 819 668
provisions à long terme	267 294	0
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	1 992 529	1 896 901
<b>Capital propre</b>	<b>200 467 470</b>	<b>204 991 753</b>
Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	14 663 073	0
Réserve de politique budgétaire	30 058 468	30 963 928
Excédent/découvert du bilan	155 745 929	174 027 825
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>232 368 297</b>	<b>233 900 519</b>

## Compte de résultats au 31 décembre 2022

	Budget 2022	Comptes 2022
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>36 504 624</b>	<b>34 074 939</b>
30 Charges de personnel	9 251 097	8 595 408
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	10 308 798	9 640 128
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 113 102	1 312 414
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	489
36 Charges de transfert	14 831 327	14 526 500
37 Subventions redistribuées	0	0
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>32 412 675</b>	<b>40 669 794</b>
40 Revenus fiscaux	29 682 000	37 716 790
41 Patentes et concessions	0	0
42 Taxes	1 317 300	1 431 230
43 Revenus divers	1 000	22 081
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	92 000	30 952
46 Revenus de transfert	1 320 375	1 468 740
47 Subventions à redistribuer	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-4 091 949</b>	<b>6 594 855</b>
34 Charges financières	2 236 038	3 059 576
44 Revenus financiers	6 595 218	10 598 720
<b>Résultat financier</b>	<b>4 359 180</b>	<b>7 539 143</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>267 231</b>	<b>14 133 998</b>
38 Charges extraordinaires	0	9 609 715
48 Revenus extraordinaires	0	0
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0</b>	<b>-9 609 715</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>267 231</b>	<b>4 524 283</b>

## Compte des investissements au 31 décembre 2022

Comptes	Dépenses d'investissements	Budget	Comptes
50	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 026 500</b>	<b>3 712 437</b>
	Scolarité obligatoire	215 000	7 319
	Sports et loisirs	5 076 500	265 725
	Famille et jeunesse	707 000	117 320
	Circulation routière	7 974 000	1 494 413
	Traitement des eaux usées	1 770 000	281 183
	Gestion des déchets	2 130 000	1 397 514
	Aménagement du territoire	50 000	11 898
	Agriculture	104 000	137 065
56	<b>Subventions d'investissements propres</b>	<b>867 200</b>	<b>914 931</b>
	Services généraux	867 200	867 200
	Protection de l'air et du climat	0	47 731
	<b>Total dépenses d'investissements</b>	<b>18 893 700</b>	<b>4 627 368</b>
Comptes	Recettes d'investissements	Budget	Comptes
63	Subventions reçues	0	420 000
	Sports et loisirs	0	175 000
	Famille et jeunesse	0	245 000
	<b>Total recettes d'investissements</b>	<b>0</b>	<b>420 000</b>



**Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
au conseil municipal de la  
Commune de Collonge-Bellerive**

***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Collonge-Bellerive, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi genevoise sur l'administration des communes, à son règlement d'application et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

***Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels***

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

***Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;



- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes ;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'article 71, al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 31 mars 2023

FIDUCIAIRE PRIVÉE SA

Marc BERNET

Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Comptes des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

GIPEC - GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA  
**PETITE ENFANCE DE COHERAN & CO**  
**EXERCICE 2022**



## Bilan au 31 décembre 2021 et 2022

<b>ACTIF</b>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
<b>Actif circulant</b>	<b>1 100 696.66</b>	<b>1 305 559.68</b>
Liquidités et titres	505 206.43	987 353.19
Comptes courants	571 123.22	-
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	24 367.01	318 206.49
<b>Actif immobilisé</b>	<b>262 246.04</b>	<b>232 180.83</b>
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	11 769.32	20 199.36
Mobilier	116 817.95	102 329.44
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	16 051.20	14 044.80
Agencements de cuisine	37 895.90	27 282.95
Matériel pédagogique	79 711.67	68 324.28
<b>Total Actif</b>	<b>1 362 942.70</b>	<b>1 537 740.51</b>



## Suite Bilan au 31 décembre 2021 et 2022

<b>PASSIF</b>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>534 271.77</b>	<b>441 543.25</b>
Fournisseurs	1 782.05	148 256.95
Créanciers - communes	4.05	4.05
Passifs transitoires	532 485.67	293 282.25
<b>Fonds propres</b>	<b>828 670.93</b>	<b>1 096 197.26</b>
Capital de dotation	655 400.00	655 400.00
Réserves	228 117.06	173 270.93
Résultat de l'exercice	-54 846.13	267 526.33
<b>Total Passif</b>	<b>1 362 942.70</b>	<b>1 537 740.51</b>

## Compte de résultats

### Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022

	Comptes 31.12.2021	Budget 2022	Comptes 31.12.2022
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 385 917.98</b>	<b>5 570 885.00</b>	<b>5 570 885.02</b>
Subventions des communes	4 385 917.98	5 570 885.00	5 570 885.00
Autres produits	-	-	0.02
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 440 206.46</b>	<b>5 570 403.00</b>	<b>5 302 861.04</b>
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	3 651 377.25	4 651 681.00	4 356 129.61
Loyers et charges des immeubles	585 850.91	720 251.00	767 308.45
Mobiliers, matériels et informatique	52 936.99	-	90 049.75
Jetons de présence et frais de représentation	7 880.00	18 000.00	22 039.00
Frais d'animation et manifestations	10 292.80	1 400.00	1 132.90
Frais généraux d'administration	3 039.25	5 500.00	5 562.51
Honoraires	81 094.20	27 000.00	14 973.96
Amortissements	47 735.06	146 571.00	45 664.86
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-54 288.48</b>	<b>482.00</b>	<b>268 023.98</b>
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	557.65	482.00	497.65
<b>Résultat financier</b>	<b>-557.65</b>	<b>-482.00</b>	<b>-497.65</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>-54 846.13</b>	<b>-</b>	<b>267 526.33</b>
	Excédent de charges		Excédent de revenus



## GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
à l'attention du Conseil intercommunal du  
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DE  
COHERAN & CO (GIPEC), COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 14 mars 2023

Mesdames et Messieurs,

### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Collonge-Bellerive, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### ***Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels***

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### ***Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

**GAS Global Audit Services SA**

  
Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Anthony Conte  
Expert réviseur agréé

#### ***Annexes***

*Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et l'annexe*

# GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, MEINIER

## EXERCICE 2022

### Bilan au 31 décembre 2021 et 2022

		31.12.2021 CHF	31.12.2022 CHF
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>		
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>		
100	Disponibilités et placements à court terme	74 300	34 995
101	Créances	28 761	36 241
	<i>Envers la commune de Meinier</i>	15 267	29 574
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	0	5 767
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive - études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif</i>	13 494	0
	<i>Autres créances</i>	0	900
<b>104</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>3 733</b>	<b>0</b>
		<b>106 794</b>	<b>71 236</b>
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>		
140	Immobilisations corporelles du PA	3	3
		<b>3</b>	<b>3</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>106 797</b>	<b>71 239</b>
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>		
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>		
200	Engagements courants	31 857	15 795
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	2 761	0
	<i>Autres engagements courants</i>	29 096	15 795
204	Passifs de régularisation	24 940	5 443
		<b>56 797</b>	<b>21 239</b>
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>		
291	Capital de dotation	50 000	50 000
		<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>106 797</b>	<b>71 239</b>

## Compte de résultats par nature pour l'exercice 2022

		Réalisé 2021 CHF	Budget 2022 CHF	Réalisé 2022 CHF
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>			
310	Charges de matériel et de marchandises	(2 123)	(2 200)	(3 950)
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(470)	(7 500)	(3 026)
312	Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(38 037)	(55 000)	(47 013)
313	Prestations de services et honoraires	(35 737)	(54 550)	(40 857)
314	Travaux d'entretien	(204 859)	(215 000)	(235 887)
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(54 978)	(30 500)	(54 404)
316	Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448 397)	(450 000)	(448 397)
	<b>Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>(784 601)</b>	<b>(814 750)</b>	<b>(833 535)</b>
<b>36</b>	<b>Charges de transfert</b>			
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	(442)	(1 000)	(1 056)
	<b>Total des charges de transfert</b>	<b>(442)</b>	<b>(1 000)</b>	<b>(1 056)</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(785 043)</b>	<b>(815 750)</b>	<b>(834 591)</b>
	<b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>			
<b>46</b>	<b>Revenus de transfert</b>			
461	Dédommagements de collectivités publiques	771 043	784 750	804 341
	<i>Participation Collonge-Bellerive - achats de drapeaux</i>	0	0	752
	<i>Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)</i>	115 524	117 713	120 538
	Total participation Collonge-Bellerive	115 524	117 713	121 291
	<i>Participation Meinier - achats de drapeaux</i>	883	0	0
	<i>Participation Meinier - fonctionnement (85%)</i>	654 636	667 038	683 050
	Total participation Meinier	655 519	667 038	683 050
	<b>Total des revenus de transfert</b>	<b>771 043</b>	<b>784 750</b>	<b>804 341</b>
	<b>TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>771 043</b>	<b>784 750</b>	<b>804 341</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(14 000)</b>	<b>(31 000)</b>	<b>(30 250)</b>
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>			
447	Produits des biens-fonds PA	14 000	31 000	30 250
	<b>Total des revenus financiers</b>	<b>14 000</b>	<b>31 000</b>	<b>30 250</b>
	<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# Berney Associés

Genève, le 3 mars 2023

## Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2022

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# Berney Associés

## Responsabilités du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau du Conseil est responsable d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre l'exploitation du groupement. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau du Conseil a l'intention de liquider le groupement été ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupement.

## Berney Associés

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau du Conseil du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Bureau du Conseil notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Marina CHRISTE  
Expert-réviseur agréée  
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Sébastien BRON  
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 3/3

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

1006 Lausanne  
Ch. de Roseneck 5  
+41 58 234 91 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance



## ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE LAC (ORPC LAC)

### EXERCICE 2021



### BILAN COMPARÉ AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

		31.12.2022 Fr.		31.12.2021 Fr.
<b>ACTIF</b>				
Caisse		418.55		881.70
PostFinance		111 956.00		239 939.86
Banque Raiffeisen d'Arve et Lac		21 711.25		21 705.82
Actifs transitoires		184 160.00		10 880.00
<b>Total de l'actif</b>		<b>318 245.80</b>		<b>273 407.38</b>
<b>PASSIF</b>				
Passifs transitoires		70 455.30		95 272.15
Fonds Propres				
Solde reporté	178 135.23		249 599.04	
Excédent 2020 versé communes			(94 893.66)	
Excédent / (Insuffisance) de revenu	69 655.27	247 790.50	23 429.85	178 135.23
<b>Total du passif</b>		<b>318 245.80</b>		<b>273 407.38</b>

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARÉ

Pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022  
et du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

	31.12.2022		31.12.2021	
	Budget Fr.	Réalisé Fr.	Budget Fr.	Réalisé Fr.
<b>REVENUS</b>				
Subventions Anières	19 142.58	19 142.58	19 951.85	19 951.85
Subventions Collonge-Bellerive	66 818.00	66 818.00	68 191.94	68 191.95
Subventions Cognoy	46 172.04	46 172.04	45 531.99	45 531.99
Subventions Corsier	18 174.43	18 174.43	18 026.82	18 026.82
Subventions Hermance	8 492.95	8 492.95	8 597.40	8 597.40
Subventions cours	0.00	36 990.00	0.00	10 880.00
Recettes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts bancaires et ccp	0.00	5.43	0.00	7.24
<b>Total des revenus</b>	<b>158 800.00</b>	<b>195 795.43</b>	<b>160 300.00</b>	<b>171 187.25</b>
<b>CHARGES</b>				
Salaires	80 000.00	62 979.60	77 700.00	81 306.00
Charges sociales	21 800.00	15 601.43	20 600.00	25 909.45
Fournitures de bureau	1 500.00	1 418.85	2 300.00	2 258.10
Frais de véhicules	8 000.00	1 850.50	8 000.00	2 942.15
<i>Frais de véhicule - carburant</i>	<i>1 500.00</i>	<i>433.75</i>		<i>871.90</i>
<i>Frais de véhicule - entretien</i>	<i>1 000.00</i>	<i>444.25</i>		<i>1 033.15</i>
<i>Frais de véhicule - impôts</i>	<i>1 000.00</i>	<i>386.75</i>		<i>386.75</i>
<i>Frais de véhicule - assurances</i>	<i>1 000.00</i>	<i>585.75</i>		<i>650.35</i>
<i>Frais de véhicule - acquisitions</i>	<i>3 500.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
Frais de cours	15 000.00	14 086.09	15 000.00	14 239.05
Frais divers	28 000.00	26 456.63	32 500.00	18 702.65
<i>Frais divers</i>	<i>3 000.00</i>	<i>2 375.25</i>	<i>1 000.00</i>	<i>2 396.25</i>
<i>Frais divers - frais bancaires</i>	<i>0.00</i>	<i>176.55</i>	<i>0.00</i>	<i>126.00</i>
<i>Frais divers - frais télécommunications</i>	<i>5 000.00</i>	<i>6 926.88</i>	<i>7 000.00</i>	<i>4 028.05</i>
<i>Frais divers - acquisitions matériels</i>	<i>13 000.00</i>	<i>8 710.85</i>	<i>13 000.00</i>	<i>3 665.45</i>
<i>Frais divers - entretien matériels</i>	<i>0.00</i>	<i>1 267.10</i>	<i>0.00</i>	<i>1 486.90</i>
<i>Frais divers - location locaux</i>	<i>7 000.00</i>	<i>7 000.00</i>	<i>11 500.00</i>	<i>7 000.00</i>
Frais de réception	3 000.00	161.50	3 000.00	0.00
Honoraires divers (SCI)	0.00	2 385.56		
Frais de fiduciaire	1 500.00	1 200.00	1 200.00	2 400.00
<b>Total des charges</b>	<b>158 800.00</b>	<b>126 140.16</b>	<b>160 300.00</b>	<b>147 757.40</b>
<b>Excédent / (Insuffisance) de revenu</b>		<b>69 655.27</b>		<b>23 429.85</b>



**Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
au Conseil intercommunal de l'Organisme Régional de  
Protection Civile « Lac »**

***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Organisme Régional de Protection Civile « Lac », comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi genevoise sur l'administration des communes, à son règlement d'application et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

***Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels***

Le Conseil intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

***Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la commission notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'article 71, al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 avril 2023

FIDUCIAIRE PRIVÉE SA  
  
Marc BERNET  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe



## FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE

### EXERCICE 2022



## Organisation

### CONSEIL DE FONDATION

La FICB est administrée par un Conseil dont les 7 membres sont nommés pour 5 ans et rééligibles 2 fois. La composition des membres du Conseil de la Fondation pour la législature du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2025 est la suivante :

*Désignés par le Conseil administratif de Collonge-Bellerive*

Mme Carole LAPAIRE, en qualité de membre du Conseil Administratif  
M. Thierry LENOIR  
M. Sébastien NICOLLET  
Mme Eliane VON MURALT TOURNIER

*Élus par le Conseil Municipal*

Mme Ruth VESTI, en qualité de membre du Conseil Municipal  
M. Christoph BAUMANN  
M. Marc SENGÈS

**BUREAU**

PRÉSIDENT : Christoph BAUMANN  
 VICE-PRÉSIDENTE : Ruth VESTI  
 SECRÉTAIRE : Carole LAPAIRE

**COMMISSIONS****FINANCES**

PRÉSIDENT : Thierry LENOIR  
 MEMBRES : Carole LAPAIRE, Marc SENGES

**JURIDIQUE**

PRÉSIDENT : Marc SENGES  
 MEMBRES : Eliane TOURNIER, Ruth VESTI

**IMMOBILIÈRE ET CONSTRUCTION**

PRÉSIDENT : Sébastien NICOLLET  
 MEMBRES : Christoph BAUMANN, Carole LAPAIRE,  
 Ruth VESTI

**LOGEMENT ET COMMUNICATION**

PRÉSIDENT : Eliane TOURNIER  
 MEMBRES : Christoph BAUMANN,  
 Sébastien NICOLLET

**DIRECTION**

DIRECTRICE :  
 (80%) Naïma FELLELY  
 GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS :  
 (70%) Micael DA COSTA

Résidence des Crêts de Vézenaz  
 Chemin des Rayes 33  
 1222 Collonge-Bellerive

**LES MANDATAIRES EXTERNES**

Gestion du parc locatif :  
 Régie Grange et Régie Bory  
 Gestion du parking public :  
 Parkgest SA  
 Restaurant des Crêts de Vézenaz :  
 Eldora SA  
 Fiduciaire :  
 A. Gautier SA  
 Organe de révision :  
 Berney Associés Audit SA

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021**

	31.12.2022	31.12.2021
<b>1 ACTIF</b>	<b>101 936 038</b>	<b>101 184 299</b>
<b>10 PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>101 936 038</b>	<b>101 184 299</b>
<b>100 Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>2 549 441</b>	<b>1 625 958</b>
1002 Banques	2 549 441	1 625 958
<b>101 Créances</b>	<b>3 085</b>	<b>157 306</b>
1011 Compte courant avec un tiers	3 085	7 954
1013 Acompte à un tiers	-	149 352
1019 Autres créances	-	-
<b>104 Actifs de régularisation</b>	<b>38 444</b>	<b>30 415</b>
1040 Charges de personnel	17 444	1 396
1044 Charges financières/revenus financiers	21 000	29 019
<b>108 Immobilisations corporelles PF</b>	<b>99 345 069</b>	<b>99 370 620</b>
1084 Bâtiments PF	99 345 069	99 370 620

(Bilan - Suite)	31.12.2022	31.12.2021
<b>2 PASSIF</b>	<b>101 936 038</b>	<b>101 184 299</b>
<b>20 CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>55 611 032</b>	<b>55 578 156</b>
200 Engagements courants	33 002	5 362
2001 Comptes courants avec des tiers	33 002	5 362
<b>201 Engagements financiers à court terme</b>	<b>286 768</b>	<b>286 768</b>
2014 Part à court terme d'engagements à long terme	286 768	286 768
<b>204 Passif de régularisation</b>	<b>353 492</b>	<b>296 330</b>
2041 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	293 261	234 849
2044 Charges financières / revenus financiers	60 231	61 481
<b>205 Provisions à court terme</b>	<b>234 841</b>	-
2059 Autres provisions à court terme	234 841	-
<b>206 Engagements financiers à long terme</b>	<b>54 702 928</b>	<b>54 989 696</b>
2060 Hypothèques	37 152 928	37 439 696
2063 Emprunts	17 550 000	17 550 000
<b>29 CAPITAL PROPRE</b>	<b>46 325 006</b>	<b>45 606 143</b>
<b>291 Fonds enregistrés comme capital propre</b>	<b>44 266 600</b>	<b>44 266 600</b>
2910 Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	44 266 600
<b>299 Excédent/découvert du bilan</b>	<b>2 058 406</b>	<b>1 339 543</b>
2990 Résultat annuel	718 864	849 221
2999 Résultat cumulé des années précédentes	1 339 543	490 322

## COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2022

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

	Budget 31.12.2022	Comptes 31.12.2022	Comptes 31.12.2021
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(422 000)</b>	<b>(361 273)</b>	<b>(334 317)</b>
30 Indemnités des membres et charges de personnel	(290 000)	(270 630)	(261 078)
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(132 000)	(90 642)	(73 239)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(422 000)</b>	<b>(361 273)</b>	<b>(334 317)</b>
34 Charges immobilières	(2 687 834)	(2 897 320)	(2 552 670)
44 Produit des biens fonds du PF	3 910 000	3 977 457	3 807 078
430 Autres revenus financiers		-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>1 222 166</b>	<b>1 080 136</b>	<b>1 254 408</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>800 166</b>	<b>718 864</b>	<b>920 091</b>
38 Charges extraordinaires	-	-	(79 787)
48 Revenus extraordinaires	-	-	8 917
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(70 870)</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>800 166</b>	<b>718 864</b>	<b>849 221</b>

# Berney Associés

Genève, le 6 mars 2023

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022 au Conseil de Fondation de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, Collonge-Bellerive

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat par nature et par fonction, le tableau des flux de trésorerie, la variation des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi genevoise sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi genevoise sur l'administration des communes, à son règlement d'application et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



## Berney Associés

### Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi genevoise sur l'administration des communes, à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » et aux normes d'audit suisses (NA-CH), permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation communale.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

# Berney Associés

Nous communiquons au Conseil de Fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Franco LUVISOTTO  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Caroline JINDRA  
Expert-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels 2022 (bilan, compte de résultat par nature et par fonction, tableau des flux de trésorerie, variation des capitaux propre et annexe)

Page 3/3

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1006 Lausanne  
Ch. de Roseneck 5  
+41 58 234 91 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

# FITIAP

## FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE



## Etats financiers 2022



## Organisation

Période du 01.01.2021 au 31.12.2025

### CONSEIL DE FONDATION

Corine ROSSET\*, Présidente  
 Alexandre SCHWAB\*, Vice-Président  
 François MICHELI\*, Secrétaire  
 Michel BONNEFOUS\*, Membre  
 Philippe THORENS  
 Olivier CERUTTI  
 Jérôme PONTI  
 Jean-Marie HAINAUT, *démissionnaire au 31.12.2022*  
 Coranda PIERREHUMBERT, *démissionnaire au 11.07.2022*  
 Marc JAQUET, *élu le 11.07.2022*  
 François MÜLLER, *démissionnaire au 11.07.2022*  
 Etienne MURISIER, *élu le 25.08.2022*  
 Enrico CASTELLI  
 Yves BACH

*\*forment le Bureau du Conseil*

### COMMISSIONS

#### Juridique

**Président : Alexandre SCHWAB**

Membres : Olivier CERUTTI, Jean-Marie HAINAUT,  
 Coranda PIERREHUMBERT, Marc JAQUET, Corine ROSSET,  
 Philippe THORENS

#### Technique

**Président : François MICHELI**

Membres : Yves BACH, François MÜLLER, Etienne  
 MURISIER, Jérôme PONTI

#### Finances

**Président : Michel BONNEFOUS**

Membres : Enrico CASTELLI, Jean-Marie HAINAUT,  
 François MICHELI

#### Marketing & com.

**Présidente : Corine ROSSET**

Membres : Coranda PIERREHUMBERT, Marc JAQUET,  
 Philippe THORENS

#### Direction

Rafael MATEUS FERREIRA / Responsable administration et  
 comptabilité

René HOLLIGER / Responsable technique

Annick LIMAT / Architecte

Yvan SCHRUTT-PILLER / Intendant

Marguerite COPPO / Assistante administrative

Route de Compois 11

1252 Meinier

#### Organe de Contrôle

Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A SFER SA

Rue Agasse 45

1208 Genève

### L'année 2022 marque l'anniversaire des 25 ans de la Fondation

Pour célébrer cet événement, la Commission Marketing et Communication a réalisé un Livret commémoratif en collaboration avec des entrepreneurs locaux. Ce Livret, riche en histoires et qui a le mérite de retracer l'histoire de la Fondation, est à votre disposition sur le site internet de la Fondation en tout temps. **L'année 2022 a également été animée par des nombreux projet, tels que :**

#### 1. Travaux de viabilisation

Août 2022 marque le coup de pioche de la première phase des travaux de viabilisation de l'extension dite Pallanterie Sud. Ces travaux, qui consistent notamment à créer une nouvelle desserte, nommée Chemin des Sarcelles, à aménager un parc paysager et à réaliser les équipements nécessaires à la gestion des eaux pluviales et usées, devraient être terminés entre fin 2023 et début 2024.

#### 2. Travaux sur le bâtiment P6, sis Compois 6

La Fondation a achevé les travaux d'amélioration de la sécurité incendie sur le bâtiment P6. Ces travaux, qui concernaient tous les étages, ont consisté notamment en la réhabilitation de deux cages d'escaliers, en l'isolation des gaines de ventilation, au remplacement de portes donnant sur les couloirs d'évacuation, en la construction de nouvelles cloisons et à la mise en place d'un règlement du bâtiment. La rénovation partielle de la façade sud-ouest, en vue d'en assurer l'étanchéité et qui devrait également permettre d'améliorer le confort thermique des locataires du 1<sup>er</sup> étage, est en cours d'étude. Ces travaux devraient être réalisés durant le deuxième semestre 2023.

#### 3. Restructuration de la dette

Au début d'exercice 2022, la Fondation a restructuré une partie de sa dette en consolidant une série d'emprunts arrivant à échéance pour un montant total de 22'340'000 CHF. Cette restructuration a pris la forme d'un placement privé à 20 ans et aux conditions de 1.5 %. Ainsi, à fin 2022, 53.90 % de l'endettement de la Fondation est sécurisé à très long terme à des conditions favorables.

#### 4. Environnement

Le Conseil d'État a communiqué son plan d'action en matière d'économie d'énergie en septembre 2022, dans lequel il détaille une série de recommandations. La Fondation, à l'instar des administrations cantonales, communales et des entreprises, veut s'efforcer de les appliquer. La Fondation a donc décidé de passer en revue ses installations techniques et ses bâtiments afin d'optimiser son empreinte écologique et environnementale par la prise de mesures ciblées.

#### 5. Rencontre de la conseillère d'État Madame Fischer

Le 8 novembre 2022, la Fondation a eu le plaisir de recevoir la conseillère d'État Madame Fischer en charge du département de l'économie et de l'emploi. À l'issue de cette rencontre, la conseillère d'État a notamment partagé la vision du Canton relative aux Zones Industrielles qui devraient émettre 0 émissions de gaz d'ici à 2050.

## Remarques préliminaires

Les normes comptables MCH2 requièrent une expertise à la valeur intrinsèque du Patrimoine Financier (PF) tous les 5 ans. En 2022, la Fondation a fait expertiser l'ensemble de son patrimoine immobilier. Il ressort de ces expertises une augmentation de valeur de CHF 4'630'084.03. Ce montant augmente d'autant le résultat de l'exercice 2022 et les fonds propres de la Fondation. L'exercice 2022 a été marqué par le début des travaux de viabilisation de l'extension « Pallanterie-Sud ». Ainsi, le Patrimoine Administratif (PA) a augmenté de CHF 2'239'591.35. La Fondation a restructuré sa dette au début de l'exercice 2022. Elle a consolidé toute une série d'emprunts à court terme pour un montant de CHF 22'340'000 et obtenu pour ce montant, un prêt à 20 ans aux conditions de 1.5%. Ainsi, à fin 2022, 53.90 % de l'endettement de la Fondation est sécurisé à très long terme à des conditions très favorables. Le résultat opérationnel 2022 de la Fondation se monte à CHF 620'616.41, soit inférieur aux projections (CHF 802'200). La principale différence provient de la commission bancaire liée à la restructuration de la dette, amortie entièrement sur l'exercice.

## Bilan

	<b>BILAN</b>	Clôture au 31.12.2021	Clôture au 31.12.2022	Variations	Notes
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>54 230 920.45</b>	<b>60 603 074.72</b>	<b>6 372 154.27</b>	
<b>10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>51 261 104.97</b>	<b>55 393 667.89</b>	<b>4 132 562.92</b>	
100	Disponibilités et placements à court terme	966 818.25	184 089.64	-782 728.61	1
1000	Caisse principale	676.00	119.65	-556.35	
1002	Banques	966 142.25	183 969.99	-782 172.26	
101	Créances	42 138.27	142 904.50	100 766.23	2
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	8 093.05	14 645.25	6 552.20	
1011	Comptes courants avec tiers	34 045.22	27 442.57	-6 602.65	
1019	Autres créances	0.00	100 816.68	100 816.68	
104	Actifs de régularisation	35 637.50	24 628.05	-11 009.45	3
1044	Charges financières et revenus financiers	35 637.50	24 628.05	-11 009.45	
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	0.00	0.00	0.00	
107	Placements financiers	200.00	200.00	0.00	4
1070	Actions et parts sociales	200.00	200.00	0.00	
108	Immobilisations corporelles PF	50 216 310.95	55 041 845.70	4 825 534.75	5
1080	Terrains PF	11 593 260.71	11 658 949.60	65 688.89	
1084	Bâtiments PF	38 099 178.88	43 171 792.00	5 072 613.12	
1087	Installations en construction PF	523 871.36	211 104.10	-312 767.26	
<b>14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>2 969 815.48</b>	<b>5 209 406.83</b>	<b>2 239 591.35</b>	
140	Immobilisations corporelles du PA	2 969 815.48	5 209 406.83	2 239 591.35	6
1400	Terrains PA non bâtis	17 602.55	663 218.13	645 615.58	
1401	Routes / Voies de communication	2 246 143.18	2 504 372.10	258 228.92	
1402	Aménagement des eaux	706 069.75	1 568 385.10	862 315.35	
1407	Compte général	0.00	473 431.50	473 431.50	
146	Subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00	
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>54 230 920.45</b>	<b>60 603 074.72</b>	<b>6 372 154.27</b>	
<b>20</b>	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>42 743 335.79</b>	<b>43 864 789.62</b>	<b>1 121 453.83</b>	
<b>200</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>219 994.50</b>	<b>1 365 018.90</b>	<b>1 145 024.40</b>	7
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	205 527.67	1 352 808.37	1 147 280.70	
2002	Dettes fiscales de la TVA	14 466.83	12 210.53	-2 256.30	

	(Suite)	Clôture au 31.12.2021	Clôture au 31.12.2022	Variations	Notes
201	Engagements financiers à court terme	137 437.33	87 437.33	-50 000.00	8
2014	Part à court terme d'hypothèques	50 000.00	0.00	-50 000.00	
2019	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	87 437.33	87 437.33	0.00	
204	Passifs de régularisation	155 094.56	369 150.55	214 055.99	9
2040	Charges de personnel	16 444.50	0.00	-16 444.50	
2044	Charges financières et revenus financiers	138 587.56	330 813.05	192 225.49	
2046	Compte des investissements	62.50	38 337.50	38 275.00	
205	Provisions à court terme	26 709.40	0.00	-26 709.40	10
2057	Provisions à court terme pour charges financières	26 709.40	0.00	-26 709.40	
206	Engagements financiers à long terme	42 204 100.00	42 043 182.84	-160 917.16	11
2060	Hypothèques	19 775 000.00	9 100 000.00	-10 675 000.00	
2064	Prêts et reconnaissances de dettes	21 965 000.00	32 340 000.00	10 375 000.00	
2069	Autres engagements financiers à long terme	464 100.00	603 182.84	139 082.84	
208	Provisions à long terme	0.00	0.00	0.00	12
<b>29</b>	<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>11 487 584.66</b>	<b>16 738 285.10</b>	<b>5 250 700.44</b>	
290	Engagements ou avances sur financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000.00	1 200 000.00	0.00	13
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000.00	1 200 000.00	0.00	
<b>299</b>	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>10 287 584.66</b>	<b>15 538 285.10</b>	<b>5 250 700.44</b>	<b>14</b>
2990	Résultat annuel	745 175.01	5 250 700.44	4 505 525.43	
2999	Résultats cumulés des années précédents	9 542 409.65	10 287 584.66	745 175.01	

## Compte de résultats

		Année 2021	Budget 2022	Année 2022
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>969 453</b>	<b>967 200</b>	<b>911 812</b>
30	Charges de personnel	892 304	890 200	831 539
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 894	2 700	1 894
36	Charges de transfert	75 255	74 300	78 379
	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>500</b>	<b>-</b>
42	Taxes	-	500	-
43	Revenus divers	-	-	-
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-969 453</b>	<b>-966 700</b>	<b>-911 812</b>
34	Charges financières	813 946	822 500	2 772 161
44	Revenus financiers	2 528 574	2 591 400	8 934 673
	<b>Résultat financier</b>	<b>1 714 628</b>	<b>1 768 900</b>	<b>6 162 512</b>
	<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>745 175</b>	<b>802 200</b>	<b>5 250 700</b>
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>745 175</b>	<b>802 200</b>	<b>5 250 700</b>

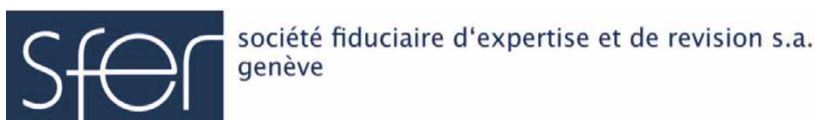
## Investissements du patrimoine administratif

	Dépenses d'investissement PA	31.12.2021	Investiss. 2022	31.12.2022
	<b>Travaux de viabilisation</b>			
<b>F34</b>	<b>Sports et loisirs</b>			
500	Terrains non bâtis	17 603	645 616	663 218
500	Compte général		473 432	473 432
<b>F61</b>	<b>Circulation routière</b>			
501	Routes / voies de communication	2 246 143	258 229	2 504 372
<b>F72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>			
502	Aménagement des eaux	706 070	862 315	1 568 385
<b>Total</b>		<b>2 969 815</b>	<b>2 239 591</b>	<b>5 209 407</b>

Dépenses d'investissement PA	PDZIA - DD	Charges financières	Ressources internes ZIAP	Terrains	Mandataires	Travaux	Taxes	Assurances	Total
Terrains non bâtis	-	-	-	-	17 603	645 616	-	-	663 218
Investissements jusqu'au 31.12.2021	-	-	-	-	17 603	-	-	-	17 603
Investissements 2022	-	-	-	-	-	645 616	-	-	645 616
Routes / voies de communication	1 430 740	74 954	410 737	265 250	64 462	258 229	-	-	2 504 372
Investissements jusqu'au 31.12.2021	1 430 740	74 954	410 737	265 250	64 462	-	-	-	2 246 143
Investissements 2022	-	-	-	-	-	258 229	-	-	258 229
Aménagement des eaux	447 157	23 411	128 288	-	161 081	681 939	126 510	-	1 568 385
Investissements jusqu'au 31.12.2021	446 177	23 411	128 288	-	108 194	-	-	-	706 070
Investissements 2022	980	-	-	-	52 887	681 939	126 510	-	862 315
Compte général	730	131 549	242 881	-	89 437	-	-	8 835	473 432
Investissements jusqu'au 31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements 2022	730	131 549	242 881	-	89 437	-	-	8 835	473 432
<b>Total</b>	<b>1 878 627</b>	<b>229 914</b>	<b>781 905</b>	<b>265 250</b>	<b>332 582</b>	<b>1 585 783</b>	<b>126 510</b>	<b>8 835</b>	<b>5 209 407</b>

### Commentaire général

L'essentiel des dépenses d'investissement du PA 2022 concernent les travaux de viabilisation de l'extension (CHF 1'585'783.33). Le compte général sert à enregistrer les frais qui ne peuvent être imputés directement soit sur les travaux des aménagements routiers, soit sur les aménagements des eaux ou les terrains non bâtis. Cette répartition se fera au termes des travaux de viabilisation. Il est composé notamment d'intérêts intercalaires, de ressources internes activées, de mandataires (ingénieurs, géomètres, etc.).



Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de la

## **Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie**

---

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.





société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.  
genève

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 4 avril 2023

Société fiduciaire d'expertise  
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

**Antoine Pierroz**  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

**Valentin Savigny**  
Expert-réviseur agréé

**RAPPORT ADMINISTRATIF  
COMPTE RENDU FINANCIER  
2022**



**Mairie de Collonge-Bellerive**

chemin du Château-de-Bellerive 1  
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :  
case postale 214  
1222 Vérenaz

Heures d'ouverture de la réception

Lundi, mardi, mercredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Jeudi : 11h00 - 18h30

Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Tél.: 022 722 11 50

Fax: 022 722 11 66

[www.collonge-bellerive.ch](http://www.collonge-bellerive.ch)

[info@collonge-bellerive.ch](mailto:info@collonge-bellerive.ch)